

grand explorateur, fils glorieux de la terre canadienne. On s'occupe de la diffusion de la brochure « Louis Jolliet », collection « Nos Gloires Nationales ». Ainsi tous les élèves apprennent en détail l'histoire du patron de l'école.

Le 28 septembre après-midi avait lieu, sous la présidence d'honneur de M. l'abbé Henri Deslongchamps, curé de la paroisse de la Nativité d'Hochelaga, en la salle académique de l'école, la séance de clôture de ces fêtes du souvenir. On remarquait, outre les élèves et leurs parents, M. l'abbé P.-E. Robillard, visiteur des écoles, M. l'abbé Armand Yon, M. l'abbé Richard Baril, M. Guido Morel, assistant-directeur des études, le R. Frère Narcisse, directeur de l'école Adélarde-Langevin, le R. Frère Séraphin, sous-directeur, Mme J. Bélisle, Mlle Simone Bélisle. Un magnifique tableau vivant: « Louis Jolliet et le Père Marquette chez les Illinois », illustre la causerie prononcée par M. l'abbé Richard Baril, aumônier de l'école. Le conférencier fit revivre devant ses auditeurs l'oeuvre admirable de Louis Jolliet, fils glorieux de la terre canadienne, explorateur et cartographe français, l'une des plus pures gloires de la Nouvelle-France. Les élèves de l'école exécutèrent des danses et rendirent des chants fort applaudis. Des documentaires filmés furent aussi présentés après que M. J. Bélisle, principal de l'école, eut souhaité la bienvenue aux visiteurs. M. Guido Morel, dans une brève allocution, félicita élèves et professeurs de leurs brillants succès artistiques, et souligna toute l'importance de la célébration de ce tricentenaire.

CHOSSES ET AUTRES

Système de contrôle des absences

En 1940, la direction de l'école *Louis-Jolliet* mettait à l'essai un système de contrôle des absences. Ce système a les trois avantages suivants: contrôle rapide, contrôle identique, contrôle simple. Quatre ans plus tard, en 1944, la Commission scolaire adoptait ce même système dans toutes ses maisons d'enseignement.

Écriture

L'écriture chez nos élèves est l'objet d'une attention constante. Chaque semaine, depuis la première année à la neuvième inclusivement, une lettre, un chiffre et des exercices portant sur la lettre ou le chiffre à former sont préparés par la direction de l'école, étudiés en classe et mis en application, non seulement au cahier d'écriture, mais aussi dans tous les devoirs écrits qu'un écolier est appelé à exécuter au cours d'une journée scolaire. Les résultats sont excellents.

E L È V E S

L'enfant qui fréquente l'école *Louis-Jolliet* est le plus souvent un fils d'ouvrier. Oeil vif, esprit simple, franc et très doué, cet élève est une glaise facile à façonner dans les mains d'artiste d'un professeur habile. Dans son milieu familial, il reçoit une éducation religieuse et patriotique

qu'il ne reste qu'à compléter à l'école: tâche qui présente peu de difficultés, car c'est un terrain tout prêt à l'ensemencement religieux et français. Dès son entrée à l'école, les principes moraux lui sont inculqués à l'aide du catéchisme, et sa foi lui est enseignée toutes les semaines par l'aumônier qui vient constater les progrès de ses jeunes ouailles et compléter par des exemples et un enseignement à la fois pratique et simple, le magnifique travail des instituteurs et des institutrices dans ce domaine. Faut-il signaler tout le dévouement déployé par les institutrices dans la préparation de nos jeunes « premiers communiants »? Pendant des heures et des heures, ces jeunes âmes reçoivent les leçons qui leur permettent de comprendre toute la portée de l'acte de communion. Cet enseignement religieux a certes porté fruit, car à *Louis-Jolliet*, la communion fréquente des élèves n'est pas un mythe mais une réalité, et pourrait-on dire, le fruit d'efforts conjugués des instituteurs et des institutrices avec ceux de l'aumônier de l'école. Par l'assistance fréquente à la messe et la communion fréquente, la conduite morale de nos élèves a toujours été, sinon irréprochable, du moins dans son ensemble, meilleure que celle à laquelle l'on aurait pu s'attendre chez de jeunes âmes en butte aux difficultés et aux embûches mondaines.

Si l'amour de notre foi a su être déposé dans le coeur de nos enfants, l'on peut dire que l'esprit patriotique fut également développé chez eux. En effet, l'étude de l'histoire canadienne a toujours occupé une place de premier plan dans notre enseignement; nombreux sont les événements patriotiques qui sont fêtés. Le chant « O Canada » est, une fois la semaine, chanté par tous les élèves de l'école. L'hymne national est respecté et aimé; le coeur de nos jeunes vibre aux sons patriotiques de la musique de Calixa-Lavallée.

A la fête de Dollard, musique, discours, saynètes, tout est mis en oeuvre pour inculquer à l'élève un esprit canadien, un désir du sacrifice pour la patrie, un amour de notre Canada.

De même, la formation intellectuelle de l'enfant reçoit des attentions toutes spéciales. A *Louis-Jolliet*, dès le tout début, une bibliothèque fut fondée par le directeur de l'école. Ce dernier, faisant appel à la générosité des parents, d'amis personnels, put recueillir assez de volumes pour satisfaire les curiosités les plus variées de ses jeunes écoliers. Ainsi fut inculqué le goût de la lecture. L'enfant lit non par obligation mais par goût. Il en est de même du chant. L'enfant apprend le chant, s'exécute dans des numéros au cours de séances organisées à l'école, et développe en lui le goût du beau. L'art a ses débuts, et c'est en chantant qu'il prend naissance chez nos élèves.

Que faut-il dire du développement physique de nos jeunes. Des cours très propres, spacieuses, des jeux bien organisés de balle molle, ballon-volant et autres, ont su promouvoir l'esprit sportif des élèves. « *Mens sana in corpore sano* ».

L'enfant sait prier, l'enfant sait lire, l'enfant sait chanter. Il sait également s'amuser.

PROFESSEURS

La fondation de l'école remonte à près de quinze ans (1er mai 1932) et nombre de professeurs font parti de son personnel depuis plus de dix ans. En effet, enseignent dans cette institution, MM. Maurice Tessier, Léopold Gendreau, Mlle Monique Langlois, depuis 1932; M. Paul-Emile Lusignan, depuis 1933; MM. Emile St-Jean, Joseph Poulin, J.-Isidore Bossé, François Miron, Mlle Elise Savoie, (assistante) depuis 1935; Mlle Gilberte Bertrand, depuis 1937.

Font aussi parti du personnel pour l'année 1946-47: MM. Philippe Lapointe, Maurice Fortin, Paul St-Jacques, Mlles Thérèse Généreux, Eliane Sarrazin, Thérèse Phaneuf, Marie-Paule Tourillon, Denise Arès, et M. Joseph Bélisle, principal depuis 1932.

Un point remarquable a pu être souligné par tous les instituteurs, anciens et nouveaux qui venaient à *Louis-Jolliet*, déverser leur savoir et instruire nos enfants, c'est la collaboration intime du professeur et de la direction de l'école. Le travail s'effectue toujours dans l'harmonie. Les conseils bienveillants, en plus d'une occasion, ont aidé le jeune instituteur, la jeune institutrice, à surmonter les difficultés auxquelles tout pédagogue a à faire face au cours de sa carrière. La direction insiste également sur l'amitié qui doit relier le professeur à l'élève de sorte que ce dernier puisse considérer son « maître » comme un guide et parfois un confident. C'est cette notion si simple, mais tellement importante, du lien qui doit unir l'élève à son professeur qui a permis à ce dernier d'éviter nombre de punitions. Quant au plaisir du professeur lui-même d'enseigner à *Louis-Jolliet*, il a pu être constaté à maintes reprises, surtout à cause du fait que tous les membres de son personnel enseignant sont des amis véritables, ne craignant ni les taquineries, ni les suggestions heureuses concernant toute méthode d'enseignement à pratiquer.

Concierges

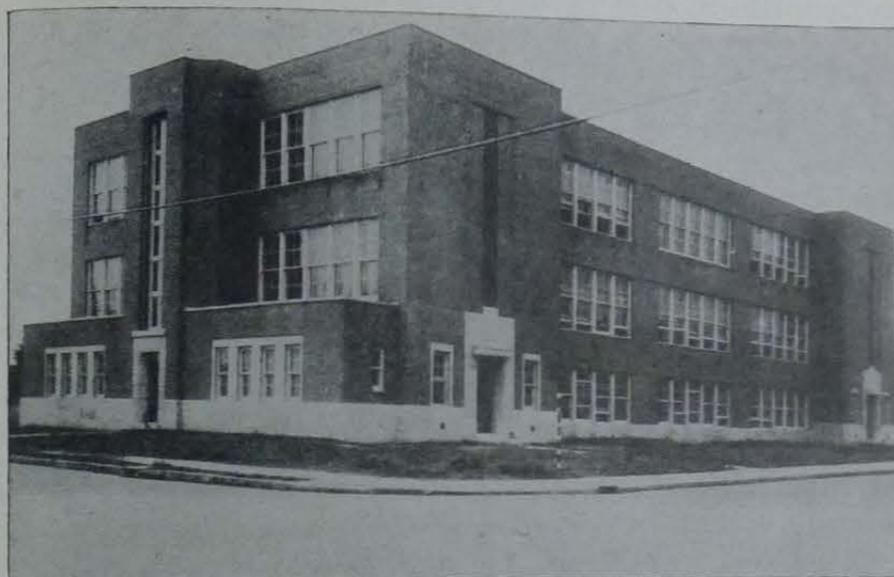
Depuis l'ouverture de l'école, deux personnages qui ont joué un rôle caché mais non des moins importants furent M. Henri Allard, décédé subitement à son travail en 1937, et M. Omer Rollin. Ce dernier, en fonction depuis 1937, a toujours vu à l'entretien de l'immeuble d'une façon impeccable. Par sa ponctualité, sa propreté et son travail constant, il est une leçon vivante pour nos élèves. Par sa serviabilité, il est tenu en haute estime par le personnel et la direction de l'école.

Conclusion

Ecole très jeune, qui a su atteindre rapidement sa maturité, son passé permet d'espérer un brillant avenir. Les heureuses initiatives qu'elle a prises sont preuve de la vie toujours grandissante de cette maison d'enseignement.

JOSEPH BÉLISLE,
principal.

Ecole du Christ-Roi



Ouverte le 24 octobre 1932, cette école comprend d'abord deux classes et reçoit soixante garçons de la 4e à la 8e année inclusivement. Ces élèves viennent de diverses classes des religieuses de l'Assomption dont l'école est située au sous-sol de l'église du Christ-Roi, rue Lajeunesse.

Ces deux groupes placés sous la direction de M. Raoul Duplessis assisté de M. Roméo Robillard, sont d'abord dans deux locaux temporaires portant les numéros civiques 9521 et 9523 de la rue Routhier.

En septembre 1933, la fréquentation s'élève à quatre-vingt-dix élèves, et une troisième classe est ouverte, c'est-à-dire qu'un des deux logements est divisé en deux pour la recevoir, elle et son professeur, monsieur Jean-Marie Bachand.

En 1938-39, du 1er octobre au 1er juin, ces trois classes sont logées à l'école St-Paul-de-la-Croix. Les élèves font le trajet d'une paroisse à l'autre en autobus.

L'année suivante, c'est au tour de l'école St-Gérard de les héberger jusqu'au 1er mars 1940. Cette année-là, une quatrième classe est ouverte. Un des professeurs, monsieur Raoul Duplessis est appelé à se consacrer exclusivement à la direction, à l'organisation et au fonctionnement de ces quatre classes.

Enfin le 4 mars 1940, après ces diverses migrations, les élèves entrent dans leur nouvelle école, sise au numéro 501 de la rue Louvain et

comprenant des locaux bien aérés, bien éclairés, et dotés de toutes les nécessités. Cette nouvelle institution est inaugurée le 20 mars 1940, par la Commission scolaire de Montréal et bénite par monsieur l'abbé Joseph Fortin, curé de la paroisse.

En septembre 1944, M. Raoul Duplessis est nommé vice-principal à l'école Louis-Hébert, et M. Sylvio Ferland le remplace à la direction.

L'accroissement de la population paroissiale nécessite des changements. Les 7e, 8e et 9e degrés du cours qui étaient combinés en une seule classe, sont divisés pour en former deux. La 7e année est confiée à M. Jean-Marie Bachand, et la classe combinée, à M. Georges Plouffe. Tous leurs élèves sont favorisés de l'enseignement des travaux manuels qui se donne à l'école St-Gérard.

Un corps de cadets formé en 1944, est maintenu en 1945 avec costumes. Sa première inspection eut lieu le 6 juin en présence de M. le lieutenant-colonel Chicoine, de monsieur le major McKay et de nombreux parents.

En juin 1945, la première distribution solennelle de prix est présidée conjointement par monsieur le chanoine Raoul Drouin, commissaire, et par monsieur le curé Joseph Fortin. Toute l'école est en liesse à cette occasion et se réjouit de la présence d'un personnage aussi distingué que monsieur le chanoine Drouin.

En 1946, année du *centenaire* de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, les activités se multiplient dans le noble but d'élever toujours de plus en plus l'âme de nos écoliers vers le sublime idéal qu'est la gloire de Dieu.

PERSONNEL ACTUEL: MM. Sylvio Ferland, principal; Odilon Grégoire, Jean-Marie Bachand, Louis-Maurice Serre, Armand Hébert, Jean-Charles Arsenault, Gérard Sindon.

SYLVIO FERLAND,
principal.

Ecole Saint-Jean-de-Matha



On dit que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Il en est de même des écoles; elles prennent naissance, se développent, et jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, année après année, travaillent obscurément, sans relâche, « Pro Deo et Patria ».

Comment est née l'école Saint-Jean-de-Matha? De la manière qu'une ruche essaime. Aux débuts de l'année scolaire 1917-1918, l'école Sainte-Croix, aujourd'hui de-Lévis, alors sous la direction de M. Achille Méthot, déborde un peu partout: deux classes angle boulevard Monk et rue Springland; deux autres, angle Jolicoeur et Mazarin, et trois autres chez un monsieur Dagenais, rue Jogues. Une seule paroisse, Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours.

Quatre années passent. En 1921, on décide de construire, rue D'Aragon, une école mixte de seize classes, qu'on nomme « Dollard-des-Ormeaux » et que dirige M. J.-A. Gingras. Parmi les institutrices qui enseignent aux garçons, on relève le nom de Mlle Anita Brunet, qui termine cette année son premier quart de siècle au service de la jeunesse.

En 1924, Mgr Gauthier détache une paroisse de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours et la confie aux Révérends Pères Trinitaires, qui lui donnent pour patron le fondateur de leur ordre, saint Jean de Matha. L'année suivante, on bâtit l'église paroissiale.

Sous la sage direction de l'Ordre de la Très-Sainte-Trinité, la paroisse se développe rapidement; à tel point que, vers 1927, l'école Dollard-des-Ormeaux devient trop étroite et déborde à son tour: M. J.-Eugène Boisvert est en charge de huit classes dans des locaux d'occasion, boulevard Monk.

Quatre autres années passent. En 1931, la Commission scolaire décide de construire, rue Dumas, un immeuble de seize classes, exclusivement pour garçons. Le 16 mai 1932, le Révérend père curé Albert Arnold, O. S. S. T., bénit la nouvelle école qui portera fièrement le beau nom de *Saint-Jean-de-Matha*. N'est-il pas symbolique de voir ce grand théologien du XIIe siècle, trop humble pour accepter le titre de docteur, mais d'une activité débordante, d'une charité à toute épreuve et d'un zèle passionné pour le salut des âmes, donner son nom, en plein XXe siècle, à une école qui s'efforcera de marcher sur ses traces?

Le premier principal est M. Antoine Maltais. La maîtrise « Les petits Chanteurs de Saint-Jean-de-Matha », ensemble-choral de plus de 150 voix auxquelles s'adjoignent une trentaine d'hommes, est dirigée par son fondateur, M. Eloi Gendron, puis par son successeur, M. Alide Paradis. Elle fait connaître partout le nom de *Saint-Jean-de-Matha*, se faisant entendre tantôt à la radio, tantôt dans des séances publiques, tantôt au festival des écoliers. Les élèves, ayant à cœur le bon renom de l'école, donnent le meilleur d'eux-mêmes et réussissent à se très bien classer dans tous les domaines.

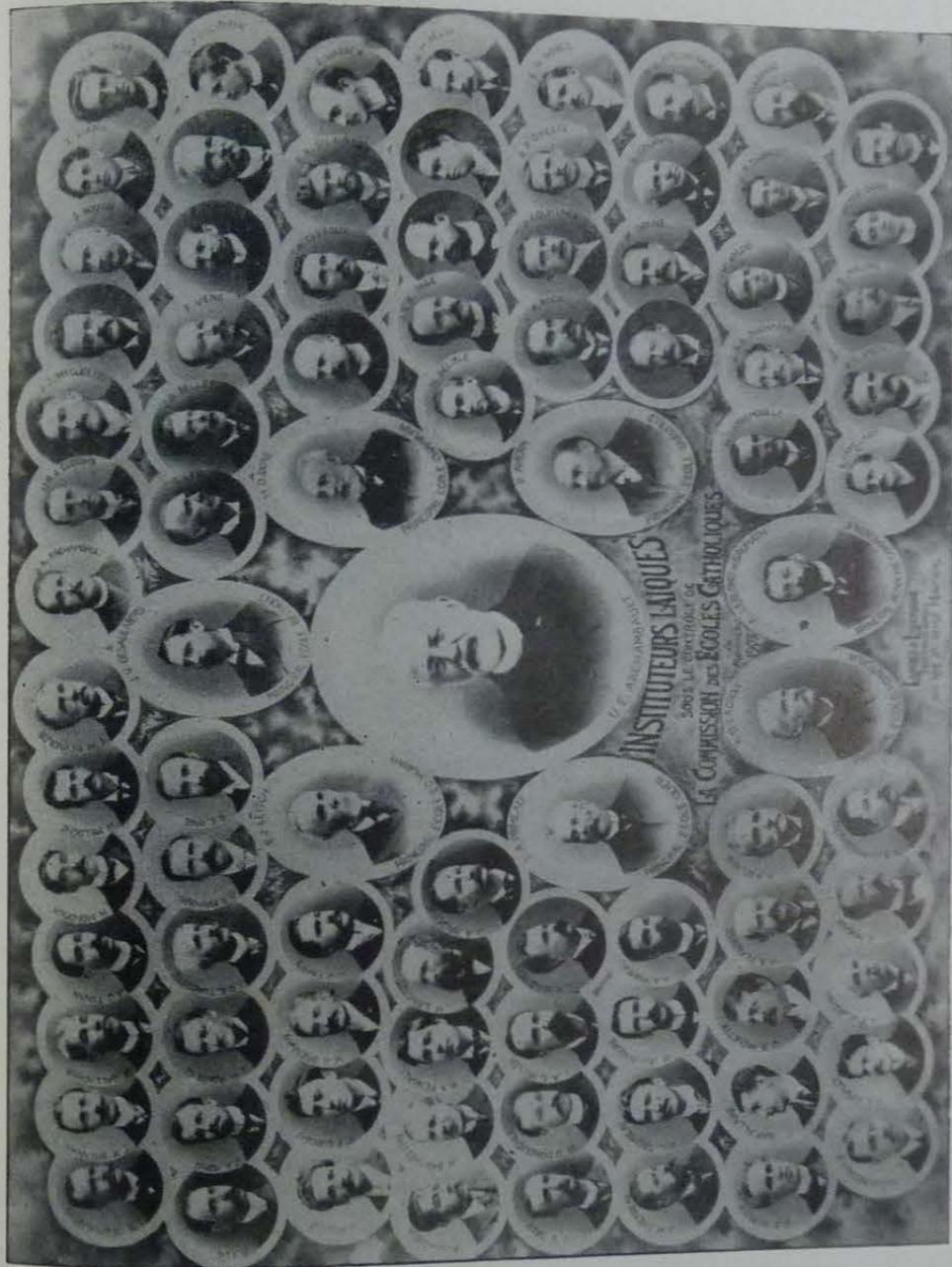
En mars 1938, M. Albert Saint-Jacques, assistant-principal de l'école Ludger-Duvernay, succède à M. Maltais. Dès septembre, M. Saint-Jacques étant promu directeur de district, le principalat est confié à un professeur qui se faisait remarquer depuis seize ans qu'il enseignait dans la paroisse Saint-Jean-de-Matha, par ses qualités d'assiduité, de ponctualité et d'ordre, M. Roméo Gagnon.

Sous sa vigilante direction la collaboration avec les autorités paroissiales s'accroît. Jamais un mot d'ordre ou un mouvement ne partent du presbytère sans avoir une profonde répercussion à l'école, qui, en retour, se sent toujours appuyée par les autorités. C'est ce qui explique, en ces dernières années, le succès grandissant de toutes nos organisations scolaires ou extra-scolaires: J.E.C., Ligue du Sacré-Coeur, bibliothèque scolaire, oeuvre des terrains de jeux, etc... Le côté pédagogique n'est pas négligé pour cela, comme en font foi les rapports élogieux que signent chaque année les inspecteurs et les visiteurs. Du côté matériel, l'école est d'une propreté impeccable; six beaux érables enjolivent la façade depuis 1941. Enfin, du côté récréatif, signalons la formation d'un corps de cadets et l'organisation d'un comité des jeux.

En somme, l'école *Saint-Jean-de-Matha*, bâtie depuis moins de quinze ans dans une paroisse qui en compte à peine vingt, va de l'avant avec toute l'ardeur de sa jeunesse pour Dieu et la Patrie.

Le personnel actuel comprend: Mlles Anita Brunet, Marianne Kervran; MM. A. Colangelo, C. Durivage, R. Gaudreau, F. Rochon, E. Hudon, E. Gendron, C. Lefebvre, F. Champagne, M. Lestage, R. Gagnon, J.-B. Lafontaine, R. Fortin.

ROMÉO GAGNON,
principal.



Principaux et instituteurs de 1903.

Ecole Jacques-Viger



Au début.

Les enfants de Saint-Henri fréquentent en 1932 des écoles situées au nord de la rue Saint-Jacques. C'est dire que les élèves demeurant du côté sud, doivent, pour se rendre en classe, traverser deux voies de tramways et une autre de chemin de fer. De plus, les familles de ce quartier, peu fortunées pour la plupart, éprouvent déjà cruellement les morsures du chômage, et les jeunes grelottent longtemps sous leurs légers vêtements d'hiver avant d'atteindre l'école bien chauffée, où l'on oublie un peu les misères du foyer.

La Commission scolaire s'émeut et, encouragée par une pétition des parents, elle décide et entreprend la construction d'une école entre la voie du Canadien-National et le canal Lachine. C'est l'école Jacques-Viger, qui ouvre ses portes le 7 janvier 1932.

Les autorités confient l'institution à M. Gustave Bellefleur. Le jour de l'ouverture, le frère Octave du collège Saint-Henri amène lui-même deux cent soixante-dix garçons qu'on installe dans huit classes, toutes fraîches et toutes gaies. Vers onze heures, M. Pilon, alors directeur du district ouest, vient rendre visite aux professeurs et aux élèves. Sa présence et ses paroles encourageantes sont pour tous un gage d'avenir. Une semaine après, les écoles Sainte-Mélanie et Saint-Thomas d'Aquin fournissent un autre contingent de garçons et de filles. A la fin de janvier 1932, l'inscription se totalise à six cent quatre élèves répartis dans seize classes, du cours préparatoire à la quatrième année inclusivement. En 1938, l'école en comprendra vingt, de la 1ère année à la huitième.

La Commission scolaire a sans doute voulu offrir aux professeurs et aux élèves une source intarissable d'inspiration, en donnant à l'école le nom du « véritable bourreau d'étude et de travail » que fut Jacques-Viger. Premier maire de Montréal, premier président de la Société St-Jean-Baptiste, il a rendu des services incalculables à l'enseignement catholique et français. Doué d'un sens pratique, d'un esprit d'adaptation que ses concitoyens qualifiaient parfois d'audace, il a réussi à faire publier, au Bulletin du Bon Parler Français de Québec, des mots français créés au Canada, pour les Canadiens, et devenus en vogue par la suite. Il a collaboré à presque toutes les revues de son temps, souvent sous l'anonymat. Archiviste et archéologue, collectionneur infatigable, il fut l'auteur d'ouvrages précieux et instructifs.

A l'oeuvre.

Il est des hommes dont le nom s'attache inévitablement au souvenir d'une institution. *L'école Jacques-Viger* évoquera toujours avec un sentiment reconnaissant, celui de M. Bellefleur, le zélé nautonnier qui n'épargne rien pour le bien-être des élèves; et celui de M. Jean Lapointe qui, au début de la jeune école, a dépensé au profit de Jacques-Viger les riches talents que la Providence lui a départis. La collaboration des sept instituteurs et des neuf institutrices mérite une mention spéciale. Tous redoublent de dévouement; chaque soir personne ne part avant cinq heures; c'est une fraternelle émulation dans l'étude et dans l'initiative pour une éducation intégrale: physique, intellectuelle, morale, religieuse et nationale. Voici leurs noms: MM. Jean Lapointe, Jules Goulet, Eugène Potvin, Théodore Robert, Louis Lecomte, Arthur Lacas, Honoré Farmer; Mlles Irène Lebel, Adelaïde Lajoie, Simone Martel, Anna Dupont, Aline Duclos, Marie-Anna Marsan, Gertrude St-Laurent, Fleurette Labelle et Madeleine Choquette, à qui vient dès l'automne 1933 s'adjoindre à la direction Mlle Dinora Racicot.

Education physique.

Anticipant les données de la pédagogie moderne, le personnel met l'accent sur la *formation par l'action*.

Enquêtes — Sur recommandation de M. le principal, chaque professeur rédige un cahier de renseignements sur les élèves de sa classe. Une page consacrée à chacun répond à un questionnaire assez détaillé, genre fichier. Au cours de l'année s'ajoutent les renseignements supplémentaires, les remarques particulières des parents. Souvent ce document révèle des particularités dont il faudra tenir compte et pour l'instruction et pour l'éducation de l'enfant.

Action immédiate. — A l'aide de ces dossiers, le personnel a vite découvert la situation particulière des jeunes confiés à ses soins. On constate, avec tristesse qu'un trop grand nombre manquent du nécessaire. L'alimentation s'avère insuffisante, les vêtements s'usent sans mesure, l'argent manque pour les remplacer, et même, dans certains foyers, il n'y a pas de feu. « Il faut un minimum de bien-être à la pratique de la vertu ». Comme saint Thomas, le personnel craint que tous ces facteurs ne ralentissent le travail scolaire, et il juge de son devoir de lutter aussi énergiquement que possible contre la misère.

Dès le début, nous prenons contact avec les dirigeants de la Société Saint-Vincent-de-Paul, section St-Henri, qui nous accordent la plus généreuse collaboration. Le sympathique aumônier, M. l'abbé Sabourin, redouble d'attention auprès des jeunes déshérités, qui reçoivent vêtements chauds et chaussures convenables. Selon Mlle Alice LeBel, directrice du Service social scolaire, cent vingt-cinq enfants profitent de la cantine alors que 300 devraient en bénéficier. Le système actuel de la distribution gratuite aux indigents n'existait pas encore, mais l'aumônier trouve bientôt une heureuse solution en apportant des bons de lait, fournis par la Saint-Vincent-de-Paul qui distribue ensuite ses libéralités aux foyers mêmes des élèves.

Secours spéciaux. — Mais la crise continue à sévir et les secours réguliers ne suffisent plus. De concert avec M. l'abbé Paquin, M. le principal crée à l'automne de 1935 la « petite Saint-Vincent-de-Paul »: secours aux élèves par les élèves. Il fait appel aux écoliers plus fortunés qui, chaque semaine, apportent vêtements et argent pour leurs compagnons nécessiteux. Mlle Thérèse Thériault, récemment nommée directrice adjointe de l'école, se voue à cette oeuvre avec un zèle sans bornes. Et je passe sous silence les aumônes que le personnel de l'école ajoute discrètement pour augmenter les fonds et les dons en nature. Oh! si les murs de *Jacques-Viger* pouvaient parler!... Plus tard, M. l'abbé Delplanque inaugure le *Sou du Pauvre*, collaboration directe des familles de Saint-Henri au secours de nos écoliers. Si généreuses qu'elles soient, ces aumônes n'arrivent pourtant pas à combler les grands vides causés par le chômage et le temps. C'est alors que le club Kiwanis organise l'oeuvre de la Soupe. Des dames charitables viennent, chaque avant-midi, préparer aux indigents une soupe substantielle, le seul véritable repas que prendront au cours de la journée la plupart des bénéficiaires.

Culture physique. — Au cours des heures de classe, le titulaire remarque parfois chez ses élèves de la lassitude, de la distraction, de la

dissipation. L'enfant cherche un dérivatif à l'attention soutenue au travail. Le maître intercale en classe des exercices de culture physique pour détendre un peu les esprits et changer la nature de la fatigue. Dans le même but, les jeux sont actifs aux heures de récréation, les équipes de joueurs se défient mutuellement et luttent vaillamment avant de reprendre les études. Aux plus âgés, monsieur le principal donne lui-même les cours de culture physique et bientôt l'école a son *Corps de Cadets*. Les autres classes suivent le programme indiqué par les autorités scolaires.

Personne n'ignore que la vie au grand air manquera à plusieurs de nos jeunes, au cours des vacances. La direction fait tout en son pouvoir pour inscrire le plus possible d'élèves sur la liste des colons des *Grèves*.

Étroite collaboration. — M. le principal collabore toujours activement avec les autorités médicales et municipales. Médecins et infirmières se voient secondés dans leurs travaux et leurs organisations : campagnes d'hygiène, campagnes dentaires, séances de clôture dont les élèves font les frais d'une bonne partie du programme. Toutes ces pratiques, appelées par les uns « dérangements », contribuent à la culture des enfants. L'école veut être l'apprentissage de la vie, un perpétuel dérangement, pour ne pas dire recommencement. La souplesse d'adaptation aux imprévus entre pour un fort pourcentage dans la recette du bonheur et dans l'acquisition d'un bon caractère. *Jacques-Viger* croit de son devoir d'y entraîner ses élèves. Lors de la campagne de Nettoyage et d'Embellissement en 1939, l'école est parmi les heureuses gagnantes de trophées.

Éducation intellectuelle.

Le travail d'instruction des élèves se poursuit avec autant d'activité dans l'esprit du programme officiel. Messieurs les inspecteurs Côté et Caron ont laissé des rapports excellents sur la marche des classes. A leur tour les abbés Gariépy, Lalumière et Jarry, visiteurs ecclésiastiques, ont écrit de belles notes d'appréciation.

Méthodes actives. — La direction de l'école encourage toutes les organisations de jeunesse susceptibles de développer le sens des responsabilités et de l'initiative personnelle.

Dès janvier 1932, on inaugure la coutume louable dite du *Salut au Drapeau*. Chaque vendredi, les élèves se réunissent dans la grande salle pour le chant national, la promesse et la prière de la nationalité canadienne. Ensuite, tout élève qui peut réciter quelque poème, jouer un instrument de musique ou même faire un petit discours, est invité sur l'estrade et récompensé de sa générosité par les applaudissements des auditeurs ou par le tirage au sort de prix que M. le principal offre aux artistes en herbe. Ce procédé semble développer la confiance des élèves en leurs propres talents, la souplesse, l'aisance à s'exprimer devant un auditoire, en même temps que le sens social de ceux qui écoutent en silence et savent applaudir aux succès des autres. On a aussi organisé des joutes de tennis sur table, des jeux de poches, d'épellation, de vocabulaire,

d'histoire, de correction de la langue, des boîtes à questions sur diverses matières du programme ou des sujets d'actualité, cultivant ainsi l'esprit de recherche, l'habileté, l'observation et favorisant l'extériorisation pratique de ceux qui ont une personnalité qui s'affirme déjà.

Bibliothèques. — On recommande d'habituer jeunes les enfants à la lecture de livres adaptés à leur âge et à leurs goûts. Une telle recommandation ne pouvait passer inaperçue, par M. le principal bibliophile reconnu. Dès 1932, il organise un système de bibliothèque circulante auquel il a continué son zèle. Maintenant chaque classe a une bibliothèque de cent volumes et plus. Les élèves sont abonnés aux diverses revues de leur âge : autrefois l'Oiseau Bleu, les Contes Historiques ; aujourd'hui Français, Hérauts, Sais-tu ? Souvent l'élève qui a bien su ses leçons reçoit la permission de lire, pendant quelques minutes dans son livre préféré.

Classes auxiliaires. — Il n'est pas surprenant que, dans les conditions particulières où vivent une bonne partie des élèves, certains présentent des déficiences psychologiques. A la fondation de l'école, en 1932, M. Farmer amenait avec lui, de Saint-Henri, un groupe imposant de cinquante enfants dits alors spéciaux. La tâche était dure, on le conçoit, à cause du nombre et aussi parce qu'alors on ne reconnaissait que difficilement la spécialisation pédagogique de ces classes.

Dès le mois de mai 1932, M. le docteur Marcotte et Mlle Dupré viennent faire l'examen mental de nos élèves. Grâce à la compétence et au dévouement de M. l'abbé Lussier, comme aussi à sa force de persuasion, ces classes sont reconnues officiellement par la Commission scolaire et reçoivent un programme spécial, avec un classement spécial, mais ne portent pas l'épithète « spéciales ». Nous avons actuellement deux classes de ce genre, une pour les garçons, une pour les filles. Elles nous rendent de réels services. Les garçons se spécialisent dans le travail du bois. C'est pour l'école, l'atelier de décorations et des menus objets qui viennent augmenter le matériel intuitif d'enseignement. Nous lui devons bientôt, dans chaque classe, les rayons pour les livres de lecture, nous lui devons depuis assez longtemps la grande bibliothèque du personnel, un vestiaire au bureau de M. le principal, les tables de ping-pong, dans les salles des professeurs, ainsi que les tableaux décoratifs de la grande salle qui égayent nos fêtes et nos campagnes d'organisation.

La classe auxiliaire des filles constitue, elle aussi, le comité de décorations et de propagande de nos divers cercles. Les élèves confectionnent les pancartes et les inscriptions destinées à la publicité interne de l'école. Elles se livrent surtout, au moins une heure par jour, aux travaux de couture, de collections ou de dessins décoratifs correspondant aux centres d'intérêts étudiés.

Les autres professeurs s'intéressent au travail de ces classes et y puisent souvent de bonnes suggestions pour leur degré respectif. On remarque que le programme manuel et industriel fascine non seulement les professeurs, mais aussi les élèves des autres groupes qui y jettent parfois un oeil d'envie. Par exemple, des élèves de sixième sont allés

demander à M. Crépeau, professeur de la classe auxiliaire, la faveur de leur donner après quatre heures des cours sur le travail du bois. L'exposition de fin d'année retient la curiosité des visiteurs et des parents, et attire des éloges aux artisans, professeurs et élèves.

Matériel d'enseignement. — L'invité qui parcourt nos classes découvre que les maîtres ont le sens du beau en même temps que du pratique. Les décorations frappent l'attention des élèves et font de leur séjour en classe une vie à la fois agréable et éducative. On découvre que l'enseignement concret a, depuis toujours, la place d'honneur. L'initiative des professeurs a inventé des moyens divers pour l'enseignement des chiffres, des lettres, de la grammaire, de l'histoire, etc... d'autres utilisent avec ingéniosité les suggestions de nos meilleures revues pédagogiques. Ce dévouement ignoré se solde seulement par de nombreuses heures de travail supplémentaire. Quand il s'agit de se dévouer, on dirait que le personnel a perdu la notion du calcul. Le matériel d'enseignement représente chez les uns une mise assez substantielle. Que dire de la valeur des récompenses et des stimulants fournis aux frais de chacun et de chacune?

Désirs du personnel. — Malgré toutes ces acquisitions et la part que la Commission scolaire ne manque pas de nous faire généreuse, il reste encore de grands désirs à combler chez nous. La plupart de nos enfants quittent la classe dès l'âge de quatorze ans, ne s'occupent pas d'érudition, mais de travaux domestiques ou manuels. Le personnel regrette que les circonstances n'aient pu procurer à nos élèves une classe industrielle, ou encore un petit atelier où les enfants, sous la conduite d'un professeur spécialisé, pourraient prendre contact avec les exigences élémentaires des divers métiers.

Les filles profiteraient grandement de leçons d'art culinaire et celles de la classe auxiliaire développeraient mieux les aptitudes domestiques que la Providence leur a départies, si nous avions le matériel d'enseignement nécessaire. Leur préparation à la vie familiale nous fait désirer cette amélioration, qui leur fournira en même temps un inépuisable centre d'intérêt. Nous avons, il est vrai, un professeur spécial d'enseignement ménager, dans la personne de Mlle Juliette Brault, mais sa bonne volonté se butte au manque du plus élémentaire matériel.

Education morale.

Instruction religieuse. — Le personnel laïque a toujours mis dans l'école la note dominante sur l'exécution du programme religieux. Par là il veut sans doute extirper tout préjugé à son endroit, mais surtout réaliser intégralement l'éminente fonction de professeur catholique.

Oeuvres catholiques. — A l'école Jacques-Viger prédomine ce principe de Mgr Dupanloup, répété maintes fois par Mgr Ross: « Ce que le maître fait est peu de chose, ce qu'il fait faire est tout. Quiconque n'a pas entendu cela n'a rien compris à l'oeuvre de l'éducation ». C'est pourquoi nous collaborons sincèrement aux diverses organisations susceptibles de cultiver le sens chrétien, de développer l'initiative apostolique, d'inculquer une foi éclairée et pratique.

L'oeuvre de la Sainte-Enfance commence à fonctionner dès les premières semaines de 1932. Les jeunes s'intéressent particulièrement à cette méthode de secours spirituels et matériels aux enfants par les enfants, qui contribue à réveiller l'esprit d'apostolat et fait apprécier le grand bienfait de la foi.

L'apostolat de la prière s'organise dès 1933 et vient combler dans tous les coeurs juvéniles un grand désir de travailler, de prier, de souffrir en union avec Jésus. On estime que pour acheter des âmes, il faut payer le prix.

M. l'abbé Séguin intéresse les écoliers à l'oeuvre des *éclaireurs* catholiques. En octobre, il tient une réunion, avec projections lumineuses sur la vie des Eclaireurs, ce qui est de nature à éveiller le goût des élèves pour la communion à la nature et à son Créateur. Bientôt en 1933, grâce à la collaboration étroite de MM. J. Lapointe et G. Sindon, une troupe d'Eclaireurs et une meute de Louveteaux sont mises sur pied.

Action catholique. — Les mouvements d'Action catholique ne trouvent pas à Jacques-Viger la porte close. La J.E.C. compte dès le début de généreux militants qui savent faire honneur au groupe. Les filles suivent bientôt l'exemple, et la J.E.C.F. s'ajoute à l'organisme des garçons.

Les plus jeunes regardent avec envie leurs aînés, enrôlés dans les mouvements spécialisés, mais en peu de temps la *croisade* vient grouper toutes les bonnes volontés des garçons et des filles qui rivalisent de zèle pour l'apostolat du Maître.

Les militants et les croisés ont organisé plusieurs campagnes dans l'école et s'occupent des services spéciaux: Adoration nocturne, Intronisation du Sacré-Coeur, chansons propageant les mots d'ordre, messe sur semaine, conquête des familles de Saint-Henri par les enfants de la paroisse, etc... Garçons et filles témoignent une activité toujours grandissante.

Education sociale et nationale.

L'enfant n'est pas un être isolé. Il doit vivre en société. L'école a le devoir de développer chez lui le *sens social* en même temps que la *fierté nationale*.

Ligue de sécurité. — L'école vient à peine de voir le jour, que déjà grâce à la collaboration de M. Lapointe, une Ligue de Sécurité s'organise. Depuis, un service bien stylé de Brigadiers opère toutes les fois que les élèves doivent, en groupe, s'éloigner de l'école. Le devoir de ces volontaires est de protéger les plus jeunes. Fondée le 22 novembre 1932, la Brigade avait pour parrains d'honneur et témoins de son inauguration, l'hon. A. Leduc, M. A. Gaboury, l'inspecteur A. Bélanger, M. R. Charbonneau, commissaire, M. l'abbé J. Beaudin, aumônier, MM. A. Côté, J.-H. Harnois et G. Bellefleur, principal.

Le Bon Parler français. — La langue française est, depuis toujours la grande souveraine à Jacques-Viger. Cette année, nous aurons la 15ième

campagne du Bon Parler français. Les séances d'ouverture et de clôture nous procurent l'honneur de visiteurs distingués. A la clôture de la première campagne, en mai 1933, on fonda la filiale du Bon Parler français, dont M. Potvin est maintenant l'animateur ingénieux et zélé. M. Jules Massé, président général de la Société, s'est toujours fait un devoir d'assister à l'une des séances. M. le principal est membre à vie de la société.

Jeunes naturalistes. — Certains élèves ont un attrait réel, un esprit d'observation marqué pour les particularités de la nature. Pour eux, M. Omer Bergevin fonde, à Jacques-Viger, un Cercle de Jeunes Naturalistes dont M. le principal accepte d'être le parrain officiel, ce qui ne lui coûte que la signature d'un chèque substantiel.

Avant-Garde de l'A.C.J.C. — En 1932, les aînés fondent une avant-garde de l'A.C.J.C., organisation destinée à promouvoir la pensée catholique et nationale, à souligner par des programmes spéciaux les fêtes religieuses et nationales, à propager la chanson de chez nous. Le Cercle a dû céder le pas aux mouvements spécialisés, mais son esprit demeure. Chaque année la fête de Dollard donne lieu à une apothéose. Le troisième centenaire de la fondation de Montréal constitue un centre d'intérêt qui réclame toute une année d'organisations préparatoires: albums, rédactions, dessins, compositions de saynètes, de chansons, décorations. Le centenaire de la Commission des Ecoles catholiques a vu se déployer, chez les professeurs et les élèves, un enthousiasme et un dévouement insoupçonnés.

Anniversaires et Jubilés. — Aucune fête importante à Jacques-Viger ne reste inaperçue des écoliers. On les signale par un programme tout spécial. Tantôt c'est la Noël, tantôt la fête de M. le Curé, des Mères, de M. le principal; enfin pour finir l'année, c'est la distribution des centaines de prix dus à la générosité de M. le principal, de M. le curé, du personnel, des parents, des amis.

Même des reflets d'or et d'argent ont agrémenté la vie de Jacques-Viger et occasionné des fêtes dans la grande salle: le jubilé d'or de M. le curé Roux, les jubilés d'argent de M. l'abbé Gariépy, alors visiteur du district, de M. le principal. Toutes ces activités cultivent le sens social et apprennent qu'une vie normale doit s'illuminer parfois d'attentions délicates et reconnaissantes à l'endroit de ceux qui nous font du bien ou que la Providence a désignés pour partager la vie avec nous.

Mais le clou de toutes ces réjouissances fut sans conteste la décoration de M. le principal comme *Membre fondateur* de la *Foi de Jérusalem*. M. l'abbé Clouthier, notre dévoué curé de Saint-Henri, présida la fête, dont M. Potvin avec Mlles Marsan et Berthelette furent les organisateurs et M. W. DuCap directeur de notre district, le maître de cérémonie. Nous avons comme invités d'honneur, M. A.-F. Larose, président général de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, Mme G. Bellefleur, épouse du décoré, M. T. Boulanger, directeur des études et son adjoint, M. L.-P. Lussier, M. l'inspecteur M. Caron, M. l'abbé Gareau, visiteur en chef, M. l'abbé Jarry, visiteur du district, M. Bernier, directeur des travaux, M. A. Cartier, Commandeur de la Croix de Galilée, M. A. Jetté,

chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre, le frère Bernard directeur du collège Saint-Henri, Soeur supérieure de Sainte-Mélanie et son assistante, garde Vidal, infirmière de l'école.

Une école où l'on chante est une école heureuse dirait M. l'abbé Gadbois. D'après les chroniques et les souvenirs conservés, aucune fête n'a passé sans qu'on n'en traduise l'esprit par une chanson, depuis le « Précieux Breuvage de la Cantine », jusqu'à la propagation des mots d'ordre des mouvements spécialisés.

Les deux choeurs de chant de l'école participent chaque année au concours de la Chanson de chez nous. Nous avons à l'école le drapeau remporté pour la deuxième fois par le choeur des garçons. Les fillettes en avaient remporté un l'année précédente.

Activités professionnelles.

Le personnel de Jacques-Viger a toujours cru que, pour donner un plein rendement scolaire, il lui faut continuer de s'alimenter aux sources, de réaliser, tout comme chez les jeunes, la formation par l'action, d'entretenir dans l'école une atmosphère de franche collaboration, de fraternelle coopération.

Cercles d'études. — Depuis 1934, un cercle d'études groupe mensuellement le personnel de Jacques-Viger. Des conférenciers de grande réputation y furent invités, entre autres Mgr A. Valois, M. le curé S. Clouthier, M. l'abbé A. Desrosiers, alors principal de l'E.N.J.-C., M. l'abbé E. Blanchard, propagandiste de la langue française, M. D. Pilon, directeur du district, Son Excellence le général Alfred Nemours, ministre plénipotentiaire de Haïti et Mme Nemours, MM. Philippe Cantave, Edouard Wholley, Jules Massé, R. Guénette, le juge Lemay de Sherbrooke, A. Cartier, D. Durand, J.-M. Gauvreau et M. l'abbé Gibeault, aujourd'hui curé de Saint-Eusèbe. A tour de rôle, les professeurs de l'école traitent des sujets d'actualité ou d'intérêt pédagogique, littéraire, culturel. La mode en est venue aux forums plus animés.

Cercle auxiliaire d'Action catholique. — Suivant les conseils des autorités diocésaines, et comprenant l'urgence de l'appel des papes, l'école ne tarde pas à ouvrir pour les professeurs un cercle auxiliaire d'A.C. On s'y livre à l'étude des devoirs professionnels et confessionnels à l'endroit de tous ces mouvements spécialisés que les circonstances actuelles réclament de toute évidence. Le Bulletin du cercle en est à sa sixième année et tient le personnel au courant des questions religieuses, pédagogiques et sociales qui seront discutées à la prochaine réunion; questions pratiques comme les Vertus de l'Éducateur, la technique de l'A.C., l'encyclique sur l'Éducation de la Jeunesse, les mouvements spécialisés, les Oeuvres catholiques, le Droit d'Association, avantages et dangers de l'atelier fermé, le Communisme dans sa physionomie moderne, et autres sujets de Doctrine sociale.

M. le principal s'occupe avec zèle de l'organisation des retraites fermées. Chaque année un bon nombre de professeurs prennent le chemin du recueillement et de la prière.

Culture personnelle. — La plupart des professeurs suivent des cours de perfectionnement aux différentes facultés de l'Université. Parmi eux, des bacheliers ès-arts, ès-lettres, des licenciés en Sciences Sociales, des diplômés en Pédagogie supérieure, en Sciences religieuses, en Bibliothéconomie, en Anglais professionnel et commercial. Plusieurs s'occupent activement des mouvements religieux, sociaux et nationaux, faisant grand honneur au corps enseignant.

A l'honneur. — Rien de surprenant que souvent des promotions viennent couronner tant de généreux efforts. *Jacques-Viger* se glorifie de Mlles Dinora Racicot et Thérèse Thériault, tour à tour présidentes de l'Alliance, section féminine, et tour à tour aussi promues directrices des écoles Cartier et Garneau. MM. Lecomte et Pagé font aussi leur ascension, l'un vers l'enseignement supérieur, l'autre vers l'orientation professionnelle de l'armée. Mlle Marie-Anna Marsan remporte un succès hors ligne aux examens de promotions organisés par la Commission scolaire et se voit immédiatement promue du cours élémentaire au cours supérieur. Voeux de succès soutenus à ces étoiles dont les rayons illuminent notre école; nous recevons quelques étincelles de la gloire qui couronne leur front.

Liges de quilles. — Les joueurs de *Jacques-Viger* ont une réputation enviable à la ligue des professeurs. Ils rivalisent avec d'autres groupes et osent parfois les défier. Cet exercice, paraît-il, les maintient en forme. Les institutrices s'organisent peu à peu et deviendront peut-être un jour assez redoutables. Notre équipe porte le nom d'Annette et s'est classée, cette année, première pour la moyenne des points. Deux beaux trophées s'ajoutent à la décoration de notre école.

La famille et l'église.

Les parents collaborent au travail des professeurs. Ils sont souvent invités aux séances récréatives et éducatives. On profite de l'occasion pour les remercier, les mettre au courant des plans d'action et même leur assigner une petite part de responsabilité. Ils répondent à nos questions d'enquête concernant les recommandations spéciales au sujet de leurs enfants. La direction de l'école conserve, dans un cahier spécial, les appréciations écrites. M. le principal et ses adjoints font aussi, au besoin, des visites à domicile, prennent des renseignements auprès de l'infirmière, afin d'étudier les cas spéciaux et renouer parfois des relations en jetant la lumière sur des problèmes difficiles et délicats.

Le personnel se fait un point d'honneur d'entretenir une franche collaboration avec les autorités paroissiales. D'autre part la Providence s'est plu à doter la paroisse Saint-Henri de prêtres au dévouement constant. M. l'abbé S. Clouthier, notre dévoué curé, s'intéresse aux élèves et aux professeurs. La sollicitude qu'il témoigne lui a gagné tous les coeurs. Puisse-t-il demeurer longtemps avec nous. M. l'abbé D. Bleau, enseigne le catéchisme aux élèves et est en plus l'aumônier du Cercle d'A.C. des professeurs.

Un seul but anime le personnel de *Jacques-Viger*: « Servir ».

Les professeurs qui ont enseigné un an ou plus et qui nous ont ensuite quittés, sont MM. L. Pépin, A. Gagnon, L. Faubert, A. Brouillard, R. Vaillancourt, L.-P. Paré, E. Lacasse, R. Lussier, J.-R. Carpentier, E. Robert, L. Montreuil; Mlles S. St-Jean, M. Hallé, J. Veillette, A. Larivière, H. Taillefer, M. Poirier, B. Duhesme, J. Larivière, R. Lanoue, P. Beaudoin, C. Latraverse, A. Poisson, J. Filion, G. Mathieu, C. Dubuc, C. Courtemanche, J. Delorme, M. Douville.

Personnel actuel: MM. Gustave Bellefleur, principal, Eugène Potvin, Omer Bergevin, Ernest St-Michel, J.-Ludger Roy, Raymond Mitchell, Réal Carrier, J.-Albert Crépeau; Mlles Fabiola Gauthier, assistante-directrice, Rita Provost, Eliane Gadoury, Emilienne Rivest, Eglantine Bulteau, Maria Bulteau, Jeannine Daoust, Alice Charette, Cécile Carbonneau, Elodia Carbonneau, Anna Berthelette, Estelle Vien, Juliette Brault, professeur d'enseignement ménager.

Ex-assistantes: Mlles Dinora Racicot, Thérèse Thériault.

FABIOLA GAUTHIER,
assistante-directrice.

Ecole Ludger-Duvernay



1933 - 1946 ... C'est toute la vie de l'école *Ludger-Duvernay*.

Les enfants d'une douzaine d'années ont une courte histoire à vous raconter. Mais leurs souvenirs du jeune âge gardent une fraîcheur et une naïveté charmantes. Les écoles nouvelles, n'ayant pas de pages glorieuses à relater, ne peuvent, comme les petits, recourir aux charmes des souvenirs de l'enfance.

Elles naissent déjà vieilles, assagies de l'expérience, du labeur de leurs aînées, toutes les écoles de chez-nous, les écoles catholiques et françaises du Canada français. Depuis le « Colombier » de Marguerite Bourgeoys... combien d'écoles se sont multipliées! Semence féconde, jetée il y a trois cents ans, en terre de Ville-Marie, par cette brave petite Française au grand cœur.

Et Ludger-Duvernay veut continuer la lignée...

A Rosemont, vit et grandit tout un peuple d'enfants.

En 1933, dans la paroisse Sainte-Philomène, les trois écoles déjà existantes ne suffisaient plus à loger tout ce petit monde. Plusieurs écoliers étaient dispersés çà et là dans des locaux de fortune. Il fallait trouver mieux. Aussi, malgré la crise cruelle du chômage, la Providence permit à la Commission des Ecoles catholiques de Montréal de construire une nouvelle école.

Dans les terres basses de Rosemont, à l'arrière des usines Angus, face au soleil couchant, loin du bruit, des voisins malencontreux, s'éleva l'école *Ludger-Duvernay*. MM. J.-C. Daoust, architecte, et J.-R. Loyer, entrepreneur général, se partagèrent les responsabilités de cette entre-

prise. Sur un emplacement de 90,000 pieds carrés, ils construisirent une école de 202' x 70'. On la fit belle, grande, presque luxueuse — salle de récréation en tuile de 120' x 67' — système spécial de ventilation — corridors en terrazzo — à l'extérieur, garnitures de fer forgé — revêtement de stucco aux couleurs tendres comme en ont certains cottages de l'ouest.

\$175,000. furent consacrés à la construction de cet édifice, et il manquait encore clôture, gazon, cour pavée, trottoir. Plus tard, après de nombreuses et patientes demandes, la direction des travaux corrigea ces oublis. Mais il ne faut jamais nous visiter en automne ou au début du printemps, car, chose étrange et probablement unique à Montréal, la rue Laurier, large à cet endroit de 90 pieds et non pavée, se transforme alors en un immense marécage de boue ou de neige fondante, et notre école devient un îlot littéralement séparé de la civilisation matérielle.

Pour diriger cette école naissante, monsieur Irénée Beauchemin, directeur du grand district est, recommande monsieur Rosaire Roger alors principal des écoles Le Caron et St-Bernard. Mademoiselle Graziella Germain, institutrice à l'école E.-C.-Fabre, en devient l'assistante-directrice. Et en 1946, on retrouve encore au poste le même principal, la même assistante, toujours animés du même zèle, de la même ardeur, toujours attentifs aux progrès des élèves et à l'amélioration de l'enseignement.

Dès le début de septembre 1933, l'école s'ouvrait pour recevoir 533 garçons et 340 filles, répartis en 23 classes, de la 1ère à la 7e pour les garçons, et de la 1ère à la 5e pour les fillettes. Quelques semaines plus tard, en octobre, monsieur l'abbé Gouin, vicaire de la paroisse, vint bénir l'école. Ce fut très simple. Il n'y eut aucun personnage officiel. On n'en parla point dans les journaux. C'était en pleine crise économique. Cinquante pour cent des familles de nos élèves végétaient, sans mourir, grâce au maigre octroi des « secours directs ».

En juin 1934, eut lieu à l'école, à l'occasion du centenaire de la société S.-Jean-Baptiste fondée par Ludger-Duvernay, une cérémonie très brève, présidée par monsieur Victor Doré. Quelques membres de la société S.-Jean-Baptiste y participèrent. On fixa au mur extérieur de l'édifice une plaque commémorative en l'honneur de Ludger Duvernay.

Pour rompre la monotonie des jours trop pareils, nous avons eu à l'occasion de la Noël, de la fête de monsieur le Curé, quelques séances publiques auxquelles étaient invités les parents de nos élèves. Ces soirées récréatives, ainsi que les expositions publiques de dessins et de travaux manuels que nous nous efforcions de monter avec le plus d'art et de goût possible, rapprochaient dans une atmosphère amicale, parents, professeurs et enfants. C'était du bon travail de bonne entente, de collaboration intelligente, de sympathie mutuelle sincère, voire même affectueuse.

Trois fois, *Ludger-Duvernay* eut le très grand honneur, l'honneur sublime de servir de reposoir à Jésus-Hostie, lors de la procession de la Fête-Dieu. Du feuillage, des fleurs, des banderoles, de brillantes inscriptions en lettres dorées, de beaux anges roses, bleus et blancs, tout naissait et se multipliait comme par magie sous les doigts de fée de mademoiselle

Germain et de nos institutrices, secondées par l'aide spontanée et si joyeuse des élèves, la générosité des parents et le travail efficace et solide des professeurs et du concierge.

Un jour, il y a plusieurs années, nous avons eu la Coupe pour l'enseignement de l'anglais... alors que c'était de mise. La mode a passé. La coupe orne encore le bureau de monsieur le principal.

Elèves.

Déjà, en 1934, nos classes débordaient. Et de 1935 à 1944 les inscriptions annuelles s'élèveront de 850 à plus de 1000 élèves, avec un nombre de classes variant de 28 à 31. Aux 23 locaux réguliers, il fallut ajouter sept locaux temporaires. Notre magnifique salle de récréation fut sacrifiée. Finies les réunions publiques, les séances, les fêtes... Notre école était déjà trop petite. Mais en 1944, la Commission aménage dans la cave deux petites salles de récréation. Heureusement, nous avons une grande cour. Durant la belle saison, les jeux s'organisent avec enthousiasme et chaque classe a son terrain particulier. En hiver, depuis plus de dix ans, nos élèves jouissent d'une superbe patinoire, due exclusivement au dévouement inlassable de monsieur le principal, à sa surveillance continuelle, même et surtout pendant les vacances du Jour de l'An. Ce sont les étrennes de monsieur Roger à tous les écoliers et à toutes les écolières de *Ludger-Duvernay*. Et Dieu sait si elles sont appréciées... et des enfants... et des parents.

Le personnel.

Organiser, fonder une école est une tâche ingrate et ardue qui exige du courage et qui ne se fait pas sans heurts ni critiques. Aussi, avons-nous à *Duvernay* la réputation terrible d'être exigeant, difficile, peut-être même malcommode... Mais ces dures années du début sont passées. Et seuls les pas peureux, les face au devoir, les prodiges de dévouement ont « survécu ». On remarquera dans le tableau qui suit un grand nombre des ouvriers de la première heure. Ils vivent chez-nous heureux, sans peur et sans reproche, depuis des années.

9e - MM. Adéard Brûlé	1933	9e - Mlles Jeanne d'Arc Latour	1936
8e - Arthur Tremblay	1933	9e - Marie-Jeanne Audet	1940
8e - Origène Pierre	1944	8e - Thérèse Boucher	1937
7e - J.-Gérard Roy	1933	7e - Marguerite Harel	1934
7e - Lucien Lepain	1933	6e - Yvette Choquet	1944
6e - Jean-Paul Jolivet	1937	5e - 6e - Joséphine Piétracoup	1941
6e - Napoléon Bernier	1936	5e - Thérèse Audette	1945
5e - Emilien Dion	1933	4e - Pauline Carli	1943
5e - Alfred Romano	1939	3e - 4e - Jacqueline Julien	1946
4e - Maurice Grondines	1939	3e - Gabrielle Plamondon	1944
4e - André Way	1943	2e - Pauline Rhéaume	1934
3e - Arthur Gagnon	1933	1ère - Jeanne Doré	1934
3e - Robert Loranger	1944	1ère - Thérèse St-Onge	1936
Dessin - Jean Vaillancourt	1940	Eus. Mén. - M.-R. Duchesneau	1945

Travaux manuels - Jacques Larose 1941.

Professeurs de chant: Mlle Pauline Rhéaume - M. Alfred Romano.

Professeurs de gymnastique: Mlle Marguerite Harel - M. Emilien Dion,

M. Rosaire Roger, principal,

M. Gérard Gauthier, assistant-principal, Mlle Graziella Germain, assistante-directrice.

D'autres institutrices au grand coeur ont passé chez-nous. Elles y ont vécu plusieurs années en prodiguant le meilleur d'elles-mêmes. Aussi, leur souvenir, leur exemple, le bel esprit qu'elles y ont apporté demeurent encore. Leurs noms méritent également d'être inscrits dans ces pages d'histoire.

Mlles Marthe Fournier (madame Gagnon), Marie-Jeanne Demers (madame St-Denis), Jacqueline Leduc (madame Arthur Tremblay), M.-A. Laperrière (religieuse de Ste-Croix), Herminie Filiatrault (religieuse de Ste-Anne), Thérèse Rufiange (de la Congrégation Notre-Dame), Herve Fournier (madame Jacques Pelletier), Gabrielle Moreau (promue au cours supérieur), Flore Marsan (madame Pépin). Ajoutons aussi le nom de monsieur Laurent Fournier qui vient de nous quitter après 12 ans de loyaux services à notre école.

Dans ce tableau d'honneur, il serait bien ingrat et bien injuste d'y omettre le nom de notre brave et « dépareillé » concierge, monsieur Victor Pelletier. Dix ans, il a vécu chez-nous. Bienveillant, sympathique, il accueillait toutes nos demandes, nos caprices même, avec un sourire. D'une habileté manuelle exceptionnelle et d'un sens profond de l'ordre et de la propreté, il restera toujours un modèle à imiter. Malheureusement, il nous quittait en mars 1943. Monsieur Léopold Lalonde le remplaça.

De 1933 à 1936, le principal actuel, monsieur Rosaire Roger, voit à l'organisation pédagogique et disciplinaire des quelque 25, 26 ou 27 classes de l'école. Il est bien secondé dans ce travail par l'assistante, mademoiselle Graziella Germain, et ce n'est qu'en octobre 1936 qu'un deuxième assistant est nommé. La direction des études désigne monsieur Eugène Nepveu. Homme de principe et de devoir, il avait acquis une solide formation pédagogique au cours de ses 27 années d'enseignement à l'école Champlain. Promu principal en septembre 1937, il nous quitte pour l'école S.-Bernardin.

Au cours des quatre mois suivants, MM. Brûlé et Tremblay se partagent temporairement les fonctions d'assistant. Ils s'acquittent de cette tâche d'une façon admirable.

Le 10 janvier 1938, monsieur Albert St-Jacques, professeur à l'école supérieure Le Plateau, succède à monsieur Nepveu. Quelques semaines plus tard, on lui confie la direction de l'école S.-Jean-de-Matha, et en septembre de la même année il devient assistant-directeur, du 1er mars

Monsieur Antoine Maltais occupe le poste d'assistant, du 1er mars 1938 jusqu'à sa mort survenue le 4 octobre 1945. Homme obligeant, esprit cultivé, il attira la sympathie de tout le personnel de l'école. Gravement atteint par la maladie, et présumant de ses forces, il voulait rester au poste; cependant il dut se résigner, et en novembre 1944, monsieur

J.-Gérard Roy, professeur à l'école depuis ses débuts, vint à son tour prêter main-forte à la direction, tâche qu'il accomplit jusqu'en avril 1946. Esprit délié, réfléchi, il s'attacha à son rôle avec le même dévouement, la même compétence qu'un officiel, sans autre espoir que la satisfaction du devoir accompli.

A la suite des examens-concours, monsieur Gérard Gauthier, ancien professeur à notre école, nous revient au début d'avril 1946 comme assistant-principal. Il saura bien suivre les traces de ses prédécesseurs.

Conclusion.

Notre école eut donc une histoire très modeste. Elle continue encore la même vie cachée, mais laborieuse, sans éclat, sans prouesse tapageuse, accomplissant de son mieux l'humble tâche quotidienne, guidée par son étoile, son bel idéal: élever plus haut les enfants de chez-nous, les élever au-dessus de toutes les laideurs, de toutes les bassesses, discipliner leur âme, leur cœur et leur corps pour les rapprocher de nos valeureux ancêtres, les fondateurs de Ville-Marie.

GRAZIELLA GERMAIN,
assistante-directrice,

GÉRARD GAUTHIER,
assistant-principal,

J.-GÉRARD ROY,
instituteur.

L'Aide à la Femme



« L'Aide à la Femme » fut fondée le 12 janvier 1931 par mademoiselle Maria Bourke, sous le distingué patronage de Son Excellence Monseigneur Gauthier. Son but est de secourir les femmes et les enfants momentanément dans le besoin quels que soient leur âge et leur condition.

L'oeuvre prit naissance au troisième étage du Conservatoire National de Musique, rue Lagauchetière. Au mois de mars 1932, ce local étant devenu insuffisant pour répondre aux pressants besoins de notre population, monsieur Victor Doré mettait à notre disposition l'ancienne école Sainte-Cunégonde située à l'angle des rues Duvernay et Vinet. C'était, de la Commission des Ecoles Catholiques, un premier témoignage de sympathie mais non pas le dernier.

Parmi nos réfugiées, on ne tarda pas à constater qu'il se trouvait de malheureuses jeunes filles qui, après leur faute, venaient chercher chez nous le soutien moral et l'appui physique dont elles avaient un si grand besoin. Ce fut à leur intention que nous organisâmes un département d'obstétrique; et conséquemment, une crèche. Les années passèrent, et nos petits grandirent de sorte qu'il fallut ouvrir un orphelinat pour ceux qui avaient été oubliés et laissés à nos charges.

Comme notre local n'offrait pas de sécurité et que le Bureau de Santé nous poussait à en chercher un autre, le gouvernement provincial

nous fit aménager, à 2375 rue Aird, une ancienne manufacture, que nous occupons depuis le 1er mai 1937.

Le moment fut vite venu où nous dûmes songer à l'éducation première de tous ces petits enfants, à former leur intelligence aussi bien que leur cœur, et à leur fournir la possibilité d'éclosion qu'ils recélaient en germe. Avec nos propres revenus, nous engageâmes des institutrices qui commencèrent à leur donner les premières notions d'éducation. Elles leur favorisèrent l'occasion de se manifester, de s'épanouir librement et en toute confiance. Ce n'était qu'une classe maternelle, qui par la suite devait normalement suivre le cours officiel des études. Grâce à l'appui et à l'encouragement de la Commission scolaire, « *l'Aide à la Femme* » a, depuis 1940, une classe bien organisée sous la direction d'une institutrice qualifiée à tous les points de vue, Mme Valéda Deschenaux. Et déjà quelques centaines de petits déshérités ont ici franchi les premières étapes de leur vie, entourés de toutes les sollicitudes et de tous les bons soins.

Qu'il nous soit permis d'offrir publiquement à la Commission scolaire de Montréal nos hommages bien respectueux et l'expression de notre profonde gratitude pour l'aide précieuse qu'elle a généreusement accordée à l'oeuvre, depuis sa fondation.

RHÉA STE-MARIE,
directrice.

Etablissements Notre-Dame

(Ile-aux-Cerfs, P. Q.)

fondés par les dames de

L'« ASSOCIATION CATHOLIQUE DE L'AIDE AUX INFIRMES »



Conseil d'administration fondateur:

Madame Théodule Bruneau, présidente.
Mademoiselle Laurenda Raymond, vice-présidente.
Madame Ernest Lauzon, vice-présidente.
Mademoiselle Euphrosine Rolland, trésorière.
Madame Antonio Perrault, secrétaire.

Il y a quelques années, aucune oeuvre n'existait à Montréal ni dans notre province pour accueillir, soigner, éduquer, instruire, orienter les épileptiques, enfants et adultes, filles et garçons. Qu'on se figure le sort de ces malades, l'état d'âme de leurs parents et l'inquiétude de ceux qui rêvent qu'aucune classe de jeunes ne soit privée, dans notre pays, des bienfaits de l'instruction religieuse et profane.

Devant les premiers, — les épileptiques, — se fermaient les portes des maisons d'éducation; la menace de crises toujours possibles les éloi-

gnait aussi de l'église. Plus tard, aux écoles d'arts et métiers, d'entraînement à diverses carrières, à l'université, dans l'armée, l'aviation et la marine, même rigueur, même loi inexorable: « on ne prend pas d'épileptiques ». S'agissait-il de gagner honorablement sa vie? — Dans les industries, les emplois publics, les carrières de tout genre, dans les maisons privées, même rigueur, même loi inexorable: « on ne prend pas d'épileptiques ».

Et la situation de ces jeunes était rendue plus pénible encore par la peur que provoquent dans le public, voire même au sein de la famille, les crises impressionnantes qui, variant d'un sujet à un autre, n'en sont pas moins le trait dominant de leur mal et une constante menace.

Ainsi refusé et rebuté partout, l'enfant atteint d'épilepsie était voué à la négligence, à l'ignorance, à l'oisiveté. Il était en marge des saines joies de l'existence normale, des études, des nobles forces du travail, des contacts heureux et variés avec les êtres et les choses.

Devant les deuxièmes, — les parents, — se dressait le spectre du triste avenir de cet être faible et sans défense. « Qui donnera à mon enfant, se disait la mère, tout ce que la société donne aux enfants des autres? Qui m'aidera à le développer sainement, à l'armer pour la lutte, à le guérir peut-être, à sauver son âme aussi précieuse devant Dieu que toutes les autres âmes qu'Il a rachetées? »

Et devant les derniers, — ceux qui veulent et peuvent servir l'humanité, — s'imposait l'urgence de fonder sans retard une institution qui reçût les épileptiques, filles et garçons, enfants et adultes.

L'« Association catholique de l'aide aux infirmes » naquit, se mit à la tâche et organisa en leur faveur, en 1933, les *Etablissements Notre-Dame*.

Sûre d'une expérience de vingt ans dans les oeuvres de charité et possédant le diplôme académique exigé par la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, la présidente de l'association donna elle-même le plan et le programme pédagogique de la nouvelle institution, tant pour l'école primaire que pour l'école professionnelle, l'atelier, la ferme et les maisons d'accueil.

Les conseils, les suggestions et le travail généreux d'un grand médecin, insigne bienfaiteur de l'oeuvre, constituèrent la base de cette fondation de science médicale, d'éducation très spécialisée et de bien-être social. Neuf ans après le décès de ce médecin, son oeuvre ne peut plus rester anonyme. La reconnaissance nomme maintenant tout haut, pour l'honneur de sa famille, l'aussi modeste que regretté, Dr Théodule Bruneau.

Le comité d'alors ne négligea pas non plus de se documenter auprès d'institutions d'Europe et des Etats-Unis, ayant de nombreuses années d'existence et d'expérience.

L'oeuvre débuta avec un élève épileptique reçu dans un modeste sous-sol de la rue Saint-Mathieu, improvisé en classe. Cet élève fut confié à une institutrice diplômée, pédagogue d'expérience, attachée à l'« Association catholique de l'aide aux infirmes ».

Autour de ce premier élève vinrent se grouper d'autres « nouveaux », toujours plus nombreux d'année en année. L'humble école de la rue Saint-Mathieu grandit rapidement, si bien qu'après trois ans d'existence, elle comptait cinquante-sept élèves et refusait l'admission à quantité d'attallés dans l'Ile-aux-Cerfs, à Saint-Charles-sur-Richelieu, province de Québec.

Les meilleures conditions du traitement et de la guérison de l'épileptique s'y trouvent réunies: ambiance de calme, de sympathie, beautés naturelles, grand air, soleil, tous facteurs facilitant l'étude bien graduée et le travail manuel.

Les anciennes dépendances furent réparées, aménagées. Plusieurs constructions nouvelles s'y érigèrent, et aujourd'hui, les *Etablissements Notre-Dame* offrent l'aspect d'un beau domaine privé, ignorant les guerres et les tristesses de la terre, les misères des villes surpeuplées. Cette institution de la foi, de l'espérance et de la charité est l'oeuvre commune de L'« Association catholique de l'Aide aux Infirmes, » du Gouvernement provincial, du Ministère de la Santé, du Département de l'Instruction publique, de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, du club Saint-Laurent Kiwanis de Montréal et de nombreux bienfaiteurs privés.

Les communautés religieuses qui s'y sont dévouées et en ont assuré le service religieux, la régie interne et l'enseignement sont: les Soeurs de la Charité de Montréal, les Oblates Franciscaines de Saint-Joseph, les Pères Franciscains, les Pères Jésuites, les Frères de Saint-Gabriel.

L'enseignement qui se donne aux *Etablissements Notre-Dame* s'inspire du programme d'études primaires de la province et de celui des écoles d'arts et métiers. L'institution est reconnue de bien-être social, d'assistance publique, comme « école ménagère moyenne » et « centre horticole ». L'agrandissement en sera assuré par un octroi de \$160,000.00 du Gouvernement provincial. Elle possède son service social, d'ambulance et d'orthopédie.

Les *Etablissements Notre-Dame* sont divisés en deux parties: le pavillon des grands garçons sur la rive ouest, et celui des petits et des femmes, à l'est. Au centre se trouve l'église, commune à tous.

Le pavillon des grands garçons, sous la direction de trois frères de Saint-Gabriel et de trois professeurs laïques, comprend:

- a) Une classe élémentaire de huit élèves, épileptiques de quinze à vingt-cinq ans, ne sachant ni lire ni écrire. Un professeur laïque est attaché à cette classe;
- b) Un atelier de menuiserie de vingt élèves, dirigé par deux professeurs gradués de l'École du Meuble;
- c) Un centre horticole de trente-quatre élèves, où se donnent des cours théoriques et pratiques de jardinage par un agronome diplômé;
- d) Un foyer donnant abri à six adultes.

Le pavillon des filles, dirigé par onze Soeurs Oblates Franciscaines de Saint-Joseph, chargées de la régie interne et de l'enseignement, comprend :

- a) Une école primaire de dix petites filles et quatorze petits garçons;
- b) Une école ménagère moyenne de douze filles;
- c) Un foyer donnant abri à douze femmes épileptiques.

L'institution compte 103 lits, soit 82 pour les patients et 21 pour le personnel. 157 élèves y furent reçus durant l'année 1945: 118 sous la loi de l'Assistance publique, 32 comme pensionnaires et 7 aux frais de l'« Association catholique de l'Aide aux Infirmes ».

Les jours d'hospitalisation s'élèvent à 22, 516, les repas réguliers à 67, 548, les jours de classe à 2,074.

Tous les patients traités et instruits aux *Etablissements Notre-Dame* ont été améliorés physiquement et mentalement.

Plusieurs enfants ont fait leur « Première Communion » dans la nouvelle église de l'Ile-aux-Cerfs. L'année scolaire 1945-1946 s'est terminée par une exposition des travaux des élèves et par une distribution solennelle de prix.

Le siècle écoulé est riche en oeuvres spéciales d'éducation. Pour le plus grand bonheur de notre jeunesse épileptique, puisse le siècle futur parfaire l'oeuvre rêvée dans les institutions commencées pour elle!

Conseil d'administration actuel :

Madame Théodule Bruneau, présidente.
Madame J.-G. Trudeau, vice-présidente.
Madame Maxime Raymond, vice-présidente.
Madame Jean Baudouin, trésorière.
Madame Gustave Perrault, secrétaire.

LUCIE-L. BRUNEAU,
présidente.

Ecole Louis-Hébert



En 1934, l'école Saint-Marc, malgré son agrandissement de 1926-27, ne suffit plus aux besoins de la population toujours croissante de la paroisse du même nom. C'est donc avec joie que nos six cents garçons se dirigent vers la nouvelle école *Louis-Hébert* dont voici une heureuse description, due à la plume de M. Geo. Harel, professeur aux écoles Saint-Marc et *Louis-Hébert*.

« Inaugurée à l'automne de 1934, cette école fait l'orgueil de la Commission scolaire catholique et de la paroisse Saint-Marc. Sise à l'angle des rues Beaubien et 6e avenue, elle fut construite par Duranceau & Duranceau, d'après les plans de l'architecte Charles David. C'est un édifice de forme rectangulaire, aux lignes élégantes et modernes, remarquable par l'agencement original de ses fenêtres, sa façade gaie et attrayante.

On y distingue les deux croix de droite et de gauche, indispensables à toute école catholique de la métropole aux cent clochers. A une extrémité, l'effigie de Louis Hébert, à l'autre, celle de Marie Rollet, sa digne épouse. Au centre, le nom Louis-Hébert se détache en lettres de bronze.

L'intérieur ne le cède en rien à l'extérieur. Partout, la lumière pénètre à profusion; partout règnent la beauté, le confort et la propreté. A l'entrée on voit une oeuvre d'Alice Nolin, représentant Louis Hébert de l'Espinay, le chef d'une des premières familles de la Nouvelle-France, le premier défricheur du Canada. La direction a ses bureaux du côté nord, tandis que les professeurs ont leur local au sud. Une salle de récréation spacieuse et magnifique occupe le rez-de-chaussée. Aux étages supérieurs, les classes et les diverses salles sont d'un modernisme achevé. Bref, il

ne manque rien à ce « palace » de l'enseignement. Professeurs et élèves sont unanimes à le reconnaître. De plus, la décoration générale est un hommage à l'art et au bon goût.

L'école *Louis-Hébert* est dirigée par Monsieur J.-Roméo Renaud, qui a le mérite d'avoir inculqué aux élèves le soin constant de l'ordre et de la propreté. Grâce à cette politique, notre école attire aujourd'hui l'admiration de tous les visiteurs. Un principal-adjoint, M. Raoul Duplessis, et vingt professeurs secondent M. Renaud, avec dévouement et loyauté. Tout le personnel, y compris les deux professeurs spéciaux, de dessin et de travaux manuels, s'efforce de suivre les traces de Louis-Hébert et de Marie Rollet, ces glorieux pionniers de la famille canadienne-française.

L'histoire de l'école *Louis-Hébert* n'est donc pas longue, puisqu'elle ne compte que douze ans d'existence. Il est pourtant des événements qui, ce me semble, méritent d'être soulignés, ne serait-ce que d'un mot.

Monsieur l'inspecteur Charbonneau.

C'est d'abord la première visite de notre nouvel inspecteur, M. A.-B. Charbonneau. Voici le rapport qu'il nous en fait :

Le 26 septembre 1934.

« J'ai visité hier et aujourd'hui les vingt classes de la nouvelle école qui a été construite cette année. L'école *Louis-Hébert* est certainement la plus belle que j'ai visitée jusqu'ici. Je crois que c'est une des mieux organisées aux points de vue classement, promotions, enseignement, discipline.

L'école *Louis-Hébert* continuera, j'en suis certain, à maintenir la réputation que l'école Saint-Marc s'est acquise, grâce à son principal, M. Renaud, et grâce aussi au personnel dont il sait s'entourer ».

Bénédictio de l'école.

Le 22 octobre de la même année, a lieu la bénédiction de la nouvelle école *Louis-Hébert*, par le regretté curé-fondateur de la paroisse, M. l'abbé Avila Perrault. Les journaux du lendemain mentionnent le nom des personnalités qui assistaient à cette fête : MM. Victor Doré, président général de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal; John-Maurice Manning, directeur général des études; Irénée Beauchemin, sous-directeur des études pour l'est; l'abbé J.-O. Maurice, visiteur général des écoles; l'abbé Eustache St-Maurice, visiteur pour le district est; J.-M. Caron, inspecteur d'écoles; les commissaires suivants: les docteurs Joseph Nolin, Eudore Dubeau, E.-J.-C. Kennedy, M. Georges Richer; Mademoiselle Marguerite Taillefer, directrice de l'école des filles de la paroisse, M. Charles David, architecte de l'école, ainsi qu'une affluence de paroissiens.

Au feu!

En mai 1937, se produit un incident assez pénible. Un des élèves, aux idées plutôt « pyrotechniques », s'avise d'anéantir son école en mettant

le feu au mobilier de sa classe. A la faveur de la nuit, il s'introduit dans l'immeuble et réussit à faire brûler quatorze pupitres ainsi que le bureau de son maître. Le coupable, découvert le lendemain, fut traité plutôt que puni, car c'était une malade.

Monsieur l'inspecteur Dussault.

L'année scolaire 1937-38 marque l'arrivée d'un nouveau représentant de l'Instruction publique, dans la personne de M. l'inspecteur Henri Dussault. Voici son rapport :

« Montréal, le 3 mars 1938.

« J'ai éprouvé un réel plaisir à visiter l'intéressante école *Louis-Hébert*. Un ordre parfait règne dans toutes les classes; la discipline est partout excellente.

Le dévoué personnel enseignant a accompli un excellent travail au cours de cette année. Monsieur le principal ainsi que M. l'assistant méritent tous deux des félicitations pour cet heureux état de choses. Vingt-deux volumes seront distribués en prix aux élèves de cette école ».

Une classe d'épileptiques.

Rappellerai-je que, cette année-là, à la demande de M. Gabriel Rousseau, alors directeur général des écoles d'arts et métiers, et de Madame T. Bruneau, leur protectrice, nous avons donné l'hospitalité à vingt-deux épileptiques éducatibles. L'assistant d'alors, M. Wilfrid Labrecque, et moi-même leur avons donné des cours de français et d'arithmétique. Tous deux, nous avons acquis, au contact de ces malades, une précieuse expérience.

Concours de chant.

Enfin le 1er juin 1938, soixante-quinze petits chanteurs, sous la direction de M. G. Harel, gagnaient, pour le conserver définitivement, le drapeau offert par « La Presse », lors du concours de la chanson française.

Nouveau district scolaire.

En 1938-39, M. l'abbé Henri Grégoire remplace M. l'abbé Eustache St-Maurice, comme visiteur du nouveau district no 5, dont M. Albert Saint-Jacques vient d'être nommé directeur. Depuis cette date, l'école *Louis-Hébert* est devenue le centre de ce district. C'est là, en effet, que chaque année, l'inspecteur et le directeur Saint-Jacques tiennent leurs réunions pédagogiques; que les titulaires des 7e et 9e années des vingt-sept écoles du district, corrigeant les épreuves des deux certificats d'études primaires.

Un prêtre éducateur.

Au mois de décembre 1938, nos écoliers et nos professeurs, tout en se réjouissant de la nomination de M. l'abbé Tancrede Mathieu à la cure

de St-Elzéar, regrettaient le départ de ce prêtre éminemment éducateur. Pendant quatorze ans, l'abbé Mathieu s'était conquis l'estime et la confiance de la population de Saint-Marc et particulièrement celle des écoliers de la paroisse. Aussi, lors d'une petite fête organisée en son honneur, me faisant leur interprète, entre autres choses, je lui disais: « Ils sont sans doute fiers de la récompense mille fois méritée que vous obtenez; mais, habitués à vous voir sans cesse au milieu d'eux, à recevoir d'excellentes leçons de catéchisme, leçons que vous saviez rendre vivantes, en les émaillant de conseils pratiques pour la vie; à être aidés dans le choix de leur vocation; à être encouragés et même parfois taquinés amicalement, ces enfants sentiront, peut-être plus que d'autres, tout ce qu'ils perdent par votre départ.

C'est pourquoi, ils se rappelleront toujours qu'ils ont eu, comme aumônier, pendant quatorze ans, un vicaire petit de taille, mais grand de coeur et d'esprit, qui les aimait et qu'ils aimaient, et dont ils garderont le plus durable des souvenirs ».

Vingt-cinq ans d'enseignement.

Le 12 février 1945, l'école *Louis-Hébert* fêtait les vingt-cinq ans d'enseignement de son principal. C'est une fête dont je garde un bien agréable souvenir. Les sentiments qu'on m'a exprimés, à cette occasion, ainsi que les cadeaux princiers dont on m'a comblé, me rappellent encore que « s'il est des jours amers, il en est de bien doux ».

Congrès Eucharistique.

Le mémorable congrès Eucharistique de Rosemont eut lieu dans la semaine du 20 juin 1945. Environ 100,000 personnes visitent l'exposition de dessins religieux, artistiquement disposés pour la plupart dans la vaste salle de l'école *Louis-Hébert*. Les écoliers de onze paroisses participent au concours. L'école *Louis-Hébert* se classe première pour le choix et la disposition de ses dessins. MM. Thibault et Boudreault méritent nos félicitations, car tous deux sont les principaux ouvriers de ce succès.

Centenaire de la Commission scolaire.

Le Centenaire de la Commission scolaire de Montréal ne passa pas inaperçu à l'école *Louis-Hébert*. Monsieur le curé Lionel Martel, qui avait éloquemment commenté le fait le dimanche précédent, chantait lui-même au matin du 22 mai 1946 une grand'messe d'actions de grâces. Ecoliers et professeurs y assistaient. Sous l'habile direction de M. Romuald Saint-Jacques, le chant exécuté par les professeurs de l'école fut très goûté.

Dans l'après-midi, nous fêtions M. le Curé, Dollard et le Centenaire. Le programme, préparé par MM. R. Boudreault, P. Poliquin et Mlle G. Borgia fut des plus réussis: déclamations, chants et saynètes rappelèrent les héros et les événements du jour. Avec respect, nous nous

DIRECTRICES LAÏQUES DE LANGUE FRANÇAISE

ÉCOLE SUPÉRIEURE ST-MARIE



Mlle Marie-Françoise
LÉVESQUE

ÉCOLE ST-GABRIEL-LÉVESQUE



Mlle Geneviève
LÉVESQUE



Mlle Louise
LÉVESQUE



Mlle Marguerite
LÉVESQUE



Mlle Louise
LÉVESQUE



Mlle Thérèse
LÉVESQUE



Mlle Colette
LÉVESQUE



Mlle Colette
LÉVESQUE



Mlle Geneviève
LÉVESQUE



Mlle Geneviève
LÉVESQUE



Mlle Colette
LÉVESQUE

ÉCOLE ANDRÉ



Mlle Thérèse
LÉVESQUE



Mlle Geneviève
LÉVESQUE



Mlle Geneviève
LÉVESQUE



Mlle Geneviève
LÉVESQUE



Mlle Geneviève
LÉVESQUE

FACERE ET DOCERE



Mlle Geneviève
LÉVESQUE



Mlle Geneviève
LÉVESQUE



Mlle Geneviève
LÉVESQUE

CENTENAIRE DE LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

1946



Mlle Geneviève
LÉVESQUE



Mlle Geneviève
LÉVESQUE



Mlle Geneviève
LÉVESQUE



Mlle Geneviève
LÉVESQUE



Mlle Geneviève
LÉVESQUE

O. Allard

sommes inclinés devant l'oeuvre et les progrès que la Commission des Ecoles catholiques de Montréal a réalisés au cours de son siècle d'existence.

Ordinations sacerdotales.

Le 16 juin 1946, Monseigneur Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, conférait le sacerdoce dans l'église même de Saint-Marc à deux de nos anciens: MM. les abbés Gérard Tremblay et Jean-Paul Giroux. La veille, dans la basilique de la capitale, le Père Roger Brouillet, O.M.I., un autre ancien de Saint-Marc, était ordonné prêtre par Monseigneur Vachon, archevêque d'Ottawa.

L'école *Louis-Hébert* s'est réjouie de ce triple appel divin. Elle était très fière d'apprendre, de la bouche de son curé, qu'en trente et un ans d'existence, notre paroisse a donné trente-cinq prêtres à l'Eglise. Si l'on considère que soixante de nos anciens poursuivent actuellement des études classiques, pour la plupart dans le but de devenir prêtre, l'école *Louis-Hébert* peut se féliciter d'avoir toujours accordé à l'enseignement religieux la place qui lui revient de droit, la première.

Promotions.

Plusieurs membres du personnel enseignant de *Louis-Hébert* ont obtenu des promotions au cours des dernières années. Qu'on me permette de mentionner: Mlle Marguerite Taillefer, qui a été institutrice et assistante à l'école Saint-Marc, avant d'en devenir la directrice en 1929; Mlle Marguerite Forest, qui était titulaire du cours préparatoire des garçons et qui devint assistante-directrice à l'école Saint-Marc, filles. Elle rêvait alors de publier ses excellents manuels de lecture, fruit de sa compétence et de sa vaste expérience. Mlle Madeleine Ouimet, qui l'a grandement secondée dans ce travail, fut à son tour nommée assistante-directrice à l'école Victor-Doré. Le principal de l'école Ludger-Duvernay, M. Rosaire Roger, fut pendant six ans un des excellents professeurs de l'école Saint-Marc. Monsieur Gustave Huneault y enseigna également pendant un an avant de devenir principal de l'école Saint-Jean-Vianney. Monsieur Wilfrid Labrecque, aujourd'hui principal de Frontenac, fut assistant à Saint-Marc et à Louis-Hébert pendant sept ans. Il fut pour moi un auxiliaire précieux, et pour les professeurs un guide compétent et consciencieux. Monsieur Philippe Morel, son successeur, actuellement principal de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, a laissé de son passage à *Louis-Hébert* un excellent souvenir. Monsieur Raoul Duplessis, assistant actuel, suivra sans nul doute, à notre grand regret, la trace de ses devanciers. Ses récents succès aux examens du principalat lui permettent d'espérer une promotion prochaine.

L'école supérieure Le Plateau est certainement heureuse de compter parmi son personnel trois anciens de *Louis-Hébert*: MM. René Perrault, Joseph Lauzon et Lucien Desautels. Nous réitérons à tous ces promus nos félicitations et nos vœux de succès.

A cette liste, il nous fait plaisir d'ajouter, pour l'inscrire dans l'album-souvenir du *Centenaire* de la Commission scolaire, le nom de tous les professeurs actuels de *Louis-Hébert*: MM. l'abbé Gérard Corneillier, aumônier; Roland Boudreault, 9eA, instructeur du Corps de Cadets; Louis Dansereau, 9eB, directeur des cadets du Sacré-Coeur; Paul-Emile Landry, 8eA; Odilon Grégoire, 8eB; Adrien Beaudry, 7eA; Philippe Boisjoly et Chs-Edouard Barrette, 7eB et C, directeurs des enfants de chœur; Philippe Poliquin, 6eA, directeur des Petits Croisés; Roméo Dion, 6eB, directeur des jeux; Paul Désaulniers, 6eC, instructeur du corps de cadets; Lucien Giroux, 5eA, pianiste-accompagnateur; Jules Nols, 5eB, et Joseph Léonelli, 5eC, chargés du cours de secourisme; Joseph Perron, 4eA, deuxième réglemantaire; Elphège Abran, 4eB, directeur de l'Action catholique; Romuald Saint-Jacques, directeur du chant et du corps de clairon; Honoré Mercier, 3eA; Omer Dulude, 3eB; Mlle Georgette Borgia, 2e; Wilfrid Thibault, professeur de dessin; Donat Brabant, professeur de travaux manuels.

Remerciements.

Nous remercions bien cordialement tous ceux qui depuis vingt-trois ans n'ont cessé de nous faciliter la tâche à la direction de *l'école Louis-Hébert*: les professeurs dont la loyauté et le dévouement n'ont jamais flanché; la bonne population de Saint-Marc qui, après nous avoir confié l'éducation et l'instruction de ses enfants, ne nous a ménagé ni sa confiance ni son appui; messieurs les curés Perrault, Papineau, Martel et les membres du clergé de la paroisse qui se sont toujours intéressés à notre oeuvre; enfin, les autorités de la Commission scolaire si généreuses et si bienveillantes à notre endroit.

J.-ROMÉO RENAUD,
principal.

Children's Memorial Hospital



Il y a plusieurs années, le Dr Rupert Derome, médecin attaché au Children's Memorial Hospital, manifestait le désir d'avoir pour les patients catholiques de cet établissement des institutrices de leur religion.

Le 1er octobre 1942, la section catholique de la Société des Enfants Infirmes de la Province de Québec se réunissait sous la présidence de monsieur Olivier Lefebvre. Assistaient à la réunion: Mgr Laurence Whelan, évêque auxiliaire de Montréal, et monsieur Alfred-F. Larose, président de la Commission des Ecoles catholiques. La secrétaire de l'oeuvre, mademoiselle Daigle fit rapport à l'assemblée que 80% des enfants hospitalisés au Children's Memorial Hospital étaient catholiques, suivant le Dr De Belle, surintendant médical de cette institution.

La présence d'institutrices catholiques devenait donc nécessaire; même, elle était souhaitée par les autorités de l'hôpital. Aussi, à la demande de monsieur Trefflé Boulanger, directeur des études, la Commission scolaire décida le 17 juin 1943 d'en envoyer deux auprès de ces enfants, une de langue française et l'autre de langue anglaise. Mademoiselle Marie-Ange Madore entra en fonction le 17 novembre 1943, et Miss Joyce Wood, le 17 janvier 1944.

L'enseignement qui se donne depuis dans cet hôpital, peut être collectif lorsque les circonstances le permettent, ce qui arrive rarement; il est surtout individuel, se faisant d'un lit à l'autre. La leçon commence à la page abandonnée et se poursuit suivant l'ardeur, les forces physiques, le talent de l'élève et la durée de son stage à l'hôpital.

Ces enfants cloués au lit par la souffrance durant des semaines et des mois, sont tantôt calmes ou nerveux, confiants ou déprimés, éveillés ou indolents. Suivant le jour, l'humeur et les dispositions des malades, il faut savoir doser l'enseignement, et se contenter parfois d'être la grande soeur qui comprend, l'amie qui sympathise et reconforte, la maman qui aime et endort la douleur.

La tâche, parfois difficile, est, comme dans les classes régulières, très souvent bien consolante.

MARIE-ANGE MADORE,
titulaire-responsable.

Une oeuvre d'amour

L'éducation est une oeuvre d'amour. Oeuvre d'amour qui correspond parfaitement à la nature de la femme, à ses aspirations, à son caractère, à sa mission. L'enfant ne sera jamais pour elle un étranger avec lequel il lui faudra lier connaissance. Dès son approche, elle le devine, le reconnaît et lui sourit. Spontanément, elle l'aime.

Comment s'étonner alors que l'enseignement attire, retienne et garde un si grand nombre de femmes? Ainsi, en était-il autrefois. Ainsi, en est-il présentement. Toujours, il en sera ainsi.

Bien avant qu'un organisme central ait tracé des cadres scolaires, de petites écoles indépendantes fonctionnent déjà sur l'île de Montréal. Elles naissent ou disparaissent suivant les besoins de l'arrondissement, la fortune des locaux, la collaboration des parents, la persévérance et les succès obtenus par les laïques qui les dirigent ou y enseignent. Ces laïques sont des femmes.

En 1846, lorsque la première Commission scolaire entre en fonction, trois femmes ont l'honneur d'être choisies sur un total de sept titulaires — dont trois religieuses et un instituteur — qui enseigneront désormais dans les écoles publiques. *Sophie Godaire, Rosine Poitras et Angéline Dubord*, les toutes premières, traceront la voie aux compagnes qui leur succéderont durant le siècle qui s'ouvre.

Les débuts sont pénibles. Pénibles, indécis et lents. Leur lenteur même peut laisser croire que les écoles sous-contrôle ne sont pas de premier ordre. Il n'en est rien cependant. Les institutrices qui y donnent l'enseignement, de l'avis du surintendant des écoles, « sont munies de leur brevet, ont une conduite honorable, font preuve de désintéressement parfait et d'un grand dévouement ».

Malgré cet excellent témoignage, après un quart de siècle, la Commission scolaire ne compte encore qu'une trentaine d'institutrices laïques dans les maisons qu'elle contrôle. « L'intention du Bureau, présidé par monsieur Victor Rousselot, sulpicien, étant de confier, autant que possible, l'éducation des jeunes filles aux dames religieuses », les commissaires découragent les demandes en refusant les octrois. Cependant, la chronique relate, qu'à cette même date, onze petites écoles publiques sont confiées à des laïques pendant que les religieuses en dirigent neuf.

Les écoles « du sexe » sont soumises à des règlements sévères. Aucune séance ne s'organise sans la permission de l'autorité épiscopale. Aucun garçon âgé de plus de sept ans — vingt ans plus tard, on dira de dix ans et plus — n'est admis dans les écoles de filles. Mesures disciplinaires, cahiers de classe, contrôle de la fréquentation, examens particuliers et publics donnent aux écoles de 1871 un air quelque peu contemporain.

L'augmentation des classes de filles ne suit pas le rythme d'accroissement des classes de garçons. Ici, lorsque les groupes se multiplient, on retient les services de nouveaux maîtres, pour la plupart, laïques. Des édifices se dressent, les écoles s'organisent, on les meuble convenablement, on les agrandit même. Là, parce qu'on attache beaucoup moins d'importance à l'instruction des filles, on ne juge pas nécessaire d'accorder les mêmes privilèges. Il en sera ainsi pendant des années et des années.

Attente, confiance, espoir et sacrifices pour celles qui rêvaient d'instruire et d'élever, au sens le plus vrai du mot, les petits enfants du *Maître* des maîtres. Eclairer des intelligences, former des coeurs et grandir des vies, pour le seul bien et la joie profonde qui en découlent. Non dans un but lucratif, égoïste. Qui oserait en douter après avoir pris connaissance d'une résolution des commissaires, passée en 1906: « Une allocation sera accordée aux directrices laïques afin de leur permettre de donner à leurs institutrices ce que les religieuses reçoivent présentement, soit, six dollars vingt-cinq cents (\$6.25) par élève. Témoignage éloquent du désintéressement des institutrices.

Une pensée plus noble les dirige. Un mobile plus grand les anime. A chaque échec, une vigueur nouvelle les fait se redresser et soutient leur attente. Le temps finit toujours par accomplir son oeuvre. Les causes vraiment dignes, par triompher. Un jour viendra, elles le croient fermement, ou les autorités feront à la femme la juste part qui lui revient dans le domaine de l'éducation. Elles se préparent en espérant. Elles espèrent en se préparant.

On doit à la vérité de souligner le concours très actif et combien méritoire des communautés religieuses de femmes, dans l'essor qu'elles donnent aux études des personnes « du sexe », vers l'an 1900. Grâce leur en soient rendues! Attitude qui s'impose bientôt à l'attention du public. Attitude qui impose aux autorités; le 27 octobre 1908, la décision suivante: « Que l'éducation des filles devra être mise sur le même pied que l'éducation des garçons, quant à l'efficacité et quant au coût de l'éducation pour les parents ».

Une ère de développement enfin s'annonce. Le territoire de la Commission s'accroît d'annexions nombreuses. Les demandes affluent. Des constructions modernes spacieuses s'élèvent en maints endroits.

En 1910, une première maison, l'académie Marchand est confiée à des institutrices. Une seconde, puis une troisième viennent s'ajouter au tableau: les écoles Garneau, en 1911; Georges-Etienne-Cartier, en 1915. Dans un coin de verdure et d'air pur, une nouvelle paroisse est fondée. Bientôt, une école se dresse à l'ombre du clocher, St-Marc, que les autorités offrent aux institutrices en 1917 et qui reçoit son titre officiel d'école supérieure, en 1943. Six ans après, en 1923, les écoles Ste-Marthe et St-Ambroise; St-Agnès, en 1925; puis St-Barthélemy, filles, et Ste-Thérèse-dirigées par des laïques. En 1929, le patrimoine s'enrichit des écoles Dollard-des-Ormeaux; d'Edouard-Charles-Fabre, et de Holy Cross, en

1930; de St-Gabriel-Lalemant et de St-Jean-Berchmans, élém., en 1931; de St-Brendan's en 1936. Enfin, de Ste-Jeanne-d'Arc, filles, que la Commission actuelle confie aux laïques, en 1944. Cette énumération resterait incomplète si nous n'y ajoutions les six écoles dirigées par des titulaires-responsables ainsi que les cinq classes ouvertes dans les hôpitaux de Ste-Justine, Children's Memorial et St-Mary's, pour les écoliers malades qui y font un stage prolongé.

Dès 1871, le souci d'initier les fillettes à leur « métier de femme » se manifeste alors que les autorités scolaires permettent l'enseignement de la couture. Cinq ans après, un programme est élaboré et distribué. Preuve évidente de l'intérêt porté aux sciences ménagères, une institutrice reçoit la somme de cinquante dollars (\$50.) pour l'achat d'une machine à coudre et deux cordes de bois pour chauffer sa classe de couture.

Le silence se fait ensuite autour du programme et de l'unique machine à coudre qui continue sa chanson diligente, nous le présumons. Se serait-elle consumée avec la dernière bûche la louable initiative de préparer les fillettes à leur rôle futur?... Demi-réveil en 1909 lorsque l'académie Marchand et l'école Garneau, en 1911, reçoivent respectivement une institutrice. Puis, c'est encore le silence jusqu'en 1919-20 alors que cinq boursières vont étudier à l'Ecole Ménagère Provinciale. Les années qui suivent ne sont guère progressives. Enfin, en 1943, jugeant qu'il est opportun d'accorder au problème l'attention qu'il mérite, la présente Commission scolaire crée un poste de directrice d'enseignement ménager et donne un nouvel élan à cette matière. Actuellement, trente-trois institutrices préparent les petites canadiennes à devenir « plus précieuses que les perles ».

L'éducation physique, encore à la période de l'enfance, si l'on considère l'année de ses débuts chez les filles, est cependant en plein épanouissement. Une première tentative, le 13 décembre 1910, reste à l'état embryonnaire. Elle ne prend forme définitive que vingt-sept ans plus tard avec la nomination d'une assistante en Education physique. Organisation délicate et compliquée qui s'effectue dans la joie, la confiance, l'enthousiasme et le dévouement le plus complet. Harmonie de grâce, de souplesse, de santé, de beauté, dont Montréal, à son troisième centenaire conserve encore le souvenir ému.

Dans l'éducation, les écoles ne sont pas les seuls cadres où évoluent les femmes. Celles-ci occupent certains postes qui touchent de près à l'organisation scolaire, à son histoire, à sa vie, à son rayonnement. Ainsi, à l'organisation scolaire, à son histoire, à sa vie, à son rayonnement. Ainsi, à l'organisation scolaire, à son histoire, à sa vie, à son rayonnement. En l'année du *Centenaire*, il en est cinquante-cinq qui apportent la contribution de leur savoir-faire.

Cinquante-cinq, dont la toute première de la première heure, à qui en 1929, on confie la responsabilité du département des archives. Tâche imposante, sérieuse, considérable, essentielle. Tâche apparemment obscure qui projète une vive lumière dans l'Edifice scolaire.

Après les archives, les bibliothèques. En particulier, la bibliothèque du personnel enseignant qui possède une collection d'environ douze mille volumes. Ici encore, l'organisation n'est pas une sinécure. Recherches, choix judicieux des livres, classification, contrôle. Et les autorités n'ont éprouvé de regrets d'avoir fait appel à la compétence des femmes.

Le dernier quart de siècle se montre donc favorable à l'élément féminin laïque. Aussi, son nombre augmente dans une proportion, non pas analogue au nombre des écoles et des fonctions distribuées, mais dans une proportion qui dépasse de beaucoup ce nombre. Elles étaient trois institutrices en 1846; trente en 1871; soixante-trois seulement en 1896. En 1921, elles sont environ quatre cents. A son premier *Centenaire*, la Commission, en compte neuf cent quatre-vingt-seize qui dispensent l'enseignement à la jeunesse de la métropole. « Le grain de sénévé a produit un grand arbre » dont les ramifications s'étendent par toute la cité. Elles sont partout, dans presque toutes les écoles, tant religieuses que laïques, tant chez les garçons que chez les filles. Leur influence s'exerce à tous les degrés du cours. Aux bambins timides dont l'intelligence s'ouvre à la lumière comme aux adolescentes désinvoltes, déjà aux prises avec la vie.

Par l'action, par la parole et par les écrits, leur influence couvre un champ plus vaste encore. Elles sont apôtres dans la société où elles aident le prêtre, conférencières dans des réunions où leur exemple entraîne, auteurs d'articles, de récits, voire même de manuels et d'albums en usage dans les écoles de la province. Honneur qui rejaillit sur toute la profession!

« Plus que tous autres, écrit Madeleine Danielou, dans son livre *Education selon l'Esprit*, ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse doivent être insérés au vif de leur temps, sensibles même à ces mouvements où s'esquisse l'avenir et qui sont précisément ceux auxquels s'intéressera la jeunesse qu'ils élèvent. Ceci suppose qu'on continue de travailler, de lire, qu'on se tient au courant de toute oeuvre qui compte, de toute initiative heureuse, de toute orientation importante des institutions ou de la pensée, en un mot qu'on respire l'air de son temps ».

En effet, ne pas rester prisonnières de sa génération, mais prendre contact avec aujourd'hui, afin d'ouvrir bien grandes les fenêtres sur la vie réelle de l'enfant. N'est-ce pas en vue d'atteindre cette fin que le personnel féminin consacre de nombreux loisirs à l'organisation d'oeuvres diverses? Ligues missionnaires, croisades eucharistiques, congrégations, retraites fermées pour finissantes, jeunesses étudiantes catholiques. Guidisme, chorales, bibliothèques, cercles de jeunes naturalistes, amicales, caisses d'économie, oeuvres de charité, jeux par équipes, séances récréatives, collaboration aux oeuvres paroissiales. Secourisme, quêtes publiques, célébration de fêtes, jours de fierté nationale, etc.

N'est-ce pas afin de répondre aux exigences professionnelles que les institutrices catholiques de Montréal s'imposent de multiples études? Cours de perfectionnement en pédagogie, psychologie, orientation pro-

fessionnelle, sciences religieuses et sociales, études classiques, bibliothéconomie, culture physique, dessin, tourisme, anglais, etc.

Les cercles d'études n'apportent-ils pas aussi leur modeste tribut? Organisés par districts, au tout début, centralisés par la suite, ils se préoccupent de culture générale, de méthodologie, de difficultés de com-
cycliques. Toutes questions susceptibles de cultiver le coeur en même temps que l'esprit et dont la bénéficiaire est nécessairement la gent écolière.

L'enfant se tient au niveau moral de celui qui l'instruit. Immense responsabilité. Aussi, chaque année, avec l'approbation des autorités scolaires, un nombre intéressant d'éducatrices chrétiennes suivent des retraites fermées spécialement organisées pour elles. Halte tonifiante où elles vont puiser force et ferveur.

« L'union des maîtres crée une forme morale », disait Sa Sainteté Pie XII, lors d'une audience qu'il accordait récemment à des centaines d'instituteurs catholiques. Dès 1907, les institutrices répondent par anticipation à ce voeu exprimé par le Saint Père. Elles se groupent en association déclarent les mémoires du temps, afin de « perfectionner le sort des institutrices, améliorer leur condition sociale, s'encourager mutuellement à la pratique de la religion et de toutes les vertus qui peuvent contribuer à leur faire remplir leurs devoirs avec honneur pour elles-mêmes et pour la société ». — Cette association subsiste encore. Son nom a pu changer, ses activités se multiplier, son influence augmenter, elle reste fidèle au principe qui a présidé à son avènement et qui a conduit sa destinée: « S'UNIR POUR MIEUX SERVIR ».

Servir la cause de l'Eglise et de la Patrie en développant des intelligences, en guidant des coeurs, en formant des volontés pour l'action, pour la sainteté, pour l'héroïsme. Servir, dans toute la noblesse et la beauté du terme. Tel est l'idéal des neuf cent quatre-vingt-seize institutrices laïques qui ont l'honneur de dispenser l'enseignement dans les écoles de la Commission catholique de Montréal, en cette année 1946.

Elles se sont préparées en espérant. Elles ont espéré en se préparant. Et les autorités les ont jugées dignes d'exercer leur oeuvre d'amour auprès des enfants du *Royaume* (1).

THÉRÈSE THÉRIAULT.

(1) Faveur de « L'école canadienne », numéro du *Centenaire*.

L'instituteur laïque⁽¹⁾

Comment exposer, en un bref article, la contribution que les instituteurs laïques ont apportée à la vie et au dévouement de la Commission des Ecoles Catholiques depuis cent ans? Le sujet, en raison de son ampleur, de sa richesse, de sa variété, exigerait, pour être traité avec justice, un volume complet. Les archives de la Commission consultées rapidement m'ont persuadé qu'il y aurait là matière à écrire un livre aussi instructif qu'intéressant. Malheureusement, je ne dispose que de quelques pages. Je devrai donc, par la force des choses, m'en tenir à des considérations sommaires qui exprimeront bien mal la magnifique et féconde participation des maîtres laïques à l'enseignement primaire de la métropole en l'espace d'un siècle.

Raconter étape par étape, l'histoire de cette participation, ne serait-ce pas, en quelque sorte, faire l'histoire de la Commission scolaire tout entière? En effet, dès le première heure de sa vie, soit en 1846, l'élément laïque occupe déjà sa place à côté de l'élément religieux dans l'oeuvre de l'instruction et de l'éducation de notre jeunesse. Place modeste, certes! Mais souvenons-nous qu'il s'agit des commencements, de la période de fondation. La Commission scolaire vient d'être établie. Elle compte à peine trois cents élèves filles et garçons. Ce sont des particuliers qui donnent des cours à ces enfants dans leur propre maison et dans des locaux de fortune. La Commission subventionne officiellement ces maîtres qui furent les premiers laïques à dispenser dans notre milieu métropolitain l'enseignement public.

Les archives de la Commission scolaire ont retenu les noms de ces instituteurs et quelques détails sur cette phase primitive d'organisation. Mademoiselle Yvonne Deschênes, archiviste, a bien voulu nous laisser consulter à loisir les documents et a aimablement guidé nos recherches. Sans doute sera-t-on curieux de savoir quelque chose sur les humbles débuts de l'instituteur laïque dans l'enseignement primaire montréalais. Monsieur H. Sharing fut le pionnier de cet enseignement. En 1846, il enseignait à une quarantaine d'écoliers environ. Il les recevait chez lui et il est permis d'imaginer sans peine qu'il s'agissait d'une installation rudimentaire qui ne se distinguait ni par un confort excessif ni par un matériel scolaire de premier ordre. La Commission scolaire accordait à M. Sharing une subvention annuelle de 200 livres. Cinq autres maîtres laïques secondaient les efforts de M. Sharing et recevaient également un traitement de la Commission.

Quand on compulse les archives qui se rapportent à cette période de l'organisation, il est impossible de ne pas être frappé par deux faits

(1) Faveur de « L'école canadienne », numéro du Centenaire.

évidents. D'abord, on improvise beaucoup, on tâtonne, on hésite, on s'efforce de répondre tant bien que mal, au petit bonheur, aux besoins nouveaux qui ne cessent de surgir. Un peu plus tard, on ne sait pour quelle raison, de bizarres préventions se dessinent contre l'instituteur laïque. A un certain moment même, la Commission décidera de ne plus en engager un seul. Mais, heureusement, elle se ravise et ne donne pas suite à sa décision draconienne, injustement arbitraire sans doute. Les maîtres laïques continuent à faire leur chemin, à s'imposer, à prouver par les résultats qu'ils obtiennent qu'ils sont en tout point dignes de figurer aux côtés des maîtres religieux dans la noble tâche de la formation de la jeunesse populaire.

Depuis la fondation de la Commission scolaire en 1846, les instituteurs laïques devront attendre sept années, c'est-à-dire jusqu'en 1853, pour avoir leur premier local à eux, leur première école véritable. En cette année 1853 s'ouvre, en effet, la première école laïque officielle. Elle est sise rue « Cotté » et elle porte le nom d'*Académie commerciale catholique*. Monsieur Doran en est le directeur. Arrêtons-nous ici un moment et examinons un peu ce nom officiel de notre première école. Nous observons d'abord qu'il s'agit d'une *académie*. Pourquoi *commerciale*? Sans doute parce que ses élèves seront formés spécialement en vue du commerce, des affaires, des carrières industrielles. Ce mot *commerciale* voudrait-il souligner le fait que cette école se distingue nettement par ses méthodes, ses disciplines et son but du collège classique, de l'institution d'enseignement secondaire qui forme surtout des jeunes gens qui se destinent soit au clergé, soit aux professions libérales? L'épithète *catholique* indique, elle, que les écoliers qui fréquentent l'académie commerciale appartiennent à la confession catholique en opposition à la confession protestante. Un jour, il y aura, en effet, dans la métropole, une commission des écoles catholiques et une commission des écoles protestantes pour répondre au partage confessionnel de notre population. La semence jetée en terre, il y a près de cent ans, contenait en germe toute la moisson que nous voyons mûrir aujourd'hui.

L'histoire de l'instituteur laïque s'identifie et se confond, je le répète, avec l'histoire même de la Commission. Il serait tout à fait impossible de disjoindre ces deux histoires si profondément fondues qu'elles n'en font plus qu'une. Au fur et à mesure que la Commission se développe, prend de l'ampleur, multiplie et enrichit ses moyens de formation, les instituteurs laïques, simultanément, deviennent de plus en plus nombreux, acquièrent sans cesse des compétences nouvelles et, grâce à leur travail généreux, à leur réussite pédagogique, à leurs études spéciales, à leurs justes revendications formulées avec une déférence qui n'exclut pas une ténacité indomptable, ils se montrent indispensables dans la vie de l'enseignement primaire montréalais, ils élèvent peu à peu le niveau de leur condition professionnelle et de leur status social, ils obtiennent une considération méritée de la part des autorités scolaires et du public. M. René Guénette, le distingué directeur de notre revue pédagogique, a relevé, dans ses deux beaux livres: *Essais sur l'éducation* et *la Cité nouvelle*, l'étroite

te et féconde coopération qui existe dans notre enseignement entre les instituteurs laïques et les instituteurs religieux. Il a signalé avec raison qu'il y avait place chez nous, pour le plus grand bien des enfants, à l'action conjointe et à l'émulation efficace que suscite la coexistence de deux grands corps enseignants: les religieux, comme il est naturel, ne veulent pas se laisser surpasser par les laïques et ces derniers ont à cœur de se montrer à la hauteur de leur tâche. Et c'est la jeunesse écolière, qui, en définitive, bénéficie de ce noble esprit d'émulation entre ces deux catégories de maîtres.

Dans ce numéro-souvenir de *L'école canadienne* publié à l'occasion du Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, le distingué historien, M. l'abbé Adélarde Desrosiers, rédige l'historique général de la Commission. D'autre part, Mlle Thérèse Thériault relate, avec autant de conscience que de talent, la contribution des institutrices laïques et M. Paul Barry, professeur de l'enseignement primaire supérieur, raconte les étapes majeures de cet enseignement. Si, à mon tour, j'écrivais un essai de nature historique, je courrais donc grand risque qu'il fasse double emploi et répète ce que d'autres ont dit mieux que je ne pourrais le dire. Après avoir signalé les très modestes débuts de la Commission scolaire en 1846 et la part, importante dans les circonstances, que les maîtres laïques y ont prise, je me bornerai forcément à mettre en relief quelques chiffres et statistiques officiels de 1946 qui, me semble-t-il, ont bien leur intérêt si on les met en regard des chiffres et des statistiques d'il y a un siècle. Rien n'est aussi positif et d'une aussi sobre éloquence que des chiffres comparatifs.

Sait-on que, pour l'année scolaire 1945-1946, le nombre des instituteurs laïques s'élève exactement à 938 membres? Qu'on se rappelle qu'il se limitait à six personnes en 1846! Sur un grand total de 3,841 personnes qui constituent tout notre monde enseignant, religieux et laïques, hommes et femmes, les maîtres laïques en comptent 938. La proportion n'est-elle pas des plus significatives? Le personnel féminin laïque, lui, s'élève au chiffre imposant de 1,004 membres. Notons encore quelques chiffres intéressants et qui sont à l'honneur des instituteurs laïques. Nous avons 53 principaux et 16 assistants-principaux. Nos membres dirigent 51 écoles sur le total global de 245 écoles que compte la Commission scolaire actuelle. Je me permettrai ici de fournir quelques précisions comparatives qui ne me paraissent pas dénuées d'intérêt et de signification. Voici des chiffres officiels qui concernent la tenue des classes régulières pour l'année scolaire 1945-1946. Dans les 972 classes de garçons du cours primaire élémentaire, on trouve 577 instituteurs laïques; au cours primaire complémentaire, 126 classes sur 228 sont confiées aux instituteurs laïques; au cours primaire supérieur, nous comptons 32 instituteurs séculiers sur un total de 87 classes. Où est-il le temps où la Commission scolaire, nourissant de curieux préjugés contre les instituteurs laïques, prenait la décision — d'ailleurs jamais exécutée — de refuser les offres de service de ces derniers?

Maintenant, soit en 1946 et un siècle après la fondation de la Commission, les maîtres laïques s'imposent non seulement par leur nombre, — par la quantité — mais surtout par leur qualité — sûreté de leur culture générale, valeur de leur formation professionnelle et proprement pédagogique. Ainsi, en 1946, notre directeur des études, M. Trefflé Boulanger, a pu écrire et publier une plaquette sous le titre expressif de *La profession d'instituteur*. Reconnaissons de bonne foi avec lui que l'instituteur laïque, au cours d'un siècle d'existence, de luttes incessantes et de ment se maintenir mais progresser, faire valoir ses droits fondés sur le mérite et les services rendus, s'élever graduellement dans la hiérarchie sociale jusqu'au palier supérieur des professions libérales. Que M. Boulanger ait pu faire admettre à l'unanimité, après cent années, *la profession d'instituteur*, c'est le plus beau témoignage en notre faveur et le titre dont nous avons raison d'être le plus fiers. Partis de rien, ou de si peu, pourrions-nous dire sans exagération, l'instituteur laïque, le pauvre maître d'école d'autrefois, mérite et obtient aujourd'hui la considération que la société reconnaît à l'homme exerçant une profession libérale, à celui que M. Edouard Montpetit ne craint pas de nommer *l'homme d'élite*.

CHARLES DENHEZ.

TABLEAU RECAPITULATIF

Cent années d'activités scolaires, dans la métropole du Canada, n'ont pas été sans changer complètement la physionomie de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. Les sept maisons d'enseignement de 1846, alors subventionnées par le « Bureau » — trois laïques (femmes), une laïque (homme), une SS. de la Congrégation Notre-Dame, une SS. de la Providence, une SS. du Bon Pasteur, — se sont multipliées à un rythme d'environ deux et demie par année. En 1946, elles atteignent le nombre imposant de deux cent quarante-cinq et d'après la dernière liste officielle, se répartissent ainsi:

DIRECTION	LANGUES		TOTAL
	française	— anglaise	
Laïques (hommes)	38	15	53
Laïques (femmes)	17	8	25
SS. de la Congrégation N.-D.	20	9	29
SS. NN. de Jésus et de Marie	18	4	22
SS. de Sainte-Croix	20	1	21
SS. de Sainte-Anne	17	3	20
FF. des Ecoles chrétiennes	13	3	16
FF. de l'Inst. chrétienne	10		10
Clercs de Saint-Viateur	9		9
FF. du Sacré-Coeur	6		6
FF. de Sainte-Croix	5		5
SS. de la Providence	3		4
SS. Grises	4	1	4
FF. Maristes	4		4
FF. de la Présentation			4
FF. de Saint-Gabriel	2	4	4
SS. de la Miséricorde	2		2
SS. de Saint-Joseph			2
Petites Franciscaines de Marie	2	2	2
SS. Franciscaines de l'I.-C.	1		1
SS. de Saint-François d'Assise	1		1
SS. de l'Assomption	1		1
FF. de la Charité	1		1
Filles de la Sagesse	1		1
	195	50	245

C. D.

Liste des écoles laïques de langue anglaise



M. James LYNG
directeur



M. l'abbé J.-E. COONEY
visiteur

1 — Belmont	761, rue Guy	M. McMurray, Albert J.
2 — Edward Murphy	1280 est, rue Craig	M. McCormack, O'Neil
3 — Holy Cross Girl's	1825 rue, Jolicoeur	Mlle O'Brien, Sala
4 — Holy Cross Boys'	1825 rue, Jolicoeur	M. Hempey, Thomas
5 — Lebrun	8477, rue Hochelaga	M. O'Breham, J. L. (in ch.)
6 — Holy Family Boys'	7378, rue Lajeunesse	M. Shore, John
7 — N.-D.-des-Neiges	5309, Ch. Côte-des-Neiges	Mlle Pearl, G. (in ch.)
8 — Olier	310 est, rue Roy	M. Burns, W.P. (M.E. Npveu)
9 — St. Patrick's Boys'	1100, rue St-Urbain	M. McManus, Michael
10 — St. Patrick's Elem.	1480, rue St-Urbain	Mlle Smith, Bernice (in ch.)
11 — St. Brennan's Boys	5937, 9e ave. Rosemont	M. Dnane, Michael H.
12 — St. Brennan's Girls	5937, 9e ave Rosemont	Mlle Dwyer, Mary M.
13 — St. Agnes Girls'	350, rue Boucher	Mlle Coady, Margaret
14 — St. Agnes Boys'	356, rue Boucher	M. Knowles, Wm F.
15 — St. Rita's	1785 est, boul. Gouin	Mlle McManamin, Margaret
16 — St. Roch's	7700, rue Coolbrook	M. Berry, James E.
17 — St. Antonin's	5010, rue Coolbrook	M. Callagher, Edward L.
18 — St. Ignatius of Loyola	7315, rue Terrebonne	M. Shaw, Charles J.
19 — St. Raymond's	5538, ave Western	M. Fairhurst, John (in ch.)
20 — St. Thomas Aquinas (G)	832, rue du Couvent	M. Foy, C. Frank
21 — Sarsfield	1695, rue Grand Tronc	M. Rockford, Michael
22 — Children's Mem. Hospital	1615, ave des Cèdres	Mlle Wood, Joyce
23 — St. Mary's Hospital	3630, avec Lacombe	Mlle McKeown, Margaret

Deuxième Partie

Services Auxiliaires

**Exécutif de l'Alliance des Professeurs
Catholiques de Montréal**



M. Léo Guindon
président



M. Fernand Lavigne
président honoraire



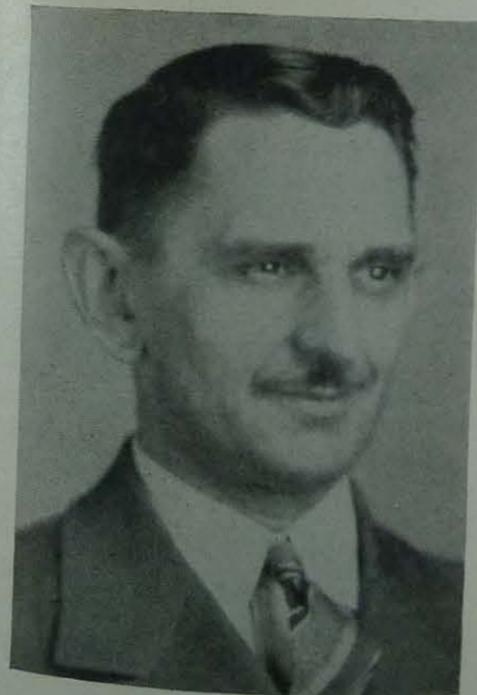
M. l'abbé Henri Jasmin
conseiller moral



M. Roland Boudreault
vice-président



Mlle Thérèse Thériault
vice-présidente



M. J.-Adélard Richer
secrétaire



Mlle Loulsette Goulet
secrétaire-correspondante



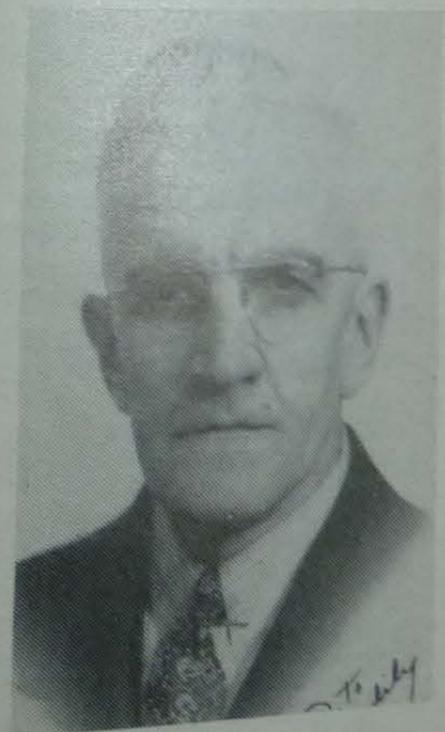
M. Alfred Prescott
trésorier



Mlle Berthe Breton
directrice



Mlle Annette Riberdy
directrice



M. Léopold Pelletier
directeur

Un siècle d'activités

Grâce aux recherches faites par l'un des nôtres, membre de la Société Historique de Montréal et diplômé de l'École des Bibliothécaires de l'Université de Montréal, M. Irénée Daigle, il sera possible au président de l'A.P.C.M. de donner ici l'historique résumé d'un siècle des activités syndicales ou professionnelles du personnel enseignant du district de Montréal.

Il y a plus de cent ans, en effet, exactement le 23 juillet 1845, se fondait l'« Association des Instituteurs du District de Montréal ». La réunion de fondation se tenait à Beloeil. MM. Léon Kirouac et J.-E. Labonté, instituteurs, étaient respectivement élus président et secrétaire-correspondant.

Dès les premières réunions, l'association confirme son but: travailler au perfectionnement pédagogique de ses membres, aider à leur bien-être moral et matériel, et viser ainsi au bien de la jeunesse à eux confiée. Dans l'éditorial de « La Minerve » du 7 août 1845, Ludger Duvernay loue le bel effort fait par les instituteurs, reconnaît la nécessité d'une telle association et dit tout le bien qu'elle est appelée à faire.

Le docteur Jean-Baptiste Meilleur, surintendant du Conseil d'Éducation, considère cette association « comme un puissant levier, un moyen de donner aux individus qui la composent cet esprit de corps, de progrès, d'uniformité, et de perfectionnement que, sans elle, jamais ils ne pourraient avoir à ce degré ».

« Cette association, leur écrit-il, contribuera grandement à l'avancement de l'éducation et au bonheur de la société en général, d'abord en faisant de l'enseignement une profession, un état aussi honorable qu'utile, et ensuite en formant, par le ministère de ses membres, des sujets capables pour tous les genres d'occupation honnête dans la vie active. C'est le meilleur moyen pour les instituteurs de se rendre dignes et influents, et d'acquérir de plus en plus tous les jours des droits au respect, à la considération et aux contributions de la société pour leur faire une subsistance convenable ».

L'Association vécut douze années plus ou moins actives. Le 4 mars 1857, sous la poussée de l'honorable P.-J.-O. Chauveau, nouveau surintendant, elle devenait l'« Association des Instituteurs pour la Circonscription de l'École normale Jacques-Cartier ».

Les activités de cette nouvelle union des instituteurs du district de Montréal, consisteront surtout en conférences professionnelles et en discussions élaborées dans le but de se connaître les uns les autres et de se protéger mutuellement.

Sept ans après son existence, l'Association avait déjà eu dix-huit discussions et trente-six conférences, sur l'utilité de ces conférences, sur

l'éducation intellectuelle, religieuse et nationale, sur la formation de l'instituteur, en particulier, sur la méthodologie générale et spéciale, sur les sciences et sur l'histoire du Canada. Ces réunions se continuèrent pendant plus de soixante ans.

Ces associations avaient été fondées par et pour les instituteurs. Les institutrices de Montréal se formèrent en association le 6 juillet 1907 dans le but de se réunir, de se perfectionner dans l'art de l'enseignement, « d'améliorer leur condition sociale et de s'encourager mutuellement à la pratique de la religion et de toutes les vertus qui peuvent contribuer à leur faire remplir leurs devoirs avec honneur pour elles-mêmes et pour la société ».

Le calme le plus parfait régna dans ces deux associations jusqu'en 1918. Les dirigeants de l'Association des instituteurs, au dire d'un certain groupe, ne s'occupaient pas suffisamment de travailler au bien-être matériel des membres. Pour accélérer le succès de ses revendications en ce temps de vie chère, un groupe fonde, le 29 octobre 1918, l'« Union des Instituteurs catholiques de l'Ile de Montréal », qui accepte comme membres les instituteurs catholiques de langue française et de langue anglaise.

La constitution de cette association est adoptée le 15 novembre 1918. Mais l'article 17 qui exclut les directeurs-secrétaires, les visiteurs et les principaux, occasionne une lutte ardente. Le 2 décembre 1918, l'Union cessait toute activité.

Cependant, le bien-être matériel du personnel enseignant n'a pas été amélioré. L'Association des Instituteurs pour la Circonscription de l'E.N.J.C. tente vainement d'obtenir une augmentation du traitement des instituteurs et institutrices. La Commission scolaire ne bouge pas. Le personnel enseignant est mécontent.

Après la tenue de plusieurs réunions secrètes par un groupe intéressé, quelque cinq cents instituteurs et institutrices reconnaissent officiellement le 10 octobre 1919 l'Association du Bien-Etre des Instituteurs catholiques de l'Ile de Montréal.

Cette nouvelle société s'attaque hardiment au problème matériel, et son action tenace résulte en une certaine augmentation des traitements du personnel enseignant. Premier pas vers une amélioration plus équitable.

Malheureusement, les officiers des deux associations existantes ne s'entendaient pas. Chacune agissait à sa façon. Les instituteurs et institutrices en majorité appuyaient le « Bien-Etre », les autres, la Circonscription.

Certains directeurs des Commissions de districts profitèrent de la confusion qui existait pour jeter les bases d'une nouvelle association: « L'Alliance catholique des Professeurs de Montréal ». Le 5 décembre 1919 a lieu la première réunion officielle de la dite association.

Le personnel enseignant laïc se divise donc maintenant en trois associations.

La commission scolaire donnait le coup de mort à l'Association du Bien-Etre au mois de juin 1920. En effet, lors du réengagement du personnel, 68 membres du Bien-Etre furent mis à pied. Par la suite, plusieurs furent réengagés, les autres se taillèrent un brillant avenir ailé et hausser son prestige.

Les réunions continuèrent à l'Association des Instituteurs pour la Circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier avec un nombre de membres toujours de plus en plus réduit, jusqu'à presque l'extinction. L'Alliance de son côté tint de rares assemblées.

Enfin, le 11 septembre 1936, l'Alliance devint la véritable association des instituteurs et institutrices catholiques de Montréal. Le 14 mars 1944, elle s'enregistrait sous la loi des Syndicats professionnels et changeait son nom en celui de « L'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal ».

Ces dix dernières années ont été pour elle d'une activité intense sous diverses formes: perfectionnement pédagogique; journées catholiques, pédagogiques; enquête sur l'enseignement; oeuvres sociales, nationales; bourses d'études; publications pédagogiques; journal pour ses membres; amélioration des conditions de travail et convention collective; appui constant donné à l'organisation professionnelle et participation très active dans la formation de « La Corporation générale des Instituteurs et Institutrices catholiques de la Province de Québec » reconnue en 1946, etc, etc...

Il y a cent ans, les instituteurs ressentaient la nécessité de l'union. Ils appliquèrent dès lors, l'enseignement que Pie XII publiait l'an dernier. « Les instituteurs doivent exiger leur place au soleil et les moyens de s'y maintenir; ils doivent défendre, soutenir, revendiquer leurs droits de maîtres catholiques et la possibilité de remplir leurs obligations. Individuellement, ils ne peuvent atteindre ces buts, c'est évident; ils doivent donc agir par le moyen de leur Association ».

Formée par une poignée d'instituteurs dévoués, l'association est devenue aujourd'hui le centre professionnel des milliers d'éducateurs de carrière: directeurs des études, principaux, directrices, instituteurs et institutrices, tous unis dans un esprit de corps indissoluble pour « l'étude, la défense et le développement des intérêts moraux, sociaux et économiques de la profession ».

L'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal, digne successeur de l'association-mère de 1845, offre ses hommages d'admiration et de reconnaissance à tous ces apôtres laïques de l'enseignement qui ont su par leur dévouement inlassable mériter la confiance et la reconnaissance de l'Eglise, de l'Etat et de la Société.

LÉO GUINDON,
président.

La culture physique dans nos écoles

Il va sans dire que la culture physique n'a pas débuté, dans nos écoles, avec le service spécial organisé par la Commission scolaire. Les programmes en faisaient mention depuis plusieurs années. La direction de l'école déterminait elle-même la portée de cet enseignement et la place qu'il devait occuper à l'horaire. Chacun suivait les directives du manuel de son choix.

L'enseignement organisé de la gymnastique à la Commission des Ecoles catholiques de Montréal débute dans la première décade du présent siècle et coïncide avec la création des corps de cadets. Au tout début, quelques écoles seulement sont favorisées de cet enseignement par des instructeurs qualifiés, pour la plupart des officiers des diverses unités de milice d'alors, et entraînés sous les auspices du ministère de la Défense Nationale.

Cette période d'organisation au ralenti se prolonge jusqu'au commencement de la première grande guerre alors que plusieurs facteurs contribuent à donner une impulsion nouvelle à la création des corps de cadets.

La plupart des écoles entrent dans le mouvement que favorisent les allocations accordées par le gouvernement pour l'entraînement et les uniformes, et celles qui sont versées par le comité du fonds Strathcona pour l'encouragement des exercices physiques.

D'autre part, la Commission scolaire organise des cours de culture physique pour les titulaires des écoles, avec programme bien déterminé et concours pour l'obtention des certificats du Grade B. Par la suite, le manuel de culture physique de l'institution Strathcona est distribué à tous les titulaires, avec programme officiel de culture physique pour les premières années du cours.

Cet élan dure jusqu'en 1933, époque où les subsides votés pour le service des cadets sont considérablement diminués. Plusieurs corps de cadets doivent alors cesser l'entraînement et sont licenciés. Grâce à cette organisation, nos écoliers avaient bénéficié des exercices physiques durant environ une trentaine d'années. Mais le programme des études demeure toujours le même et les élèves continuent à recevoir cet enseignement si utile au maintien de la bonne santé.

Cependant, malgré la bonne volonté de chacun, quelques lacunes réclament une attention particulière. Dans bien des cas, cet enseignement ne se donne que pendant quelques semaines et sans véritable adaptation au programme déterminé.

En 1937, les autorités scolaires organisent le service de l'Education physique et en confient la direction au lieutenant-colonel Lauréat St-Pierre; en 1938, elles lui adjoignent une assistante, pour les écoles de filles.

L'année suivante, trois spécialistes viennent augmenter l'effectif du département: deux institutrices et un instituteur.

Réorganiser cet enseignement dans toutes les écoles de garçons et de filles, élaborer des programmes, entraîner et former des titulaires, préparer et organiser les concours inter-groupes, les grands numéros de gymnastique en vue des festivals d'écoliers et les démonstrations de fin d'année, telles sont les principales fonctions de ce service.

Chaque groupe de gymnastes reçoit, une fois la semaine, deux leçons régulières de culture physique d'une demi-heure chacune. Comme il y a environ cinq cent cinquante groupes répartis dans toutes les écoles, il se donne donc, en moyenne, onze cents leçons chaque semaine.

Les spécialistes visitent leurs groupes à tour de rôle, voient à ce que les programmes soient suivis, font des corrections nécessaires quand il y a lieu, stimulent et encouragent les titulaires et les élèves.

D'année en année, nous constatons qu'il y a progrès; la tenue s'améliore, la démarche s'assouplit. Cependant certaines améliorations s'imposent à notre organisation de culture physique, entre autres, l'augmentation du nombre de spécialistes, la multiplication des gymnases et des salles de douches. Les écoles protestantes possèdent beaucoup plus d'avantages sur ce point. Une petite comparaison appuiera mieux mon affirmation:

	Ecoles Catholiques	Ecoles Protestantes
Ecoles	230	68
Elèves	100,000	40,000
Gymnases	2	44
Spécialistes	6	45

Pour conserver une juste proportion, il nous faudrait cent cinquante spécialistes et cent cinquante gymnases.

Nous sommes persuadés que tous les éducateurs admettent que l'éducation intégrale comprend non seulement la culture intellectuelle mais aussi la culture physique, nécessaire au développement du corps comme à celui du cerveau et à la formation du caractère.

Nous souhaitons que les autorités compétentes réalisent, dans un avenir rapproché, l'importance de doter nos écoles de toutes les facilités adéquates à l'amélioration de l'enseignement de la culture physique. C'est alors seulement que toute la jeunesse étudiante pourra bénéficier de ce *Mens sana in corpore sano* dont parle Juvénal.

MAJOR J.-E. GAGNON,
directeur de l'Education physique.

Les travaux manuels

La Commission des Ecoles catholiques de Montréal a institué des cours de travaux manuels dans ses écoles, il y a déjà plus de quarante ans. C'est exactement en février 1906 qu'elle ouvrait la première classe dans l'ancienne école Polytechnique attenante à l'Académie commerciale catholique, aujourd'hui Le Plateau.

L'organisation fut confiée à un professeur venu spécialement de Paris, M. Paul Michal. Durant le peu de temps qu'ici il exerça ses fonctions, de 1906 à 1910, il installa des ateliers scolaires pour le travail du bois dans presque toutes les écoles alors sous le contrôle de la Commission. Cinq professeurs donnèrent cet enseignement, mais en 1910 deux furent remerciés, et les cours se donnèrent au ralenti jusqu'en 1917.

A la division de la Commission en quatre districts, il se fit un réel progrès dans le centre, le nord et l'ouest: on ouvrit de nouvelles classes et une dizaine de professeurs dispensèrent l'enseignement de cette matière dans une trentaine d'écoles. Chacune des salles de travaux manuels aménagées servait de centre où les élèves des écoles les plus rapprochées se rendaient pour suivre les cours. Dans l'est, impossible de rien entreprendre, vu l'encombrement des écoles déjà trop petites pour recevoir les enfants dans les classes régulières.

A l'avènement de la Commission unique en 1928, il se fit de nouveaux changements, et, il ne restait plus en 1930 que quatorze ateliers, où six professeurs enseignaient à environ deux mille élèves. La centralisation permit un nouveau développement: un inspecteur-directeur fut nommé pour réorganiser et diriger cet enseignement. Le programme fut nettement défini, et depuis, la Commission n'a cessé d'encourager l'expansion de cette matière, dans la limite de ses moyens. Aujourd'hui, en 1946, sur un total de 6,875 élèves inscrits dans les classes de 7e et de 8e des 108 écoles de garçons, 6,180 garçons de 92 écoles, suivent les cours de travaux manuels dans l'un ou l'autre des ateliers distribués dans toutes les parties de la ville.

Le cours de travaux manuels a été institué pour faire connaître aux élèves le pourquoi de l'enseignement industriel et son application. En apprenant le dessin, le nom et le maniement des outils, la transformation de la matière brute en objets finis et attrayants, les enfants acquièrent des connaissances et prennent des habitudes qu'ils conservent toute leur vie. Vu le peu de temps alloué à cette matière, le travail de bois a été le seul recommandé jusqu'à présent dans nos écoles.

Les quelques heures passées à l'atelier scolaire sont pour plusieurs de nos garçons le point de départ dans le choix de leur carrière. Bon nombre des élèves des écoles spécialisées: écoles d'arts et métiers, école du meuble, école technique, etc, ont reçu une préparation éloignée à l'atelier des travaux manuels.

« En supposant même que le garçon instruit à l'école des éléments des métiers n'en doive exercer aucun plus tard, ne lui serait-il pas commode, utile et agréable d'accomplir dans la famille de petits travaux pour lesquels, faute d'habileté ou d'habitude, il devrait recourir à un ouvrier? Ne sera-ce pas une source d'économies appréciables et de satisfactions aussi saines que légitimes? Le soin du ménage auquel il coopérera par son travail l'attachera plus fortement à son foyer, dans lequel il coopérera par son tout la preuve de son labeur et de son adresse ».

Anciens professeurs: MM. Paul Michal, Pierre Hamelin, Eugène Bertrand, J.-J. Scherrer, Florentin Gougoux, J.-Elzéar Lambert, P.-Hercule Gosselin, J.-Adrien Bertrand, Jules Lepronhon, J.-Barthélémy Desaulniers, René Lafond.

Professeurs actuels: MM. L.-A. Auger, J.-H. Bédard, D. Brabant, A.-C. Brunet, F. Crépeau, J.-A.-L. Fitzpatrick, R. Fortin, H. Gauthier, A.-J. Handfield, P. Lamontagne, E.-F. Larose, J. Larose, H. Leclerc, A. Nobert, H. Ouellette, E. Saint-Jean, E. Trudeau.

J.-AMÉDÉE LUSSIER,
directeur des travaux manuels.

L'inspection médicale des écoles de Montréal

Les débuts de l'inspection médicale des écoles de Montréal ont été quelque peu hésitants, et la période de 1906 à 1917, selon l'expression du Dr Eugène Gagnon, a été « la phase expérimentale » de ce problème. Son but principal avait été de dépister et de contrôler les maladies contagieuses parmi les écoliers, bien que le système d'alors ait inscrit dans son programme initial « la recherche des défauts physiques non contagieux ». Cette phase a démontré la nécessité de l'inspection et le bien-fondé de confier à des infirmières une bonne partie du travail dirigé d'abord par le médecin-inspecteur.

Etabli en 1906 à Montréal, ce système d'inspection médicale fut le premier institué au Canada. Après une courte interruption, ce travail reprenait le 1er novembre 1908, avec douze médecins. Cette même année furent nommées les deux premières infirmières. Ce n'est qu'en 1910 que ce service fut établi en permanence. Un dentiste-inspecteur fut nommé en 1915. En 1917, le personnel comptait vingt et un médecins-inspecteurs et neuf infirmières.

La réorganisation du service de santé en 1918 a amené la création de la division de l'hygiène de l'enfance, dont la fonction est de voir à l'étude et à la solution de tous les problèmes inhérents à l'enfance depuis et avant la naissance jusqu'à la sortie de l'école. L'inspection des écoles qui était, depuis ses débuts, sous la direction de la division des maladies contagieuses, est passée sous le contrôle de la nouvelle division, dont la surintendance fut confiée à mon collègue et assistant, feu le docteur Eugène Gagnon, à qui j'ai succédé le 29 octobre 1928, alors qu'il prenait charge de la démographie.

A la suite de cette réorganisation, on comptait dix-huit médecins dont cinq à temps partiel, un dentiste et trente-six infirmières-visiteuses. L'amélioration était appréciable, mais non encore suffisante vu le nombre toujours croissant de la population. Il y avait à cette date environ 115,000 enfants dans les écoles de Montréal, soit 6,700 élèves environ par médecin et 3,300 par infirmière, ce dernier chiffre beaucoup trop élevé pour qu'elle pût accomplir un travail efficace. Cette situation s'est même aggravée par le fait d'une diminution du personnel à un moment donné.

En 1928, grâce aux efforts constants de mon prédécesseur, le Dr S. Boucher, alors directeur du service de santé, qui vient de s'éteindre le 6 octobre dernier, et à la suite d'une enquête sur les activités en hygiène à Montréal, de grands progrès furent réalisés. Une nouvelle réorganisation s'est faite, le personnel a été augmenté et l'inspection stabilisée et rendue plus efficace. Elle a continué à se développer depuis.

La situation du médecin à temps partiel fut abolie et les dix-sept médecins-inspecteurs furent employés à temps complet; le nombre des

dentistes-inspecteurs fut porté à quatre et celui des infirmières à cinquante-deux, dont quatre surveillantes de districts. Depuis, le personnel a été graduellement augmenté.

La nomination d'une infirmière en chef date du 16 septembre 1930.

En 1929, une entente est intervenue entre les commissions scolaires catholique et protestante et le service de santé, afin d'établir une étroite coopération dans l'inspection médicale des écoles et de définir les fonctions de chacun.

La même année, le service de santé en coopération avec le Comité national d'hygiène mentale au Canada (section de la province de Québec) créait, dans la division de l'hygiène de l'enfance, une section nouvelle de l'hygiène mentale avec l'engagement d'un personnel spécialisé, au début, de deux médecins-psychiatres et de quatre infirmières-psychologistes. Le personnel de cette section se compose aujourd'hui de quatre médecins-psychiatres et de huit infirmières-psychologistes dont une assistante-infirmière en chef.

Par la suite, en 1931, un système d'examen de l'audition à l'aide de l'audiomètre, a été institué et confié à deux infirmières spécialement entraînées.

L'organisation de l'immunisation contre la diphtérie dans les écoles pour les élèves non immunisés durant l'âge pré-scolaire, date de 1930; depuis 1944, on procède à l'immunisation combinée contre la diphtérie et la coqueluche.

Les deux premières cliniques dentaires municipales pour venir en aide aux écoliers ont été instituées en 1932; leur nombre est aujourd'hui de onze, dont une d'orthodontie à l'Université de Montréal.

En 1933, avec la collaboration des instituteurs et du Service des oeuvres sociales scolaires, ont été organisées la pesée et la mensuration systématiques des élèves à périodes définies durant l'année scolaire. Cette même année, a été institué l'examen médical annuel des professeurs laïques de la Commission des Ecoles catholiques. Pour le personnel religieux, cet examen restait facultatif; quelques congrégations de religieux enseignants ont organisé cet examen chez eux; d'autres ont réclamé les services de notre personnel médical. Depuis 1941, en vertu d'une loi nouvelle, l'examen médical annuel et l'examen radiologique des poumons sont obligatoires pour tous. Le service de santé voit à l'observance de cette loi dans les écoles et les institutions indépendantes.

En 1934, fut institué un système qui permet d'examiner durant les mois de juillet et août, dans les consultations municipales, les enfants qui entrent pour la première fois à l'école en septembre; ce qui permet de hâter le travail, d'obtenir la correction de certains défauts physiques avant l'ouverture des classes, et de faire vacciner ceux des enfants qui ne le sont pas.

Depuis quelques années, le personnel du service de santé, avec l'aide efficace des professeurs, a lancé et organisé parmi les élèves plu-

sieurs campagnes d'éducation en faveur de l'alimentation rationnelle, de l'hygiène dentaire, et contre la tuberculose, la diphtérie et les maladies vénériennes dans certaines écoles supérieures.

La nomination d'une nutritionniste à la division de l'hygiène de l'enfance a permis de développer l'enseignement de la nutrition.

L'augmentation du personnel et l'amélioration des méthodes de travail nous ont permis d'instituer les services d'hygiène scolaire et d'inspection médicale des écoles sur des bases solides et permanentes qui en assurent l'efficacité.

Ces services permettent d'assurer une surveillance constante de la santé des élèves, de suivre leur développement physique et mental, de prévenir la propagation des maladies contagieuses à l'école et d'assurer à l'élève un milieu scolaire salubre.

Le programme actuel est pratiquement complet et adéquat et comprend l'enseignement de l'hygiène, la surveillance sanitaire des écoles, le contrôle des maladies contagieuses, l'examen médical périodique et de routine des élèves, l'inspection dentaire et le maintien des cliniques dentaires municipales pour les écoliers pauvres, l'examen médical annuel des instituteurs, l'examen mental, l'examen de l'audition à l'aide de l'audiomètre, l'immunisation combinée contre la diphtérie et la coqueluche et la recherche des contacts de tuberculose par le Patch Test (Vollmer) et la radiographie pulmonaire des réacteurs positifs. Les visites à domicile par les infirmières, dans le but de faire l'éducation des parents et des familles et d'insister sur le traitement des défectueux, complètent ce programme.

Pour l'année scolaire 1945-46, l'inspection médicale des écoles s'est poursuivie à Montréal auprès de 135,000 enfants, répartis dans 320 écoles, dont 218 dirigées par la Commission des écoles catholiques de Montréal, 46 par la Commission des écoles protestantes; les 56 autres étaient des institutions privées, des collèges, des pensionnats, etc.

Ce travail dont la direction incombe à la division de l'hygiène de l'enfance, est effectué par trente-trois médecins, quatre psychiatres, quinze dentistes et cent cinquante-cinq infirmières.

En terminant, je rends au personnel enseignant un sincère témoignage de reconnaissance pour la collaboration précieuse et l'aide constante qu'il a accordées à notre corps médical.

AD. GROULX, M.D., M.P.H.,
directeur du Service de santé.

L'enseignement ménager

Au cours de son intéressant historique sur l'activité féminine dans la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, mademoiselle Thériault a fait une brève mention de l'enseignement ménager, louant les initiatives de mesdemoiselles Marie-Gérin-Lajoie et Herminie Sicotte qui en ont été les véritables pionnières dans les écoles. On sait, en effet, que dès 1909, mademoiselle Gérin-Lajoie donnait des leçons de couture et de cuisine à l'académie Marchand, et que mademoiselle Sicotte emboîtait le pas à l'école Garneau en 1911.

Avant de poursuivre l'étude des réalisations de la Commission scolaire dans ce domaine, je tiens à offrir mon respectueux et reconnaissant hommage à ces deux éminentes propagandistes de la science ménagère parmi notre population féminine.

Si déjà, il y a plus de cinquante ans, la Commission scolaire catholique a compris l'importance d'initier dans les écoles les petites filles aux secrets de la bonne tenue d'une maison et aux éléments d'une cuisine appétissante autant qu'économique, à plus forte raison a-t-elle été justifiable, après la guerre de 1914-1918, d'appliquer dans ses écoles le programme officiel d'enseignement ménager.

Constatant alors qu'un grand nombre de mères avaient dû quitter leur foyer pour aller travailler dans les usines, tout comme cela est arrivé durant la récente guerre, mademoiselle Jeanné Anctil, directrice de l'Ecole Ménagère provinciale, suggéra aux autorités de la Commission scolaire de créer des bourses d'études qui permettraient à des institutrices de suivre les cours de son école, afin de devenir professeurs d'enseignement ménager à la Commission. Le conseil, présidé à cette époque par l'honorable juge Lafontaine, accepta la proposition de mademoiselle Anctil, et dès 1919, quatre institutrices, représentant chacun des districts de ce temps, profitèrent de cet avantage.

Ces jeunes personnes se mirent à l'oeuvre avec enthousiasme, ambitieuses de tirer tout le bénéfice possible de l'occasion qui leur était offerte. Cette innovation fut couronnée de succès. On en trouve la preuve dans le fait que l'une de ces boursières, madame Rose Lacroix, du district est, est devenue la directrice de l'Ecole Ménagère provinciale. Sa compagne du district nord, Mlle Juliette Mireault, après avoir été vingt-trois ans responsable des cours de couture et de cuisine aux écoles Sainte-Marthe et de-la-Visitation, est aujourd'hui directrice de l'enseignement ménager à la Commission même. Mlles Catherine Véronneau et Rose-C. Perras étaient les deux autres boursières de ce premier essai.

Jusqu'en 1925, la Commission répéta annuellement l'octroi de ces faveurs, l'étendant même à des jeunes filles qui ne faisaient pas partie du personnel enseignant. Cependant, toutes celles qui ont eu l'avantage de jouir de ces bourses sont devenues, par la suite, professeurs d'enseignement ménager dans les écoles de la Commission, à mesure que celle-ci en

construisait de nouvelles et y aménageait un local spécial pour ces cours. La plupart de ces jeunes professeurs avaient la responsabilité de cet enseignement dans deux et même trois écoles différentes, ce qui est une preuve évidente de dévouement. Cinq des premières boursières continuent toujours leurs bons services.

Ce qui précède est relatif aux écoles dirigées par des laïques. Les religieuses ont aussi fait leur grande part pour diffuser l'enseignement ménager. La Congrégation de Notre-Dame fut la première communauté qui institua ces cours de couture et de cuisine à son école Jeanne-Leber. L'apôtre de cette heureuse initiative est aujourd'hui directrice générale de l'enseignement ménager pour toute la communauté des Dames de la Congrégation. En 1916, les religieuses de Sainte-Anne suivirent l'exemple à leur école du Mile-End; la communauté de Sainte-Croix, à Saint-Edouard en 1918; puis celle des Saints Noms de Jésus et de Marie, en 1922, à l'école du Sacré-Coeur, aujourd'hui Sainte-Eulalie.

Au cours des dix dernières années, les Filles de la Sagesse, école Gédéon-Ouimet, les Soeurs de l'Assomption, école du Christ-Roi, les Petites Franciscaines de Marie, école Marie-Rollet et Madeleine-d'Ailleboust, ont offert des religieuses pour ce même service.

En 1943, on comptait à la Commission quarante-huit religieuses et dix-neuf laïques titulaires de cet enseignement. Aujourd'hui, le nombre en est monté à quatre-vingt-neuf.

Cette même année, la Commission scolaire décida de nommer une directrice générale pour les cours de science ménagère. Treize concurrentes furent choisies parmi les professeurs en titre. Mlle Juliette Mireault qui réunit les suffrages du jury, entra en fonction le 3 mars.

L'institution et le maintien de l'enseignement ménager occasionnent évidemment des frais assez élevés. D'autre part, on ne peut mettre en doute l'importance pour nos jeunes filles d'une préparation adéquate à leurs devoirs futurs, primordiaux, de maîtresses de maisons et de mères. A notre époque où la vie de famille est changée par la force des événements, où la mère est souvent obligée de chercher en dehors de la maison un supplément de revenus afin de pourvoir à tous les besoins des siens, n'est-il pas nécessaire de lui assurer des aides efficaces dans ses filles?

Nous voulons donc espérer que l'argent dépensé comme aussi le dévouement et le travail que représente cet enseignement spécial ne seront plus considérés comme inutiles par ceux mêmes que la mesure trouve moins enthousiastes ou qui n'en admettent pas l'urgence absolue. Nous voulons croire également que la société se rend compte des efforts constants de la Commission scolaire catholique de Montréal pour donner aux enfants qui fréquentent ses écoles, une formation aussi solide que complète. Pour le plus grand nombre de ses élèves féminines d'aujourd'hui, il est probable que la science du ménage et de l'alimentation qu'elles ont l'avantage d'acquérir, leur sera plus profitable et plus utile que les règles de l'algèbre et de la géométrie. C'est pourquoi nous tenons tant à sa diffusion.

JULIETTE MIREAULT,
directrice de l'enseignement ménager.

Le dessin

C'est aux environs de 1909, que l'enseignement du dessin fut donné d'une façon régulière dans quelques écoles de la Commission. A cette date nous trouvons à l'Académie Commerciale, appelée depuis Le Plateau, monsieur Ludger Larose, artiste peintre, dispensant ses leçons dans l'atelier du sous-sol de cette école.

En 1910, il est remplacé dans ses fonctions, par monsieur Jobson Paradis, autre artiste peintre de talent.

Dès 1911, monsieur Jean-Baptiste Lagacé, professeur d'histoire de l'art et artiste, est installé définitivement à l'école Le Plateau pour y enseigner le dessin, jusqu'en 1928.

Monsieur Joseph St-Charles, R.C.A., enseigne cette spécialité vers la même époque, à l'école Olier et à d'autres écoles primaires, cependant que monsieur Charles Gill fait bénéficier de sa belle culture et de sa science du dessin les élèves de l'École normale Jacques-Cartier.

Cette matière fut évidemment enseignée avant ces dates, mais de façon très minime. Ni la méthode Smith du conseil des arts et manufactures, ni celle de M. Templé prétendue nationale, n'ont produit de vrais résultats. Le voyage d'étude en Europe de M. Chs.-A. Lefèvre en 1890 et le programme esquissé en 1898 constituent des efforts théoriques sérieux pour asseoir l'enseignement de cette spécialité. Mais ils se heurtent semble-t-il, à une pratique routinière ancrée, à une inadéquate préparation des maîtres et à une fausse conception de la méthode. La nomination de M. Lefèvre au poste de directeur général de cette spécialité en 1911, devait assurer des bases psychologiques et pédagogiques à un enseignement logique et pratique du dessin dans la province.

A Montréal, l'organisation rationnelle n'en devait être faite totalement qu'en 1928. Quatorze professeurs, des hommes seulement, dispensent alors leurs leçons de dessin dans un certain nombre d'écoles; toutes cependant n'en sont pas pourvues. Ces maîtres comptent plusieurs années d'expérience, ils ont des connaissances méthodologiques dans l'enseignement de cette matière, ils accomplissent bien leur tâche.

Le 11 septembre 1928, la Commission passe une résolution qui exige le diplôme de professorat que l'École des Beaux-Arts vient de commencer à décerner, pour avoir le droit d'enseigner le dessin.

En 1930, quelques anciens professeurs quittent l'enseignement et sont remplacés par de nouveaux diplômés. Ce corps devient strictement professionnel.

Dès juin 1928, monsieur Jean-Baptiste Lagacé, alors nouvellement nommé directeur, inaugure le système d'expositions-contrôle. Toutes les classes de chacune des écoles de la Commission doivent exposer la série

des exercices exécutés pendant l'année. Cela permet de dépister les négligences et l'apathie. Les rapports des professeurs-visiteurs remis au directeur, sont étudiés et suggèrent des réformes possibles, en même temps qu'ils le renseignent sur l'interprétation du programme. Des directives efficaces sont données aux professeurs spéciaux. La « bonne parole » est répandue chez les professeurs réguliers afin de les intéresser davantage à l'enseignement du dessin. Des cours de perfectionnement sont conseillés et organisés. Un bon nombre en comprennent les avantages, les suivent et deviennent à leur tour, des prosélytes du dessin.

De nouveaux diplômés sont engagés, ce qui répand davantage l'enseignement méthodique dans un plus grand nombre de classes primaires complémentaires. Il y en a vingt-cinq en 1922-23, vingt hommes et cinq femmes.

Les expositions contrôlant l'application du programme de dessin, les cours de perfectionnement aux instituteurs réguliers, l'exigence d'un diplôme officiel, les conseils précieux donnés par M. Lagacé, qui fait de nombreux adeptes chez les directeurs et les principaux en les visitant à tour de rôle, deviennent les premières bases de cette organisation qui, de l'aveu de plusieurs pédagogues avertis, est la matière qui fait le plus de progrès, dans cette année 1930. L'élan donné ne se ralentit pas. Les expositions créent l'émulation entre collègues spécialistes et entre écoles. Tout n'est pas parfait, mais le dessin organisé sérieusement s'enseigne avec d'heureux résultats.

En 1934, sous la direction de M. le directeur de l'enseignement du dessin, une dizaine de professeurs zélés et dévoués collaborent à une répartition guide. Ils donnent leur temps, sans rémunération, à ce travail qui n'a pas d'autre but que d'aider les maîtres réguliers dans leur propre enseignement de cette matière. Cette série de leçons clairement expliquées est imprimée et, dès 1935, est distribuée aux professeurs des classes primaires, de la 1^{ère} à la 5^e année.

Aux expositions, on remarque fort bien les résultats de l'application d'un tel programme qui est en concordance parfaite avec les données officielles. En 1936, le nombre des professeurs de dessin augmente à vingt-trois hommes et cinq femmes. En 1939, pratiquement toutes les écoles sont pourvues d'un spécialiste dans les classes primaires complémentaires. Plusieurs instructeurs de dessin suggèrent de bonne grâce aux titulaires réguliers des types de leçons qui peuvent se donner avec profit. En définitive, le progrès s'accroît, et l'enseignement du dessin est solidement établi. On ne trouve plus de copiages, de dessins insignifiants ou de « tape-l'oeil ». Si la perfection n'est pas atteinte, les leçons donnent logiquement et régulièrement. Les résultats obtenus en sont la preuve incontestable.

De 1942 à 1946, le dessin bien organisé, inspire à la direction de faire porter ses efforts :

1° — Sur la propagande aux profanes, de sa réelle valeur pratique et éducative ;

2° — Sur l'établissement d'un mode de contrôle du programme ;
3° — Sur des directives méthodiques et pédagogiques, atteignant surtout l'enseignement élémentaire et données en particulier aux instituteurs réguliers.

Il fallait élargir la voie tracée et remettre un peu d'ordre dans la discipline du travail, scruter la valeur pédagogique des professeurs spéciaux, supprimer de douces habitudes, réviser l'emploi du temps et réveiller l'apathie de quelques routiniers, heureusement très rares.

En 1942, un nouveau directeur est nommé dans la personne de M. Maurice LeBel, qui s'occupe tout d'abord de la révision et de l'uniformité des méthodes d'enseignement, qui multiplie les visites-inspections à tous les professeurs pendant leur classe de dessin pour corriger les lacunes observées, et qui exige qu'une préparation de classe soignée lui soit présentée pour critique ou approbation.

Nous pouvons admettre que chaque année accuse un progrès marqué dans cet enseignement dont la valeur de formation intellectuelle et d'épuration du goût est aujourd'hui démontrée et admise.

PERSONNEL ACTUEL : MM. Rémi Arbour, Louise Barette, Jacques Barry, Henry Belisle, Henri Bison, Pierre Brassard, Fleurimond Constantineau, Simone Dénéchaud, Adrien Hébert, Henri Julien, J.-B. Lafontaine, Marie Lamothe, Fernand Leduc, J.-M. Massicotte, Georgette Morency, Laurent Morin, Roland Morin, Robert Pelletier, Raymond Pellus, Emile Sarrasin, Viateur, Savignac, Irène Sénécal, Wilfrid Thibault, Jean Vailancourt, Marcelle Turgeon. —

MAURICE LeBEL,
directeur de l'enseignement du dessin.

Le contrôle des absences

Dans chacune des écoles de la Commission scolaire de Montréal, le contrôle des absences a toujours été l'objet d'une vive préoccupation. Au début, les directions d'écoles l'organisaient elles-mêmes. On adressait aux parents un billet, une carte d'enquête sur la cause de l'absence. Quand celle-ci se prolongeait ou quand les réponses paraissaient sujettes à caution, on dépêchait un professeur qui ordinairement, après discussion à l'amiable avec les parents, ramenait la brebis au bercail.

Pour compléter le travail des écoles, lui donner un sens plus officiel et surtout pour régler les questions particulières, M. A.-C. Miller, directeur-secrétaire du district centre, lance en 1919 les premières tentatives d'un service de contrôle.

C'est par une résolution de la Commission de ce district, en date du 30 juin 1919, que les services de monsieur J.-A. Loranger sont retenus comme instituteur suppléant, à la disposition du directeur-secrétaire, et sous son contrôle immédiat. Aucune mention n'apparaît de ce nouveau poste; mais, en fait, le directeur confie à monsieur Loranger le contrôle des absences pour les élèves sous la juridiction de la Commission du district centre.

Monsieur Loranger s'acquittait de sa tâche depuis deux ans quand, le 16 juillet 1921, la mort vint le faucher. Le poste de surveillant est alors confié à M. Ovide Roy. En octobre 1923, la Commission du district centre recommande la nomination d'un assistant-contrôleur à ce poste, M. E.-B. Brunelle.

Dans les autres districts, est, nord et ouest, les archives ne contiennent aucun document relatif à semblable fonction.

Par une résolution du Bureau central, le poste de contrôleur des absences fut aboli en 1924. Le district centre, que l'expérience avait convaincu de la nécessité d'un tel service, ne laisse pas se dissiper le fruit des efforts de cinq années. Il plaide si bien sa cause que le Bureau central rescinde la résolution et autorise le district à retenir les services d'un contrôleur. M. E.-B. Brunelle est rétabli dans sa charge qu'il remplit de 1924 au 30 juin 1928, lors de la grande réorganisation de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal.

La Commission pédagogique, organisme chargé d'étudier les questions relatives au fonctionnement des écoles, décide à son tour de créer un service de surveillance des absences. C'est à cette époque que l'on désigne un contrôleur par district, soit quatre de langue française et un de langue anglaise. Plus tard, selon les besoins, le nombre des contrôleurs sera augmenté. En 1930, la direction des Etudes recommande l'engagement d'une surveillante pour les écoles de filles, mais l'étude du projet est ajournée.

En 1931, la Commission pédagogique prie le président général de faire les demandes nécessaires afin que les contrôleurs soient nommés même temps la formation d'un comité spécial de surveillance. Les deux projets sont adoptés.

Le comité se met à l'oeuvre, étudie la question à fond et fait les suggestions jugées nécessaires. Aussi, après avoir adopté le rapport du comité et pris connaissance de celui du directeur général, M. Piédalue, la Commission précise les devoirs et attributions des surveillants. L'année suivante, M. L.-Philippe Lussier, directeur-adjoint, expose la nécessité d'augmenter le nombre des contrôleurs et des enquêteurs. M. Beauchemin assistant-directeur, soumet alors le projet des fiches.

En 1943, le département de l'Instruction publique avise les commissions scolaires de la nouvelle loi de la fréquentation obligatoire. Mais, parce qu'à Montréal existe déjà un service efficace, la mise en opération de cette législation n'y apporte que de légères modifications.

Le recensement scolaire et le dépistage des élèves non-inscrits aux écoles forcent la Commission à augmenter le nombre de ses fonctionnaires. En 1945-46, afin de se conformer aux dispositions de la loi, article 290g, la Commission nomme, sous la surveillance de M. Fédera Vincent, les contrôleurs suivants: MM. J.-A.-C. Corbeil, J.-Cyrille Marcotte, Antonio Emond, Joseph Deschênes, Lionel Lord, G.-Ernest Couillard, Joseph Aumont, Wilfrid Gravel, Frank Horan, Zotique Deschâtelets.

Tel que stipulé par la loi, leur travail consiste à s'assurer de la fréquentation régulière des élèves déjà inscrits, à dépister les élèves d'âge scolaire non-inscrits et à les inciter à l'assiduité.

La clause la plus délicate de la loi, celle qui donne le plus de préoccupation aux contrôleurs, concerne les demandes de permis d'absence pour travail à la maison ou en dehors.

Un contrôleur spécial, M. E. Couillard, représente la Commission auprès de la Cour juvénile. Il rend des services précieux en collaborant avec ses collègues et en fournissant à la Cour tous les renseignements nécessaires sur la conduite des enfants et les conditions familiales dans chacun des cas qui sont présentés à ce tribunal.

Les contrôleurs d'absences n'exercent pas souvent leur zèle auprès des enfants les plus chanceux de notre métropole. Cependant, hommes d'humanité et de grande charité, ils prêchent la dignité humaine, reconfortent des faiblesses, éclairent des consciences, exaltent le plaisir du devoir accompli, et souvent ramènent au devoir une trop faible volonté.

G. BELLEFLEUR.

N. B. — Nous remercions M. Ls-P. Lussier des notes qu'il nous a fournies pour la rédaction de cet article. Un merci tout spécial aussi à Mlle Yvonne Deschênes, archiviste de la Commission, pour les nombreux services rendus.

G. B.

Les brigades de sécurité

Qui n'a pas vu ces grands garçons à l'allure dégagée postés en faction près de nos écoles? Ce sont nos brigadiers de sécurité. Ceinture blanche en bandoulière, ils sont là qui attendent le passage de leurs jeunes condisciples.

La maman du bambin de six ans se rassure quand elle sait qu'un ange gardien protégera son enfant à l'intersection voisine. Elle n'aura pas à se déplacer.

En effet, non seulement le brigadier indique au petit le moment de traverser la rue, il lui enseigne en plus à regarder d'abord à gauche puis ensuite à droite; il lui apprend la prudence.

Que d'accidents prévenus soit par la vigilance du brigadier, soit par l'habitude de prudence qu'il a fait contracter à ses jeunes condisciples!

Quel beau rôle plein de charité joue et remplit le brigadier! Par esprit de sacrifice, il est à son poste, quelle que soit la température, avant l'entrée et après la sortie des classes. De plus, il développe son initiative en prévoyant le danger, en jugeant le moment opportun de laisser les enfants traverser la rue; il cultive son sens des responsabilités et prend l'habitude du commandement. C'est un chef de file.

De son côté, l'école où opère une brigade de sécurité en retire de grands avantages. Elle peut compter sur ce corps d'élite pour l'observance fidèle des règlements de la circulation et même de ceux de l'école.

C'est un groupe qui prêche d'exemple. Ces grands élèves, tout en s'habituant à commander, apprennent à obéir; leur caractère s'assouplit. L'école gagne aussi la confiance des parents, jamais insensibles aux soins dont en entoure leurs enfants. Pères et mères savent gré à l'école de les entraîner à éviter le danger, de faire naître chez eux des réflexes plus rapides, d'éveiller leur sens d'attention, de rendre plus vif leur jugement et plus fort leur instinct de conservation personnelle. Tout cela appartient bien à l'école et à l'oeuvre d'éducation préventive des ligues de sécurité.

Voilà qui m'amène à vous parler de la mission de la Ligue de Sécurité de la province de Québec. Alors que j'étais principal de l'école Saint-Irénée, un accident mortel survint à l'un de mes élèves. A quatre heures, se dirigeant vers son domicile, il s'accroche à l'arrière d'un camion; arrivé aux voies ferrées de la rue Atwater, les soubresauts du camion lui font lâcher prise et il tombe. Une automobile qui le suivait de près l'écrase à mort. C'était en 1924. Extrêmement peiné, je cherchai un moyen pour protéger mes écoliers contre leur propre imprudence et contre la négligence des autres.

Quelques mois plus tard, monsieur Arthur Gaboury vint me parler de la formation d'une brigade de sécurité dans mon école. J'acceptai avec

joie; j'avais trouvé, grâce à l'initiative de l'administrateur de la Ligue de Sécurité, l'organisme de protection pour ma gent écolière.

L'inauguration se fit solennellement. Pour une fois la lumière naissante venait de l'ouest, car ce fut la première brigade fondée à Montréal. Peu à peu, avec l'encouragement des autorités scolaires, la Ligue introduisait les brigades dans d'autres écoles. Il y avait alors des réunions fréquentes des directeurs d'écoles. Les idées s'échangeaient et la Ligue se rendait à toutes les heureuses suggestions. Les règlements furent codifiés et les cercles de sécurité s'ajoutèrent.

Depuis 1939, je sers d'agent de liaison entre la Commission des Ecoles catholiques de Montréal et la Ligue de Sécurité. Depuis cette date aussi, la Commission paye le coût des ceintures et des insignes; elle continue sa confiance au mouvement et monsieur le président ainsi que monsieur le directeur des études ne manquent jamais une occasion de dire tout le bien qu'ils pensent des brigades de sécurité.

En 1943, plusieurs directrices répondaient à l'appel de monsieur le directeur des études et formaient des brigades dans leurs écoles.

Aujourd'hui, nous en comptons 69 de garçons avec 1495 membres, et 34 de filles avec 426 membres. Au total, 103 brigades, et 1921 membres, qui protègent environ 40,000 élèves à 1,500 croisements de rues.

Souhaitons que toutes les écoles aient leurs brigadiers ou leurs brigadières de sécurité, et que nos 100,000 écoliers soient en parfaite sécurité dans leurs allées et venues. La Ligue de Sécurité recevra avec reconnaissance toute idée nouvelle de nature à améliorer l'efficacité de ce service; la Commission, je n'en doute pas, secondera les efforts de la Ligue. Il ne reste donc plus aux écoles qu'à maintenir leur brigade bien vivante ou à songer sérieusement à former chacune la leur. N'attendons pas, pour comprendre la nécessité d'une brigade de sécurité, que l'accident soit arrivé. Notre devoir est de prévenir.

EMILE GIRARDIN,
directeur de district.

L'école canadienne

« L'école canadienne » est la revue pédagogique officielle de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Fondée sous ce nom en 1925 par monsieur Eugène Achard, elle devint, sous l'administration de monsieur Victor Doré, devenu surintendant de l'Instruction publique et récemment notre ambassadeur en Belgique, la propriété de la Commission. Elle prend rang parmi le groupe des services auxiliaires qu'un organisme comme celui de la Commission scolaire de Montréal crée à la mesure de ses besoins et de ses ressources. Le soussigné en est le rédacteur en chef depuis 1930.

Notre Revue tire à cinq mille exemplaires. Elle paraît mensuellement sauf pendant juillet et août. La Commission en fait l'hommage gratuit à tous les membres de son personnel enseignant. « L'école canadienne » a un certain nombre d'abonnés dans les provinces de Québec et de l'Ontario, les provinces maritimes et les provinces de l'Ouest, dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Elle circule aussi en Europe et en Amérique du Sud. Son dessein est d'enrichir la culture générale et professionnelle des éducateurs de l'enseignement primaire. S'inspirant de principes chrétiens, elle est surtout au service de l'élément français de notre corps professoral. Mais sa documentation officielle est toujours bilingue. De temps à autre, il paraît aussi dans la Revue des articles écrits en langue anglaise.

« L'école canadienne » jouit de la confiance des autorités de la Commission. C'est petit à petit cependant qu'elle a gagné l'estime des maîtres. Pendant un certain temps, on n'en comprenait pas la pensée exacte. Elle n'a jamais voulu suppléer à la préparation quotidienne et personnelle de la classe. Elle n'avait pas sous la main l'équipe nécessaire pour composer toute une série de modèles à fournir aux élèves pour qu'ils s'y exercent à acquérir la connaissance du programme d'études. Estimant que la plupart des maîtres engagés dans l'épuisant travail quotidien ont de moins en moins les loisirs nécessaires pour ajouter à leur culture générale et professionnelle, nous nous sommes plutôt employé à faire de « L'école canadienne » une revue pénétrée de cet esprit et attentive à remplir ce rôle. *Culture générale, Pédagogie générale et Méthodologie appliquée* constituent les principales rubriques de notre organe.

La Revue demande et accepte avant toute autre la collaboration du personnel enseignant de notre Commission. Il n'a pas toujours été facile de l'obtenir. Les prétextes qu'invoquaient nos maîtres étaient en partie fondés. Manque d'entraînement, manque de temps. On craignait aussi d'exprimer dans la revue officielle de la Commission des idées personnelles. Sans doute il existe des principes fondamentaux que personne et surtout des éducateurs ne sauraient ignorer ou oublier, des voies hors desquelles

ils ne sauraient s'engager. Le sens des responsabilités du Directeur des études, du Visiteur en chef et du Rédacteur en chef les oblige à ne laisser publier dans la Revue que des articles conformes à la morale catholique, soucieux de l'intérêt ethnique, respectueux de l'éthique professionnelle, dignes d'une pédagogie éprouvée. Mais il existe aussi à « L'école canadienne » une juste et large liberté d'opinion et d'expression. Les collaborateurs de notre milieu comme ceux de l'extérieur qui ont accepté d'écrire dans notre Revue n'ont jamais été empêchés d'exposer la matière de leur article sous l'angle de leur choix. Cette liberté est d'ailleurs l'un des privilèges essentiels de la personne humaine et l'une des conditions du développement de la personnalité.

Nous sommes donc reconnaissant à tous ceux qui ont répondu à notre invitation d'écrire dans « L'école canadienne » et, sans diminuer le mérite des collaborateurs de l'extérieur, nous devons un merci bien particulier aux instituteurs et aux institutrices qui ont répondu à notre appel. Dans ce volume consacré à rappeler l'effort du personnel laïque à la vie intense de la Commission, il ne m'aurait pas, j'imagine, de nommer les instituteurs et les institutrices qui, depuis 1930, année où nous assumions la lourde tâche de diriger la Revue, ont pris leur part de notre labeur.

Mlles Lucille Beauchamp, Marguerite Beaudry, Gisèle Bérubé, Ethel Bradley, Laurette Chabot, Kathleen Doran, Mary Dwyer, Fabiola Gauthier, Jeanne Généreux, Mercédès Grégoire, Madame Edgar Laperrière, Kathleen Lawton, Berthe Levert, Rose-de-Lima L'Heureux, Gertrude Marchand, Margaret McAnally, Josephine McKennirey, Marguerite McMenamin, Juliette Mireault, Annie O'Donnell, Agnes Palmer, Charlotte Kearns-Perrier, Madame Georges Phenix, Hermance Picquet, Marie-Flore Saint-Onge, Lise Savoie, Thérèse Thériault, Joyce Wood.

MM. François Aubry, Lionel Lemaître-Auger, T.S. Banks, Paul Barry, Jacques Beauchamp, Irénée Beauchemin, Gérard Beaudry, René Bélisle, Richard Bergeron, Thomas Blais, Omer Boudreau, Trefflé Boulanger, Marcel Boulard, Alain de Bray, Joseph Brunet, Michel Brunet, J.-M. Cameron, Joseph Dansereau, Charles Denhez, Albert Desbois, G.-E. Dion, Wilfrid DuCap, Edouard Ducharme, Raoul Duplessis, Alexandre Dupré, Donat Durand, Isidore Ferland, Frank Foy, Louis-D. Gadoury, Hermas Gauthier, René Gauthier, Keith Glashan, L.-E. Godin, Florentin Gougoux, Marc-Antoine Gravel, Roger Hanck, Paul Hénault, Roger Hénault, Jean Huberdeault, Maurice Huneault, Yvan Jobin, Antoine Joly, L.-O. Joubert, Myles Kehoe, John J. Kelly, Wm F. Knowles, Raymond Labrosse, Gérard Lapointe, Paul L'Archevêque, Maurice Latour, Jean-Marie Laurence, Maurice LeBel, René Lebrun, Pierre Leclair, Jules Leclerc, Louis Lecomte, Henry Léveillé, Gérard Loiselle, Louis-Philippe Lussier, James Lyng, Jean Martin, Harry McNabb, Narcisse Painchaud, Albert Paquette, Jules Paquette, Alide Paradis, Gérard Périgny, E.-C. Piédalue, Henri Picquet, Eugène Potvin, Marcel Racine, W. G. Reddy, J.-R. Renaud, Léo-N. Richard, Wilfrid Saint-Pierre, Lauréat St-Pierre, Emile Sarrasin, Gérard Sindon, Léopold Veilleux, Joseph-Jean Vézina, J.-A. Villeneuve, Roland Vinette, Arthur-G. Welbourne.

On admettra que cette liste est vraiment imposante. Il en est parmi nos collaborateurs qui n'ont écrit qu'un ou deux articles. Mais, par contre, plusieurs ont fourni une contribution de longue haleine, originale et féconde. Aux uns et aux autres nous gardons une reconnaissance émue. Nous savons que la Direction des études tient compte des services que rendent ces éducateurs à la cause de l'éducation et qu'elle apprécie comme il convient l'honneur qu'ils font rejaillir sur leurs collègues et partant sur la Commission. Puissent nos collaborateurs avoir de nombreux imitateurs!

Nous n'en dirons pas plus sur « L'école canadienne ». Elle s'impose de plus en plus à l'attention des gens qui portent à l'éducation un sincère intérêt. A la demande de messieurs les Commissaires « L'école canadienne » s'est vue chargée de perpétuer à jamais le souvenir des fêtes du *Centenaire* de notre Commission. Pour notre Revue, c'était le plus grand honneur de sa carrière. C'était un témoignage de confiance particulièrement flatteur. Elle s'est acquittée de cette tâche de son mieux. L'attestation officielle de son mérite ne fait que l'encourager à poursuivre son rôle avec encore plus de conscience.

RENÉ GUÉNETTE,
rédacteur en chef.

Le cinéma

C'est le 22 avril 1930 que la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, alors présidée par monsieur Victor Doré, introduisait officiellement dans ses écoles l'enseignement par le cinéma. A cette même date, elle me chargeait de l'organiser.

Muni d'un appareil silencieux, tel le maître ambulant de jadis, je me rendais d'école en école donner des leçons de géographie ou de sciences naturelles, selon la nature des films à ma disposition. J'étais à la fois opérateur et commentateur.

Les élèves jubilaient à l'annonce d'une séance de cinéma; de bon gré, ils payaient leur tribut en remettant le lendemain un intéressant compte rendu au titulaire de leur classe.

Disons que la séance ne consistait pas uniquement à faire dérouler un ou deux films. Une préparation soignée précédait cette séance: sommaire, mots au tableau noir, graphiques ou dessins, au besoin. Bref, c'était une véritable leçon qui portait d'heureux fruits.

Ce régime durait encore quand, au mois d'août 1937, le président de la Commission scolaire, monsieur Armand Dupuis, demanda d'intensifier cet enseignement dans toute la mesure du possible.

Quelques jours plus tard, le 16 août, le Conseil pédagogique, présidé par l'abbé J.-O. Maurice, présentait un rapport très favorable et priait la Commission d'augmenter les subsides pour l'achat de nouveaux projecteurs sonores et de pellicules adaptées aux matières du programme.

Délibérations de la Commission, du Conseil pédagogique; rapports de la direction des études, des comités spéciaux; projets du préposé à cet enseignement: tout cela dura au delà de deux ans avant d'arriver à la réalisation préconisée par la résolution du 8 novembre 1939.

Toutefois, le système primitif fut modifié du 27 février au 17 avril 1939. Selon un projet qui s'inspirait de mon plan numéro 1, une école centrale fut désignée dans chacun des sept districts français d'alors; durant une semaine, chaque après-midi, du lundi au vendredi inclusivement, les élèves de quatre écoles environnantes se rendaient au centre assister à des séances qui duraient de 3h.30 à 4h.30.

Un appareil sonore servit à l'expérience qui s'avéra concluante. La Commission se crut donc justifiée d'étendre l'enseignement par le cinéma à un plus grand nombre d'écoles.

Le 8 novembre 1939, la Commission accepta les conclusions d'un rapport préparé par le comité chargé d'étudier cette question du cinéma. Elle prévoyait ainsi l'aménagement des écoles primaires supérieures, la nomination d'un directeur de cet enseignement et de cinq adjoints.

A sa séance du 17 novembre 1939, la Commission confirma ma nomination comme chef de ce sous-service et celle de cinq adjoints: MM. Emile Bonin, Roch Fortier, Edouard Lapierre, Paul Morin et Ernest Rouleau. Des représentations régulières se donnèrent dans les écoles, du début de janvier à la mi-juin 1940.

Un système de rotation s'établit pour les films. Les adjoints allèrent d'une école à l'autre selon un horaire approuvé par la direction des études. Enfin, les élèves de nos écoles bénéficiaient d'un enseignement spécialisé. De nombreux horizons s'ouvraient ainsi à des milliers d'enfants. Les films choisis judicieusement offraient un grand intérêt. Presque toutes les écoles reçurent à quatre ou cinq reprises la visite des adjoints. Les témoignages des écoles étaient des plus élogieux.

En septembre 1940, par une décision de la Commission, les cinq adjoints retournèrent à l'enseignement régulier, et seul je restai en fonction pour répondre aux demandes des écoles primaires supérieures qui ont continué d'utiliser les appareils et les films de la cinémathèque.

Depuis, le travail du préposé à l'enseignement par le cinéma consiste: —

A — *Au début de l'année:*

- 1 — A vérifier, nettoyer, huiler les appareils à projections fixes, animées et sonores qui appartiennent à la Commission;
- 2 — A examiner les écrans, les micros, les objectifs, etc., qui accompagnent ces appareils;
- 3 — A apporter des soins particuliers aux pellicules: collures, dégraissage, passage au cinévac, etc.;
- 4 — A expédier des appareils dans les écoles primaires supérieures de garçons;
- 5 — A initier les professeurs-opérateurs du cours supérieur au maniement des projecteurs et des pellicules.

B — *Au cours de l'année,* le préposé visite les écoles primaires supérieures et fait des suggestions pour le meilleur rendement pédagogique des projections. Il s'applique à découvrir et à visionner des séries de films sur la géographie, les sciences physiques naturelles et sur l'artisanat, en conformité autant que possible avec le programme d'études des écoles primaires supérieures. Pour l'obtention de films, il sert d'intermédiaire entre les écoles supérieures et l'Office National du Film, le service de Ciné-photographie de Québec et les différentes compagnies distributrices ou prêteuses.

Il donne des séries de représentations dans les écoles supérieures de filles, à l'école Victor-Doré, à l'hôpital Sainte-Justine, à l'hôpital du Sacré-Coeur; et, si la direction des études le désire, il organise des représentations spéciales, souvent en collaboration avec les sous-services auxiliaires.

Il lui faut à maintes reprises assister à la projection des documentaires soumis, et juger de leur valeur éducative. De plus, il voit, dans la matinée du samedi, à la tenue à date des fiches pour la sortie et la rentrée des pellicules prêtées, et accorde certaines entrevues aux délégués des différentes écoles de la Commission.

C — *A la fin de l'année,* il commence l'inventaire de tout le matériel retourné par les écoles supérieures et en fait une sérieuse inspection.

Actuellement, la cinémathèque contient cent vingt-cinq pellicules. Il est cependant facile de se procurer des films édités tout récemment par l'Office National du Film et par le service Ciné-photographie de la province. Plusieurs copies peuvent en être mises à la disposition de la Commission. De plus, des éditeurs se spécialisent dans la traduction de projections scientifiques éditées en anglais.

C'est sûrement le manque de ressources qui a obligé la Commission à réduire les activités de ce sous-service. Aujourd'hui, la Commission n'aurait pas à acheter de nouveaux films pour renouveler sa filmathèque; car l'Office National et le département de l'Instruction publique mettraient à sa disposition tout ce qui serait nécessaire à la réorganisation du sous-service du cinéma.

Le Département cherche à répandre dans toute la province l'enseignement par le cinéma. La Commission qui, dans ce domaine, fut la pionnière, devrait-elle marcher au ralenti pendant qu'ailleurs l'essor s'en accélère?

La Commission possède un matériel en bon état; les frais d'opération ne seraient pas onéreux. Puis la preuve est établie que l'enseignement des sciences et de certaines matières par les aides visuelles est un facteur de succès. Le temps ne serait-il pas venu pour elle de s'arrêter à l'étude d'un programme d'expansion de ce procédé si intuitif de l'enseignement?

L'abbé Vachet a démontré l'excellence de l'image pour l'enseignement de la religion. La Chambre de Commerce des jeunes, réunie en Congrès, a préconisé l'emploi régulier du film documentaire éducatif dans toutes les écoles primaires.

Souhaitons, pour terminer, que bientôt nos écoliers de Montréal bénéficieront de nouveau de l'enseignement par la cinématographie.

RAOUL LABERGE,
directeur.

La bibliothèque des instituteurs

En 1931, la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, que présidait monsieur Victor Doré, désireuse d'aider son personnel enseignant à donner un service de plus en plus éclairé, résolut de fonder une bibliothèque. Elle savait qu'elle fournissait ainsi, gratuitement, aux instituteurs et aux institutrices, le plus efficace instrument de travail qui soit: le livre.

Deux bibliothécaires furent chargés d'organiser, selon les méthodes les plus modernes, une collection de volumes et de revues. Le travail d'organisation première leur prit un an, et le 3 octobre 1932 la Bibliothèque des Instituteurs ouvrait ses portes.

Depuis lors elle a grandi en efficacité, parce qu'elle est fréquentée par un nombre toujours croissant de lecteurs, et en volumes, puisque le nombre en est monté à 15,000.

Il ne faudrait pas croire que, parce qu'elle s'adresse à des instituteurs, sa collection se limite à la pédagogie. Fidèle à l'intention qui a présidé à sa fondation, elle comprend des livres sur des sujets connexes à l'enseignement et propres à enrichir la culture de ceux qui se donnent la peine de puiser dans ses trésors. Histoire, littérature, philosophie, religion, sciences pures ou appliquées, beaux-arts, sciences sociales, biographies, récits de voyages, tout ce qui intéresse une « teste bien faicte », comme disait Montaigne, y est représenté par des ouvrages d'une haute valeur.

Le choix des livres à acquérir est fait par les bibliothécaires, puis soumis aux autorités de la Commission. En préparant ces listes, nous tenons compte des nouveautés parues et des suggestions des lecteurs. Nous nous renseignons en particulier sur les programmes des différents cours de l'Université suivis par les instituteurs, et, autant que possible, leur procurons les traités dont la lecture est recommandée par leurs professeurs.

Chaque mois une courte bibliographie publiée dans « l'Ecole canadienne » signale aux lecteurs français et anglais les volumes récemment ajoutés à la collection.

Environ quatre-vingts revues suppléent, par une information « à la page », à la documentation apportée par des livres de dates moins récentes.

Ces livres et ces revues peuvent être empruntés, ce qui donne aux maîtres trop occupés par leur dur métier pour travailler à la bibliothèque, le loisir de les consulter chez eux.

Pour bénéficier de ces avantages, il suffit d'être instituteur ou institutrice, religieux ou laïc, à l'emploi de la Commission des Ecoles ca-

tholiques de Montréal, de présenter une carte signée par le principal de l'école à laquelle on est attaché, et de s'inscrire dans les registres de la bibliothèque.

Le personnel enseignant de la Commission des Ecoles catholiques étant composé de francophones et d'anglophones, les 15,000 volumes et les revues de la bibliothèque se partagent en oeuvres françaises et anglaises, dans une proportion de 60% à 40%. Si l'on compare ces rapports à ceux des lecteurs possibles anglais et français (20% à 80%), ils peuvent paraître mal équilibrés. Ils se justifient par le fait que, en ce qui concerne certains sujets, tels la géographie, les sciences économiques, politiques et sociales, les mathématiques, les livres anglais ou américains font plus large la place réservée au Canada et aux choses canadiennes, aux points de vues méthodes et systèmes canadiens, de sorte que les lecteurs y puisent une foule de renseignements introuvables dans les livres publiés en France.

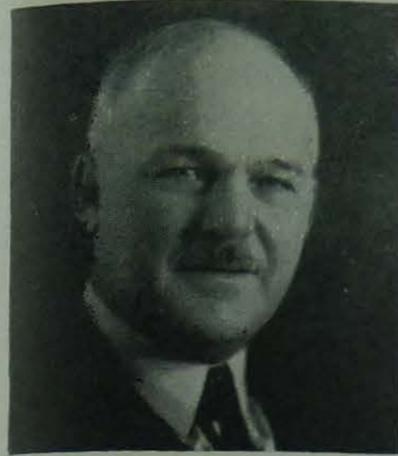
La bibliothèque est située au numéro 3690 de l'avenue Calixa-Lavallée, et installée dans l'aile sud de l'école primaire supérieure Le Plateau. Elle occupe une salle spacieuse, bien éclairée, où les lecteurs ont le loisir de feuilleter les livres, de travailler et de prendre des notes à leur gré.

Elle est ouverte cinquante-six heures par semaine, et, comme les instituteurs et les institutrices comprennent de plus en plus les avantages de la lecture, ils la fréquentent avec assiduité. La circulation des livres et des revues s'y chiffre à plus de 12,000 par année et va toujours en augmentant.

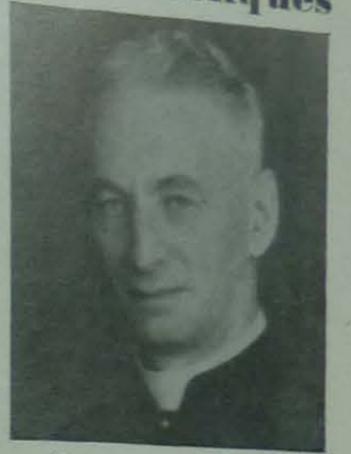
En fondant cette bibliothèque, la seule du genre en Amérique du Nord, la Commission des Ecoles catholiques a procuré un précieux instrument de travail à ses maîtres qui en apprécient la valeur, et qui l'utilisent pour le plus grand bénéfice des enfants qui leur sont confiés.

HÉLÈNE GRENIER,
bibliothécaire.

**Conseil d'Administration du Bureau
des Oeuvres sociales scolaires catholiques**



M. V.-E. Lambert
vice-président



M. l'abbé Paul-E. Coursol
conseiller



M. Alfred Fervac-Larose
président



M. Benoit Poupart, avocat
trésorier-honoraire



Mlle Alice LaBel
directrice-secrétaire

Le bureau des oeuvres sociales scolaires catholiques

De nos jours, les problèmes sociaux ne cessent de se multiplier. Parmi ces nombreux et difficiles problèmes, celui de l'enfance est digne, au plus haut point, de retenir l'attention de tous ceux qui ont le noble souci des intérêts supérieurs de notre peuple d'abord, puis de la société humaine. Dans le monde complexe où nous vivons, il ne s'agit plus seulement de donner à la jeunesse une instruction suffisante et une bonne formation morale. Les parents, les éducateurs et les sociologues, conscients de leur mission, se penchent avec une sollicitude attentive sur l'enfance et la jeunesse. Ils savent d'expérience que l'instruction et la formation morale dépendent, pour une bonne part, des conditions matérielles et des conditions physiques de l'enfant. Si celui-ci ne manque pas au moins du nécessaire, s'il est dans un état de santé excellent, il va de soi qu'il sera dans les conditions idéales pour tirer plein profit de l'instruction et de l'éducation qu'il reçoit dans le milieu scolaire. Un enfant débile et déficient parce qu'il est mal alimenté, insuffisamment vêtu et placé dans un milieu familial trop pauvre, fera fatalement un triste écolier. On conçoit qu'il n'aura ni le goût ni la force d'étudier sérieusement, de tirer vraiment parti des principes moraux et de la discipline que son maître s'efforce de lui communiquer. L'enfant qui n'est pas dans la pauvreté ou l'indigence mais qui se trouve à son foyer dans des conditions morales défavorables, est dans un cas analogue à l'indigent. Le Service social ne se propose pas que d'apporter une aide matérielle. Il se préoccupe au plus haut point d'améliorer, par des moyens variés, la destinée morale de l'enfant. Il veut faire sentir à ce dernier qu'il est compris, estimé, aimé par la société. Une pédagogie qui se veut efficace doit donc s'appuyer sur le concours d'un service social. Ce service social assure l'hygiène et le bien-être convenable à l'écolier; par conséquent, il le met en mesure de poursuivre avec fruit ses études et de profiter réellement de l'éducation qu'on lui donne.

Les autorités scolaires et deux philanthropes, MM. J.-J. Joubert et Napoléon Charest, ont compris qu'un service social, adjoint à l'éducation, était indispensable dans une métropole comme la nôtre, pour assurer le bon rendement d'une institution comme la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. Tous trois, avec de généreuses et actives collaborations, ont été les véritables fondateurs de notre Service social scolaire. Ses débuts, en 1931, furent modestes. Aujourd'hui, il est permis de mesurer la route parcourue et de se réjouir des résultats obtenus. Et notre Service continue de se développer, d'agrandir son rayon d'activité bienfaisante, de secourir efficacement un grand nombre d'écoliers déficients ou nécessiteux.

C'est le 16 juin 1931 que la Commission des Ecoles catholiques de Montréal autorisait la distribution du lait dans ses écoles. A titre d'essai, elle accordait, pour cette fin, sa confiance à la maison J.-J. Joubert Limitée. Notons ici que, dès les débuts, une partie du lait consommé dans les écoles fut offert gratuitement aux enfants pauvres grâce à la générosité d'associations de charité ou de philanthropie.

Au commencement de l'exercice scolaire 1933-34, la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, édifiée par l'efficacité du concours qui lui était apporté, décidait de prendre sous son contrôle l'organisme des Cantines scolaires et de l'intégrer au Service social scolaire catholique qui venait d'être fondé.

Depuis, les activités du Service social scolaire se sont toujours diversifiées et multipliées.

Nous ne donnerons ici que quelques relevés. Mais ils ne manquent pas, croyons-nous, d'éloquence.

Voici, pour quelques années, la quantité de demiards de lait distribués gratuitement aux élèves indigents :

en 1933-1934 —	902,793	demiards
en 1934-1935 —	932,986	"
en 1944-1945 —	1,162,573	"
en 1945-1946 —	1,241,726	"

On voit par ces simples chiffres que, d'année en année, l'oeuvre des Cantines a secouru un nombre plus considérable d'écoliers et d'écolières.

De sa fondation à la fin de l'exercice 1943-1944, quel genre de travail a accompli le Service social scolaire. Essayons d'en donner la synthèse :

1o) L'organisation et l'administration des Cantines scolaires, ainsi que la surveillance du service de la distribution du lait dans les écoles sous contrôle.

2o) La direction du travail de la pesée des élèves dans toutes les écoles primaires.

3o) La vérification et la compilation des rapports sur la pesée ainsi que les statistiques de ce travail pour constater les résultats obtenus.

4o) Enquêtes et démarches faites par le personnel du Service social scolaire pour secourir les cas de misère extrême qui nous ont été rapportés par diverses sources de renseignements.

Notre Service ne s'est pas contenté d'accomplir cette somme assez imposante d'organisation et de travail. Il a encore noué d'étroites relations de coopération avec toutes les oeuvres qui s'intéressent à l'enfance : Service d'Hygiène de l'Enfance de la Cité, l'Institut Bruchési, l'Institut

National Canadien des Aveugles, les Services sociaux des hôpitaux, particulièrement celui de Sainte-Justine, la société de Saint-Vincent de Paul, etc.

Dans une notice historique qui doit s'en tenir à quelques pages, nous sommes forcés de n'esquisser que les grandes lignes, de prendre une vue à vol d'oiseau.

Depuis 1944, le Bureau des Oeuvres sociales scolaires catholiques est constitué en corporation indépendante et il a sa propre charte provinciale. Cette charte définit et précise sa fonction qui est d'apporter, dans tout cas de besoin, une aide physique et morale à l'enfance scolaire. Depuis l'obtention de ses lettres patentes, le Bureau des Oeuvres sociales scolaires catholiques, tout en poursuivant les travaux énumérés plus haut, s'est en quelque sorte divisé en services distincts mais qui travaillent conjointement, sous une direction commune.

Il est juste de noter ici que ce fécond et excellent travail ne saurait être accompli sans la compétence éprouvée et surtout le dévouement inlassable, la générosité et l'esprit d'initiative toujours en éveil du personnel de notre bureau. Assistantes et collaboratrices du Bureau des Oeuvres sociales scolaires catholiques se dépensent sans réserve, multiplient les témoignages quotidiens de labeur et d'ingéniosité au service de l'enfance scolaire deshéritée. Signalons également que le personnel enseignant apporte à nos oeuvres sociales scolaires une collaboration aussi bienveillante qu'éclairée.

Le Bureau des Oeuvres sociales scolaires catholiques fait partie du Conseil des Oeuvres et son service social, reconnu comme corps professionnel par le Fichier central, bénéficie de tous les avantages que procure cette affiliation.

Quelles sont, au juste, les relations de notre Bureau et de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal? Le Bureau des Oeuvres sociales scolaires catholiques est un organisme qui fonctionne en marge de la Commission scolaire, mais dans un esprit d'intime collaboration avec elle. Il est régi par un conseil d'administration. Ce dernier est constitué de trois membres de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, de trois membres de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, de d'un représentant des souscripteurs et de la directrice-secrétaire, qui a la gérance générale de toutes les affaires de ce Bureau. Pour bien illustrer la liaison qui existe entre la Commission scolaire et notre Bureau, mentionnons ici les membres de la Commission scolaire qui font partie du conseil d'administration de notre Bureau : son président est M. Alfred-F. Larose, comme vice-président, nous avons M. V.-E. Lambert et comme conseiller, M. le curé P.-E. Coursol. De plus, pour la facilité de nos relations, le Bureau des Oeuvres sociales scolaires catholiques est logé dans un spacieux et agréable local, situé dans un édifice qui appartient à la Commission scolaire et qui se trouve à proximité de l'immeuble de son siège social. Comme on le voit, la Commission scolaire ne nous ménage ni son appui ni son concours généreux afin de nous faciliter notre tâche de dévouement auprès de ses écoliers.

Ajoutons que nous recevons de l'extérieur de nombreux témoignages d'estime et d'appréciation qui sont pour nous un précieux réconfort. Je me permets de citer, en conclusion à ces vues rapides un extrait d'article de M. Edouard Montpetit, paru dans la *Revue Trimestrielle Canadienne*, numéro de mars 1940.

« On a placé, il y a peu d'années, auprès des écoles catholiques de Montréal, un « service social » qui distribue du lait et des vêtements aux enfants pauvres. Plus tard, ce service s'est occupé de dépister les écoliers sous-alimentés et il a amorcé pour venir en aide aux élèves nécessiteux un mouvement de collaboration avec les oeuvres sociales ou paroissiales. L'inspiration qui a présidé à l'organisation de ce service, et qui l'oriente aujourd'hui qu'il fonctionne, est américaine. La personne qui le dirige, par ses études et le stage qu'elle a fait à l'Université Columbia, est au courant des procédés que l'on applique aux Etats-Unis à ce champ d'action scolaire. Pourtant, l'oeuvre qu'elle poursuit est une oeuvre d'un caractère canadien-français.

Si donc l'inspiration première, mettons l'exemple, vient des Américains, l'exécution est assurée en tenant compte de ce qui se fait en France et en Angleterre, et surtout en ne heurtant pas de front le sentiment d'un groupe ethnique formé d'individualistes, très attaché à ses façons de faire. Le classement des élèves quant à l'alimentation, et même « la cantine scolaire » chargée de distribuer le lait, ont été aussi bien empruntés à la France. L'action par les paroisses et les oeuvres sociales est un substitut canadien à ce que peuvent offrir de plus rigide, de plus enrégimenté, les organismes où s'exerce le devoir civique aux Etats-Unis. Ainsi, le service social, qui est d'origine, j'allais écrire, d'éveil américain, se fait, pour progresser et produire des résultats, canadien ».

Ce texte est pour nous toutes, modestes travailleuses dévouées au bien de l'enfance scolaire, un encouragement qui exalte notre légitime fierté à propos de l'oeuvre accomplie et nous incite à la poursuivre sans défaillance, avec un surcroît de zèle.

ALICE LEBEL,
directrice-secrétaire.

L'éducation physique

(section féminine)

1910-1932

La Commission des Ecoles catholiques de Montréal recommande, à sa séance du 13 décembre 1910, que des mesures soient prises afin que l'enseignement de la gymnastique soit donné dans les écoles de filles, de même qu'il est donné chez les garçons. Le directeur des études est chargé d'organiser cet enseignement et de le confier à des professeurs féminins. Le projet reste à l'étude jusqu'en 1932.

1932-1937

Des cours du soir sont alors organisés pour les institutrices, en vue de l'obtention du certificat « Grade B ». Ces cours sont donnés par le Département des Cadets, au moyen des instructeurs du Service permanent. Les titulaires féminins doivent enseigner quelques exercices en classe. L'École canadienne en publie en série, chaque mois. Monsieur L. St-Pierre, alors seul au département de l'Éducation physique, ne peut contrôler ni visiter toutes les classes de filles.

1937-1938

En février 1938, mademoiselle Cécile Grenier est transférée temporairement de l'école Marchand au département de l'Éducation physique, afin d'organiser la gymnastique dans les écoles de filles et de préparer un numéro pour le Festival. Quelques professeurs, choisies dans chaque école, sont initiées à cet enseignement. C'est ainsi que des écolières participent, pour la première fois, le 13 juin 1938, au numéro de gymnastique des garçons, à l'occasion du IX^e Festival des Écoliers, le premier qui fut organisé par la Commission scolaire. Participation: douze cents élèves de douze écoles, dont trois laïques: les écoles Marchand, Gabriel-Lalemant et Dollard-des-Ormeaux.

1938-1939

En juillet 1938, la Commission des Ecoles catholiques envoie mademoiselle Cécile Grenier au « Sydvenska Gymnastik Institutet » de Lund, en Suède. Au mois de septembre suivant, le poste d'assistante-directrice au département de l'Éducation physique est inauguré; on confie à mademoiselle Cécile Grenier l'organisation des écoles de filles.

Un système moderne de gymnastique rythmique, adaptable aux filles, est alors enseigné à des professeurs choisies dans chaque école. Ces professeurs devront transmettre cet enseignement aux écolières.

De plus, afin de répandre ce système le plus rapidement possible, deux fois par semaine, des cours du soir sont donnés bénévolement par mademoiselle Grenier :

a) Les premiers, pour toutes les institutrices laïques désirant se récréer et se perfectionner ;

b) Les seconds, pour la formation d'un groupe d'élite comprenant vingt-deux chefs de groupes, de trois écoles : Marchand, Sainte-Anastasie, Madeleine-d'Ailleboust.

Au Xe Festival des Ecoliers, le 12 juin 1939, les fillettes exécutent trois numéros au programme : gymnastique, danse, folklore.

Participation : mille huit cent soixante-seize élèves distribuées en trente et une écoles, dont neuf laïques.

1939-1940

Pour répondre au besoin de l'oeuvre grandissante, le département de l'Education physique augmente son effectif de deux recrues, qui se spécialisent sous la direction de l'assistante-directrice : Mlles Germaine Lamoureux et Suzanne Lincourt.

Le programme de gymnastique est divisé en deux groupements distincts et les cours se donnent :

a) En groupes, pour les élèves des 5ièmes aux 12ièmes inclusivement ;

b) Par classe, pour les élèves des 1ères aux 4ièmes inclusivement.

Ces deux groupements reçoivent de l'aide et une attention très suivie de la part de ces spécialistes.

Les cours du soir se continuent pour les instituteurs laïques dont le nombre reste bien stable et pour le groupe d'élite formé de quarante chefs représentant vingt écoles qui bénéficient du précieux concours de ces aides.

Pour la première fois, les filles ont leur fête, le Festival des Ecolières, le 31 mai 1940. Environ vingt mille élèves assistent au spectacle qui comprend un programme de douze numéros exécutés entièrement par les écolières de Montréal. Participation : soixante-huit écoles, dont treize laïques comprenant trois mille élèves de langue française et de langue anglaise.

1940-1941

L'arrivée de mademoiselle Gisèle Desrosiers pour seconder mademoiselle Grenier est une nouvelle preuve du progrès accompli par la section féminine.

Quatre-vingt-cinq institutrices continuent à fréquenter les cours du soir afin de perfectionner leur enseignement en se perfectionnant elles-mêmes.

On tente un essai d'organisation dans les classes supérieures.

Au cours de cette année scolaire, six démonstrations sont présentées au personnel de culture physique et au personnel enseignant en général :

a) Par quatre-vingt-quatre élèves de 1ère année de l'école Morin et vingt-quatre élèves de l'école Edouard-Charles-Fabre, (douze garçons de 3e année et douze filles de 4e année), pour démontrer le programme des classes de la 1ère à la 5ième année ;

b) Par le groupe d'élite composé des anciennes, ainsi que des aspirantes, décorées lors du premier Festival.

Cette année se clôture le 10 juin, par le deuxième Festival des Ecolières.

1941-1942

Une réduction s'effectue dans le personnel en décembre 1941 : mademoiselle Lincourt quitte le département pour fonder un foyer.

Au cours de l'année, seules les institutrices de gymnastique sont admises au cours des chefs de groupes des écoles.

Les gymnastes d'élite reçoivent la coupe Strathcona. A cette occasion, elles donnent une démonstration au Plateau.

En juin, un second départ : mademoiselle Lamoureux donne sa démission. Une autre qui se marie.

C'est le Troisième Centenaire de Montréal. Parents et amis sont invités en cette soirée mémorable du 10 juin qui se termine dans une apothéose. Une figure représentant un immense « 300 » couvre le tapis vert du Stadium. La foule au comble de l'enthousiasme applaudit longuement ces milliers de jeunes filles qui ont évolué dans un ensemble harmonieux.

1942-1943

Mademoiselle Ubaldine Lortie est nommée pour remplacer mademoiselle Lamoureux.

Les activités de l'année se répartissent comme suit :

a) Organisation générale.

b) Contrôle des écoles et aide aux professeurs.

c) Enquête sur le nombre d'années d'enseignement des professeurs de gymnastique.

d) Semaine du Bien-être physique dans les écoles.

e) Enquête sur la santé et les aptitudes en matière d'éducation physique de tous les professeurs.

f) Répartition des cachets aux instructeurs.

g) Rapports et compilation de toute l'année.

h) Semaine de démonstrations locales, à la fin de l'année scolaire.

i) Appréciation et remarques pour l'année.

j) Projet de réorganisation.

1943-1944

Les classes supérieures condensées en neuf écoles obtiennent des groupes de gymnastique indépendants avec des professeurs du département même de l'Éducation physique. C'est une révélation, car on voit mieux les résultats obtenus chez les grandes par des professeurs spécialisés.

Mademoiselle Sheila Ryan est engagée en novembre 1943 pour remplacer, pour la durée de la guerre mademoiselle Gallery, entrée dans le C.W.A.C. en septembre 1943.

Des cours sont donnés aux professeurs de gymnastique et aux chefs des écoles.

Vers la fin de l'année scolaire, des démonstrations locales sont organisées dans les écoles.

1944-1945

Les cours aux professeurs de gymnastique et aux chefs de groupes des écoles se continuent.

Pour résumer le programme de l'année, on donne des démonstrations dans les différentes écoles de la Commission.

1945-1946

A cause du goût plus prononcé chez les grandes de poursuivre leurs études et, par voie de conséquence, de l'augmentation des classes supérieures, mademoiselle Grenier, doit elle-même enseigner à treize classes, dans deux écoles du centre. Mlles Desrosiers et Lortie en font autant dans les autres districts.

Les institutrices bénéficient encore des cours du soir à l'Institut d'Éducation physique. L'Institut est composé de quelques institutrices et des élèves du groupe d'élite, étudiantes choisies dans les écoles de la Commission par les titulaires de gymnastique.

En octobre, mademoiselle Gallery revient occuper son poste au département auprès des élèves de langue anglaise.

L'enseignement de la technique du jeu *Volley Ball* féminin est donné dans les écoles supérieures de filles. Des rencontres inter-équipes sont organisées ainsi que des démonstrations de fin d'année devant les parents et les professeurs.

Le printemps dernier, les différentes écoles préparent des numéros de gymnastique. Et le 22 mai, l'Institut d'Éducation physique offre une soirée de gala que préside M. Alfred Larose, en hommage à la Commission scolaire catholique de Montréal, à l'occasion de son « Premier Centenaire ».

CÉCILE GRENIER,
assistante-directrice de l'Éducation physique.

Les classes auxiliaires

L'histoire des classes auxiliaires remonte aux années 1931 et 1932, alors que monsieur le chanoine Gustave JeanJean, professeur à l'Institut catholique de Paris, visitait Montréal. L'intérêt suscité par les idées pédagogiques et psychologiques du distingué conférencier stimule la conscience professionnelle de tous les éducateurs sincères. Aussi la président de notre Commission scolaire d'alors, monsieur Victor Doré, sourit au progrès et veut faire bénéficier nos écoles du savoir et de l'expérience de M. JeanJean. De concert avec le révérend Père Ceslas Forest, doyen de la faculté de philosophie de l'Université de Montréal, M. Doré suggère à Son Excellence Mgr Georges Gauthier de désigner un jeune prêtre qui irait à Paris, se mettre à l'école de monsieur le chanoine. Ce fut l'entrée dans le monde de l'enseignement de notre sympathique abbé Irénée Lussier. « La valeur n'attend pas le nombre des années ». Aussi, dès son retour au pays, monsieur l'abbé devient organisateur, visiteur et directeur des classes placées encore aujourd'hui dans le rayon de son inlassable dévouement. Nommé par la suite principal de l'école Emilie-Tavernier, professeur à l'Université de Montréal, conférencier à l'École des Parents et aux diverses organisations d'institut familial, il n'en reste pas moins le fidèle ami des jeunes confiés à ses soins.

Durant le séjour en Europe de monsieur l'abbé Lussier, la Commission avait effectué quelques tentatives de classes auxiliaires. A son retour, en 1935, il trouve, dans la ville de Montréal, trente-cinq classes portant la désignation de « spéciales ». Après enquête minutieuse et réorganisation, on en réduisit le nombre à vingt-trois. Trois méritent une mention bien particulière, celle de M. Gérard Sindon de l'école Jacques-Viger, de M. Louis Chatel, de l'école Belmont, de Mlle Joyce Wood de l'école Saint-Thomas-d'Aquin.

Monsieur l'abbé Lussier reconnaît la classe de l'école Jacques-Viger comme notre première véritable auxiliaire du côté français. Monsieur Sindon, jeune professeur, s'intéresse beaucoup aux conférences de M. JeanJean. Avec le consentement des autorités scolaires et grâce aux lumières du grand spécialiste français, il entreprend une expérience qui s'avère heureuse. Sa classe avec celle de M. Chatel, professeur formé à Boston, et celle de mademoiselle Wood, professeur spécialisé en Angleterre, deviennent des centres d'observation et d'entraînement pour les titulaires des classes auxiliaires déjà en fonction et pour ceux qui se préparent à ce genre d'enseignement.

Leur nombre a graduellement augmenté. De vingt-trois au début, il a atteint le sommet de quatre-vingt-dix. Le manque de locaux, la difficulté de recruter le personnel nécessaire et probablement aussi des considérations financières ont mis bien des obstacles à la fondation d'un plus grand nombre de classes. On se prend parfois à envier le large budget

que les grandes villes américaines mettent à la disposition des classes spécialisées. Ainsi, à New-York durant les années de crise, alors qu'au budget scolaire plusieurs items souffrent de dures amputations, un seul jouit d'une augmentation constante, celui des classes spéciales.

Dès 1936, l'Institut Pédagogique ouvrait un cours de pédagogie spécialisée, destinée à préparer le personnel féminin des classes auxiliaires. Du côté des hommes, à date, rien ne correspond à cette initiative, mais la rumeur veut que l'École normale Jacques-Cartier songe à combler sous peu cette lacune.

On méconnaît parfois le rôle des classes auxiliaires. Elles ne sont ni des classes de fous, ni des classes d'indésirables, comme on l'a parfois laissé croire. Elles visent à rendre l'école agréable et profitable à des enfants dont le talent particulier ne s'adapte pas avec avantage au cours régulier d'études. Placés dans les classes spécialisées, ces enfants s'avèrent capables d'acquérir un certain degré d'instruction, un entraînement moral et social qui en font des citoyens normaux, indépendants dans leur conduite et leur orientation professionnelle. Il nous arrive assez souvent de voir le résultat heureux de nos efforts; rien n'est plus réconfortant; il n'en faut pas plus nous attacher à notre tâche.

Nous souhaitons de tout coeur que tous ces cas spéciaux de nos écoles puissent bientôt recevoir une éducation à leur mesure.

ALBERT CRÉPEAU,
instituteur.

Le solfège

La famille canadienne-française a toujours manifesté un goût très marqué pour la chant et la musique. Chez nos anciens habitants aussi bien que chez nos braves patriotes, la musique des assiettes et des cou-teaux s'arrête tout juste, dit-on, pour faire place à celle des violons et des chansons. D'autre part, les ballades de nos mamans ont toujours accompagné les roulis des berceaux. Aussi leurs enfants ont-ils une oreille assez douée pour retenir les couplets et les airs entendus une ou deux fois.

La Commission pédagogique a vu dans ces dispositions des nôtres une raison de faire enseigner les éléments de la musique, pour développer leur sentiment du beau, embellir leur vie et les rendre meilleurs.

En 1937, un comité spécial est chargé d'étudier le problème et de lui trouver une solution. En septembre de la même année, le solfège devient matière du programme officiel. Trois spécialistes sont mis « à l'oeuvre et à l'épreuve », afin d'introduire graduellement le solfège dans les classes élémentaires: MM. Claude Champagne et Raoul Pâquet pour les écoles françaises, et mademoiselle Beatrice Donelly pour les institutions anglaises.

Des cours de perfectionnement sont donnés aux directeurs des chorales, puis aux titulaires des classes élémentaires. On suggère des procédés, on rédige même des manuels simples, faciles, à l'usage des maîtres, procédés et manuels qui assurent le succès de cet enseignement même à ceux qui connaissent peu l'art de la musique.

Il est vrai que le premier siècle de la Commission des Ecoles catho-liqués de Montréal aura connu l'ère des « hommes de bonne volonté » dont le dévouement sans bornes effectuait des prodiges de générosité! Que de fois les plus habiles dans la matière ont offert leurs services à des collègues qui se désolaient de la difficulté du travail. Cette collaboration généreuse a permis à plus d'un titulaire de mieux saisir l'esprit de la méthode et de donner par la suite des leçons efficaces. Dans son rapport de l'année scolaire 1942-43, M. Trefflé Boulanger pouvait dire: « Présentement, le solfège s'enseigne dans toutes les classes du cours élémentaire ».

A cette même date, le directeur général des études demandait à la Commission l'autorisation de procéder au choix d'un aide au directeur de l'enseignement du solfège, M. Raoul Pâquet, qui avait alors remplacé M. Claude Champagne.

M. Pâquet et son assistante, Mlle Donelly, ont visité régulièrement les classes placées sous leur contrôle. Ils ont de plus organisé à l'école Olier des cours de perfectionnement, qu'une trentaine de titulaires ont suivis avec succès.

Cette même année, les chorales ont participé à trois grands concours de chant d'église, de folklore et de lecture d'un texte musical. Les choeurs des écoles de langue anglaise ont aussi pris part à un programme

radiophonique au poste CFCF et ont donné un concert public à l'école Le Plateau. Selon le directeur de cet enseignement « Grâce aux excellentes méthodes de solfège et de chant et grâce surtout au travail persistant et bien fait des titulaires, les progrès du solfège sont encore remarquables cette année ».

M. Raoul Pâquet donne à son travail le meilleur de lui-même. Il s'inquiète des classes qui lui paraissent plus faibles, il rencontre les titulaires école par école. Il invite même à son studio, le soir ou le dimanche après-midi, les professeurs embarrassés par cet enseignement, et qui pourtant désirent réussir auprès de leurs élèves.

A la fin de l'année, des examens écrits ont lieu dans toutes les classes de 4e, 5e, 6e et 7e année. Monsieur Pâquet en donne l'appréciation suivante: « Parce qu'il n'y a qu'un visiteur pour le solfège, dans les classes françaises, il est assez remarquable que cette matière se soit, cette année encore, maintenu à un bon niveau. Le travail des professeurs s'est fait avec entrain. Ils ont réalisé une somme considérable d'efforts. Le programme, à chaque degré, se précise et est appliqué selon les directives données ».

Aux vacances de 1946, la mort nous a ravi M. Raoul Pâquet. Aux prières de ses collègues s'ajoutent les voix exercées de ses élèves pour supplier le Seigneur de recevoir son âme en son saint paradis.

G. BELLEFLEUR,
pour M. Raoul Pâquet.

Les bibliothèques scolaires

Le service des bibliothèques scolaires, établi vers la fin de l'année 1938, commença son travail dès le mois de janvier suivant. Il reçut la mission d'organiser des bibliothèques dans les écoles françaises et anglaises soumises à la juridiction de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal.

Dès son entrée en fonction, le service fit l'inventaire des livres de bibliothèques qui se trouvaient dans toutes les écoles de la Commission. La compilation des rapports qu'elles s'empressèrent de nous faire parvenir révéla qu'en juin 1939 elles possédaient 97,828 volumes, dont 86,162 dans celles de langue française, et 11,666 dans les autres de langue anglaise. On nous fournissait en même temps des détails sur l'état physique de ces livres.

Ces listes furent une aide précieuse dans le choix des livres destinés aux bibliothèques scolaires. Elles permirent d'éviter la répétition inutile des titres et nous renseignèrent sur le nombre de livres qu'il fallait ajouter aux collections existantes, en vue d'assurer aux élèves un nombre suffisant de volumes.

Plusieurs systèmes de bibliothèques scolaires existent au Canada et aux Etats-Unis. Nous avons opté pour celui d'une bibliothèque centrale, dans chaque école. Multiples sont les raisons qui ont déterminé cette préférence. Nous ne croyons pas nécessaire de les énumérer ici.

L'organisation simultanée de bibliothèques complètes, dans toutes les écoles, était chose impossible à cause de la dépense considérable qu'elle entraînerait, et surtout parce que la guerre, qui venait d'éclater, empêchait l'importation des livres français. L'idée d'y établir de petits noyaux de livres fut aussi écartée comme peu pratique. La direction des études approuva alors le plan de doter d'une bibliothèque, chaque année, de trente à quarante écoles.

Dès le début, trente-huit reçurent des collections. Nous avons tenu compte, dans ce choix, de l'importance de l'inscription. Nous avons également cherché à donner une part équitable aux écoles dirigées par les laïques comme à celles qui sont confiées aux communautés religieuses. D'autre part, tous les districts furent également servis, et nous dotâmes vingt écoles de garçons et dix-huit de filles. Par la suite, onze autres bibliothèques ont été ouvertes. Ce qui porte le total actuel à quarante-neuf.

L'inventaire de juin 1946 nous apprend qu'on y trouve 35,427 volumes. Au cours de l'année scolaire 1945-46, les élèves ont emprunté 170,578 livres; et, depuis la fondation de ce service auxiliaire, le total des livres prêtés atteint le chiffre de 1,096,993.

Ces heureux résultats sont le fruit de la collaboration de la direction et des bibliothécaires des écoles, qui n'épargnent ni leur temps

ni leurs peines afin de développer chez les élèves le goût de la lecture. Nous sommes heureux de les en féliciter et de les en remercier.

Au mois d'avril 1944, la Commission décidait d'établir une bibliothèque scolaire régionale à l'école Saint-Jean-Baptiste. Elle est bilingue et au service de tous les élèves de la Commission. Elle possède plus de 6,000 livres français et anglais, et opère sous la surveillance de deux bibliothécaires. Elle est ouverte tout le jour, pendant l'année scolaire et pendant les vacances. Les enfants accourent de partout, s'imposant souvent de longs trajets pour venir emprunter des livres. Deux salles spacieuses, meublées de tables et de chaises, peuvent accommoder une centaine de lecteurs. Depuis son inauguration le 15 juillet 1944, on a enregistré 46,173 présences et prêté 39,019 volumes.

Le service des bibliothèques scolaires en a aussi organisé une au bureau-chef. Elle est destinée au personnel de l'administration et comprend environ 3,000 volumes de documentation sur les divers problèmes scolaires.

Enfin, la plus récente initiative de la Commission dans le domaine des livres, est la création de bibliothèques dans les écoles supérieures Le Plateau, Saint-Stanislas et Saint-Viateur. Chacune de ces écoles est pourvue d'une salle de lecture où les élèves peuvent lire et travailler. La collection globale s'élève à 6,400 volumes, dont un bon nombre de références. A ces écoles supérieures françaises, on doit ajouter bientôt l'école supérieure anglaise Thomas D'Arcy McGee, qui possède, depuis plus de dix ans, une bibliothèque de quelque 3,000 volumes, sous la direction d'une bibliothécaire diplômée.

L'exposé qui précède ne tient compte, évidemment, que des bibliothèques organisées par notre service. Il est juste toutefois de faire remarquer qu'un grand nombre d'écoles possèdent des collections de livres qu'elles ont recueillis elles-mêmes et qu'elles mettent à la disposition de leurs élèves.

Le présent recensement a prouvé qu'en 1938 deux cents écoles avaient déjà des collections plus ou moins considérables. Celles qui se trouvaient contrôlées par le service des bibliothèques ont été incorporées dans les fonds de ces bibliothèques. Les autres sont demeurées dans les écoles qui les avaient formées. En certains endroits, elles se sont accrues; ailleurs, elles sont restées stationnaires.

Dans plusieurs cas, nous avons à déplorer l'insuffisance dans le nombre et la variété des livres. Il se trouve encore quelques écoles éloignées des centres, dont les élèves sont entièrement privés de lecture. Il reste à combler cette lacune. Ce sera l'oeuvre des années à venir. Nous exprimons le voeu que les bibliothèques scolaires se multiplient pour le plus grand bien des enfants de nos écoles.

JOSEPH-A. BRUNET,
directeur des bibliothèques scolaires.

Les cours du soir

Dans son « *Histoire universelle de la Pédagogie* », Jules Paroz rappelle ainsi les débuts des classes du soir en France:

« Dès 1837, on commença à donner, le soir, pendant l'hiver, des cours d'adultes, dans lesquels on enseignait la lecture, l'écriture, le calcul et quelques branches encore. Ces cours étaient destinés à combler les lacunes de l'école primaire. M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, encouragea beaucoup ces cours. Des prix furent accordés aux maîtres et aux élèves. En 1864-65, 7,407 instituteurs et 437 institutrices donnèrent des leçons à 187,000 adultes. Outre l'intérêt intellectuel que présentaient ces cours, ils avaient encore une valeur morale, en ce qu'ils détournaient bien des jeunes gens du cabaret ».

En 1888, soit cinquante ans plus tard, selon le rythme accoutumé, le Canada français suivait l'exemple de la France. Quoi que l'on puisse penser, il n'y a rien d'exagéré dans ce retard: que l'on se rappelle toutes les difficultés auxquelles se heurtait alors notre organisation scolaire!

Le but de ces quelques lignes n'est pas d'exposer l'origine, les progrès, les avantages des cours du soir, mais d'en dresser le bilan actuel. Des plumes expertes ont souvent exposé à notre population la quasi absolue nécessité de profiter de cet enseignement post-scolaire, qui n'exige que de la bonne volonté et de la persévérance. Je ne prétends offrir d'autre démonstration que celle des faits, ni employer d'autre éloquence que celle des chiffres.

En 1888, les cours du soir gratuits furent inaugurés par l'Honorable Honoré Mercier, premier ministre de la Province. Tout de suite, ce fut un succès! M. le Premier Ministre s'intéressa vivement à ces cours, au point de présider lui-même la séance de distribution des prix, au printemps de 1889.

Puis, d'année en année, on ouvrit des classes dans les villes et les centres industriels dont la population dépassait 2,500 habitants.

Les règlements ayant été amendés en 1937, d'autres classes du soir furent organisées, notamment à Montréal, Verdun, Lachine, Sherbrooke, Granby, Iberville, Saint-Jean, Saint-Jérôme, Saint-Antoine des Laurentides, Saint-Canut des Deux-Montagnes, Val d'Or, Cadillac et Rouyn (pour le district de Montréal).

Tous les hommes, jeunes gens, dames, jeunes filles qui désirent raffermir ou augmenter leurs connaissances, peuvent le faire facilement en consacrant quelques heures par semaine à ces cours, sous la direction de professeurs compétents.

Fonctionnement.

Les écoles du soir sont établies dans les centres qui, par voie de résolution, en font la demande, avant le premier octobre de chaque année, à l'Honorable Secrétaire de la Province. Celui-ci seul peut en autoriser l'ouverture.

Le choix des professeurs est fait par les Commissaires d'écoles, conformément à l'article 221 de la loi de l'Instruction publique. Vingt-cinq inscriptions donnent droit à un professeur.

A Montréal, le bureau des Etudes de la Commission des Ecoles catholiques, présidé par son Directeur général, soumet la liste des professeurs à nommer à MM. les Commissaires, pour approbation.

Deux directeurs généraux, nommés par arrêté-en-Conseil, se partagent la Province. Ils sont chargés de l'organisation des cours et du contrôle de l'enseignement pour chacun des districts de Montréal et de Québec. Des rapports détaillés de l'inscription et de la fréquentation sont adressés mensuellement au secrétariat de la Province.

Organisation et durée des cours.

Grâce à la propagande individuelle, la collaboration de la presse, et aux annonces faites en chaire, les inscriptions varient de 2,500 à 3,000 élèves, pour ce qui regarde le district de Montréal. D'après le tableau de l'année courante, 40% des élèves suivent les cours pour la première fois, 35% pour la deuxième, 15%, pour la troisième et 10%, pour la quatrième fois.

Les élèves, dont l'âge est échelonné entre 15 et 60 ans, sont groupés par degré d'instruction, autant que faire se peut.

Les cours sont donnés trois soirs par semaine, de 7 h. 30 à 9 h., du début d'octobre à la fin de février.

Les matières enseignées sont: le français, l'anglais, les mathématiques et la sténographie. Les élèves sont classifiés d'après leur choix. En voici la distribution pour l'année courante:

- 95% des élèves canadiens-français désirent apprendre l'anglais;
- 2% des élèves canadiens-français désirent apprendre le français;
- 2% des élèves canadiens-anglais désirent apprendre le français;
- 1% des élèves désirent apprendre la sténographie.

Gratuité des cours.

Tous les frais de l'enseignement sont assumés par la Province. Les Commissions scolaires fournissent les locaux convenablement chauffés et éclairés. Les classiques seuls sont à la charge des élèves. Aucun frais d'inscription n'est exigé.

Plusieurs centres importants tels que Terrebonne, Ste-Rose-de-Laval, Ste-Thérèse-de-Blainville, Ste-Anne-des-Plaines, St-Vincent-de-

Paul, etc, ont été et sont encore privés de cette générosité de l'Honorable Secrétaire de la Province, faute de professeurs.

En consultant le numéro de mars 1937, de la Revue Dominicaine, on constatera que des cours gratuits spéciaux sont aussi donnés, et de National), la Fédération St-Jean-Baptiste (Monument des Employées de Magasin, la Société des Ouvrières catholiques, l'Association professionnelle des Employés de Bureau, par les Soeurs du Bon Conseil, et par les religieuses de Marie Réparatrice.

Je voudrais, en terminant ce bref exposé de l'enseignement gratuit post-scolaire, rendre hommage à nos autorités provinciales et à tous ceux et celles qui ont multiplié pour le peuple, et pour la classe ouvrière surtout, les sources de savoir.

Quant aux professeurs, dont la réputation n'est plus à faire, ils rivalisent de zèle et de dévouement pour rendre leurs classes attrayantes, intéressantes, captivantes et efficaces.

Durant les premières années, les cours du soir étaient administrés par le Département de l'Instruction publique. C'est seulement vers 1907 que le Secrétariat de la Province les prit à sa charge.

En terminant, je rends hommage à ceux qui m'ont précédé à la direction des écoles du soir du district de Montréal, j'ai nommé:

M. J.-H. Bergeron, décédé en 1918;

M. C.-J. Miller, de 1917 à 1929, maintenant directeur du Comité des examens;

M. Evariste LeBlanc, décédé en 1933.

J.-E. CLOUTIER,
directeur depuis 1933.

L'ASSOCIATION DES PRINCIPAUX DE LANGUE FRANÇAISE DE MONTREAL



Devise: « Acta non verba ».

PRÉSIDENTS: MM. G.-Etienne Dion (1942-43), Charles Denhez (1944), L.-Walter Héroux (1945), Adjutor Perron (1946), Ligouri Louis-Seize (1947).

« L'Association des Principaux, fondée en septembre 1942, est un cercle d'études pédagogiques dont le BUT est de procurer à ses membres les moyens de se mieux connaître, et partant, de s'entr'aider plus efficacement dans l'exercice de leurs fonctions ».

Nous sommes très heureux d'apporter notre entier appui à l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal, et, selon l'article XX de nos règlements, « nous nous honorons d'être membres de l'A.P.C.M. ».

Nos réunions, empreintes à la fois de sérieux et de franche camaraderie, nous permettent d'étendre le champ de nos connaissances et de fournir à nos membres l'occasion de faire valoir leurs talents de conférenciers. C'est ainsi que MM. Belisle, Brunet, David, Denhez, Dion, Duguay, Faille, Gagnon, Héroux, Huneault, Lavigne, LeBel, Louis-Seize, Perron, Piédalœ, Poissant, Ouellette, Tanguay, Tassé, Viau et autres ont su nous intéresser vivement par de brèves causeries sur des sujets pédagogiques ou d'actualité.

Des invités d'honneur rehaussent de leur présence la plupart de nos dîners-causeries. Mentionnons entre autres: Mgr Albert Valois, M. Alfred-F. Larose, les honorables Cléophas Bastien et Paul Beaulieu, M. Trefflé Boulanger, M. Léo Guindon, M. Adhémar Raynault, M. Michael McManus, M. A.-J. Beaulieu, M. Jean-Marie Gauvreau, M. Roméo Delcourt, M. Wilfrid DuCap, M. Emile Girardin, M. Irénée Beauchemin, M. A.-C. Miller, M. Jules Massé, M. Emile Pigeon, Me Maurice Rinfret et Mlle Alice LeBel.

Fidèles à notre devise, nous savons agir: nos voyages d'étude à New-York et à Ottawa; nos visites aux institutions suivantes: école du Meuble, école Victor-Doré, école Octave-Cassegrain, Jardin botanique, Aéroport de Dorval; la fête en l'honneur de M. Trefflé Boulanger, le direc-

teur des études; la préparation de questionnaires d'examen périodiques; l'édition de plusieurs films en couleurs et d'un cadre-souvenir à l'occasion du Centenaire de la C.E.C.M.; nos parties de sucre annuelles, etc., sont autant de réalisations qui démontrent l'esprit d'initiative de nos membres.

Notre Association est heureuse d'avoir collaboré à la publication du présent volume et tous nos membres voudront bien trouver ici l'expression de notre vive gratitude pour le magnifique travail accompli.

Le lieu habituel de nos réunions est Le Plateau.

ADJUTOR PERRON.